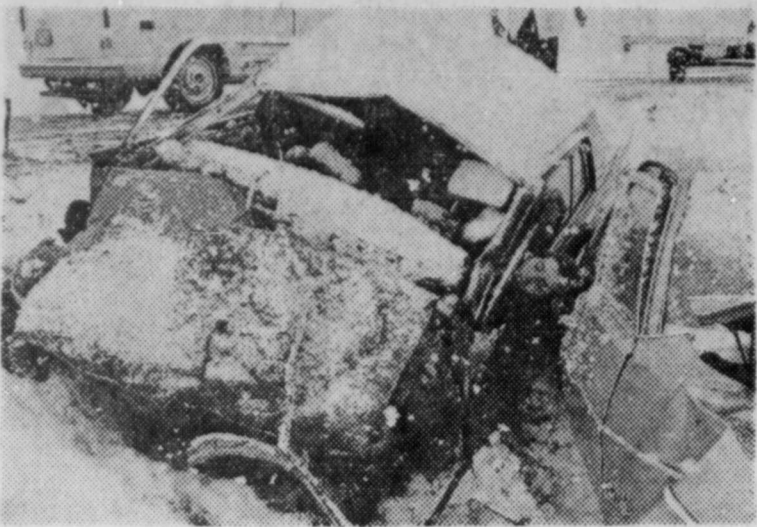




M. Claude Bellavance, de la communauté des Frères des écoles chrétiennes, a tragiquement perdu la vie dans une collision, survenu hier, route 22 à L'Avenir. (Photo Beausoleil)

Deux tragédies routières près de Drummondville

DRUMMONDVILLE (FH) — La région de Drummondville a de nouveau été le théâtre, en fin de semaine, de deux tragédies routières, devant coûter la vie à deux personnes et causer des blessures à plusieurs autres.

Un premier accident survenu, sur la route 22 près de l'Avenir, alors que deux automobiles sont venues en collision, a fait un mort, M. Claude Bellavance, 23 ans de la communauté des frères des Ecoles chrétiennes du 1049, rue de l'Eglise à Sainte-Foy. Il était seul dans son automobile. Cinq personnes, voyageant dans l'autre véhicule ont été blessées. Elles ont été transportées à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

Par ailleurs, M. Dominique Desmarais, 26 ans, de Saint-Guillaume de Yamaska a été tué lorsque le véhicule qu'il conduisait a été heurté de plein fouet, par un train de marchandises du Canadien National, à une traversée à niveau, route 20 à Saint-Eugène. Trois personnes ont subi des blessures dans cet accident et leur état est considéré comme critique. Ces personnes ont été transportées à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

Des agents de la Sûreté du Québec, détachement de Drummondville, ont effectué les constatations d'usage, dans ces deux accidents de la circulation, et ils poursuivent leur enquête.



C'est tout ce qui reste de l'automobile de M. Dominique Desmarais, de Saint-Guillaume, après une collision avec un train de marchandises du Canadien National à Saint-Eugène. (Photo Beausoleil)

Querelle suivie d'un meurtre et d'une tentative de suicide

par Pierre MANSEAU

LEMIEUX — La paisible municipalité de Lemieux, dans le comté de Nicolet, a été ébranlée samedi soir, par un drame sanglant. Une réunion d'amis où l'on prenait "un" verre, a vite dégénéré en beuverie monstre, pour se terminer dans le sang.

La "baboché" coulait à flot dans le rang du P'tit Montréal à Lemieux, dans la maison de Réal Chauvette qui recevait Ange-Albert Boisvert et son amie Rita Duquette. Il était près de 6 heures, samedi soir, lorsque la discussion entre amis devait finir en querelle de ménage, semble-t-il, entre Ange-Albert Boisvert et Rita Duquette.

Le bilan ne tarda pas à devenir tragique: Boisvert se retrouvait mort avec deux balles de calibre .22 dans le crâne, et son amie, gravement blessée par un projectile de même calibre. On devait transporter cette dernière à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, afin de lui extraire la balle qui a pénétré par une joue et pour aller se loger près d'une oreille. Le propriétaire des lieux, pour sa part, devait avouer aux policiers qu'il était tellement ivre qu'il ne se souvenait de rien. Réal Chauvette aurait déclaré aux enquêteurs: "Je me suis réveillé tout à coup, Ange-Albert gisait dans une marre de sang, et Rita était étendue sur un lit, gravement blessée..."

Chauvette, un célibataire de 37 ans, devait par la suite se rendre

chez un voisin pour avertir la police de ce qui venait de se passer. D'autre part, le cadavre de Ange-Albert Boisvert a été transporté à la morgue de l'institut médico-légal de Montréal où l'on devrait pratiquer l'autopsie ce matin. Les résultats de cette autopsie devraient permettre aux enquêteurs de progresser dans l'enquête et de mettre en lumière comment la scène se serait déroulée.

L'enquêteur Claude Boillard de l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec à Montréal, a pris charge de l'enquête hier, secondé par l'agent Roger Robitaille de la SQ, détachement de Bécancour. Les enquêteurs devaient se rendre en fin d'après-midi hier auprès de Rita Duquette pour tenter d'obtenir sa version du drame. Il ne fait aucun doute que Mlle Duquette est le témoin important dans cette affaire. Toutefois, le propriétaire de la maison où le drame s'est déroulé, Réal Chauvette était toujours gardé en cellule au poste de Bécancour hier après-midi pour fins d'interrogatoire et aussi comme témoin important du drame, même s'il a avoué que la boisson l'avait fait dormir...

L'enquêteur Claude Boillard confiait hier après-midi que les premiers morceaux du casse-tête de cette affaire de meurtre, permettaient de supposer une première hypothèse qui semble la plus plausible. Il s'agirait d'un meurtre suivi d'une tentative de suicide, suite à une querelle de ménage au cours d'une beuverie.

Le devoir du gouvernement est d'éliminer la violence

— Bourassa

MONTREAL (PC) — Le devoir d'un gouvernement est d'envisager les possibilités d'éliminer la violence autant que possible, a déclaré dimanche le premier ministre du Québec au cours d'une interview sur les ondes de la station CKAC. M. Robert Bourassa a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de se croiser les bras devant la violence.

M. Bourassa a commenté la discussion qui s'est élevée sur la possibilité de faire voter une loi anti-casseur analogue à celle qui existe en France. Cette loi attribue des responsabilités civiles à ceux qui participent à des manifestations.

D'autre part, le premier ministre a signalé que le mécanisme mis en place par son gouvernement pour régler le conflit de La Presse continuait à fonctionner. Il a déclaré qu'il n'envisagerait rien de neuf sur ce plan jusqu'à ce que le sous-

ministre du Travail M. Réal Mireault soit allé jusqu'au bout de son travail de médiation.

Les manifestations Il existe des professionnels — Drapeau

MONTREAL (PC) — Il existe maintenant des professionnels des manifestations, a déclaré dimanche le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, au cours d'une interview diffusée par la station CKAC.

Les manifestations sont apparemment devenues un mode de vie qui répond à un besoin psychologique, a-t-il dit, ajoutant que les manifestations n'avaient pas toujours des significations aussi évidentes, aussi concluantes qu'on le dit.

Au journaliste qui lui demandait s'il était prêt à accorder une conférence de presse ouverte, M. Drapeau a répondu qu'il n'avait jamais favorisé cette forme de rencontre avec les journalistes. Il a expliqué que la confusion y règne trop souvent surtout à cause de ceux qui s'y présentent sans avoir préparé leurs questions.

Il a comparé ces conférences de presse à la période de questions aux Communions où, a-t-il dit, les membres du gouvernement ne peuvent le plus souvent que répondre à l'opposition qu'ils se renseignent.

le nouvelliste

52e année, No 8

Trois-Rivières, lundi 8 novembre 1971

Quinze cents

L'industrie des pâtes et papier devra ajuster son tir (Kevin Drummond)

QUEBEC — D'ici 10 ans, l'industrie québécoise du papier-journal devra voir à convertir ses opérations actuelles pour demeurer concurrentielle et être prête à répondre à la demande mondiale accrue qui ne se fera sentir qu'à partir de 1978-80.

"Par contre, la demande en cartons de toutes sortes et en doublage Kraft s'accroîtra considérablement vers les années 75, et l'industrie forestière québécoise devrait orienter ses efforts dans cette direction" estime le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond.

Pour mettre en lumière certains des aspects les plus importants du premier tome de l'exposé sur la politique forestière du gouvernement intitulé: "Prospective et problématique", M. Drummond a souligné les principaux éléments de la demande prévisible pour l'utilisation de la ressource d'ici 1985, et il a parlé de la possibilité pour le Québec de participer à la satisfaction de la demande.

"Je crois que les prévisions retenues dans notre exposé sont aussi valables et précises que peuvent l'être n'importe quelles autres projections dans l'avenir, a-t-il dit. Devant ces statistiques, le ministre incite fortement nos exploitants forestiers à ajuster leur tir.

Des études réalisées par la F.A.O. indiquent notamment que la consommation mondiale des papiers et cartons, qui était de 82 millions de tonnes en 1960, passera à 180 millions de tonnes en 1975 et à plus de 250 millions en 1985. Par ailleurs, la demande mondiale des sciages, qui était de 165 milliards de pieds mesure de planches en 1968, s'élèvera à 180 milliards en 1975 et à 295 milliards en 1985. Quant aux panneaux, leur consommation, qui se situait à 23 milliards de P.M.P. en 1968, atteindra 37 milliards en 1975 et 55 milliards en 1985.

Les conclusions qui se dégagent des travaux de l'F.A.O. font ressortir clairement que d'ici à 1975, et même au-delà, de tous les pays du monde, ce sont ceux de l'Europe de l'Ouest qui feront face au plus grand écart entre l'offre et la demande de bois et de certains de ces produits dérivés.

On estime que durant la période 1971-85, la demande des emballages de papier et de carton proviendra autant des pays industrialisés que des pays en voie de développement.

Ainsi, il ne faudra pas trop se fier aux exportations vers les Etats-Unis, car par exemple, l'apport du Québec en regard de la contribution canadienne au marché américain a diminué de 11 pour cent entre 1949 et 1968 et suivant cette tendance, elle diminuerait encore de 5 pour cent.

Quant à l'industrie québécoise du bois d'oeuvre, elle est caractérisée par un seul produit, le bois de construction surtout en résineux, de même que par un sous-produit: les copeaux. Pour le bois de construction, les marchés sont par ordre d'importance, le Québec, l'Ontario et différents pays dont les Etats-Unis, principalement. La consommation per capita pour ce produit a peu tendance à augmenter et l'accroissement prévu proviendra plutôt de l'augmentation normale de la population et de l'élargissement des marchés étrangers.

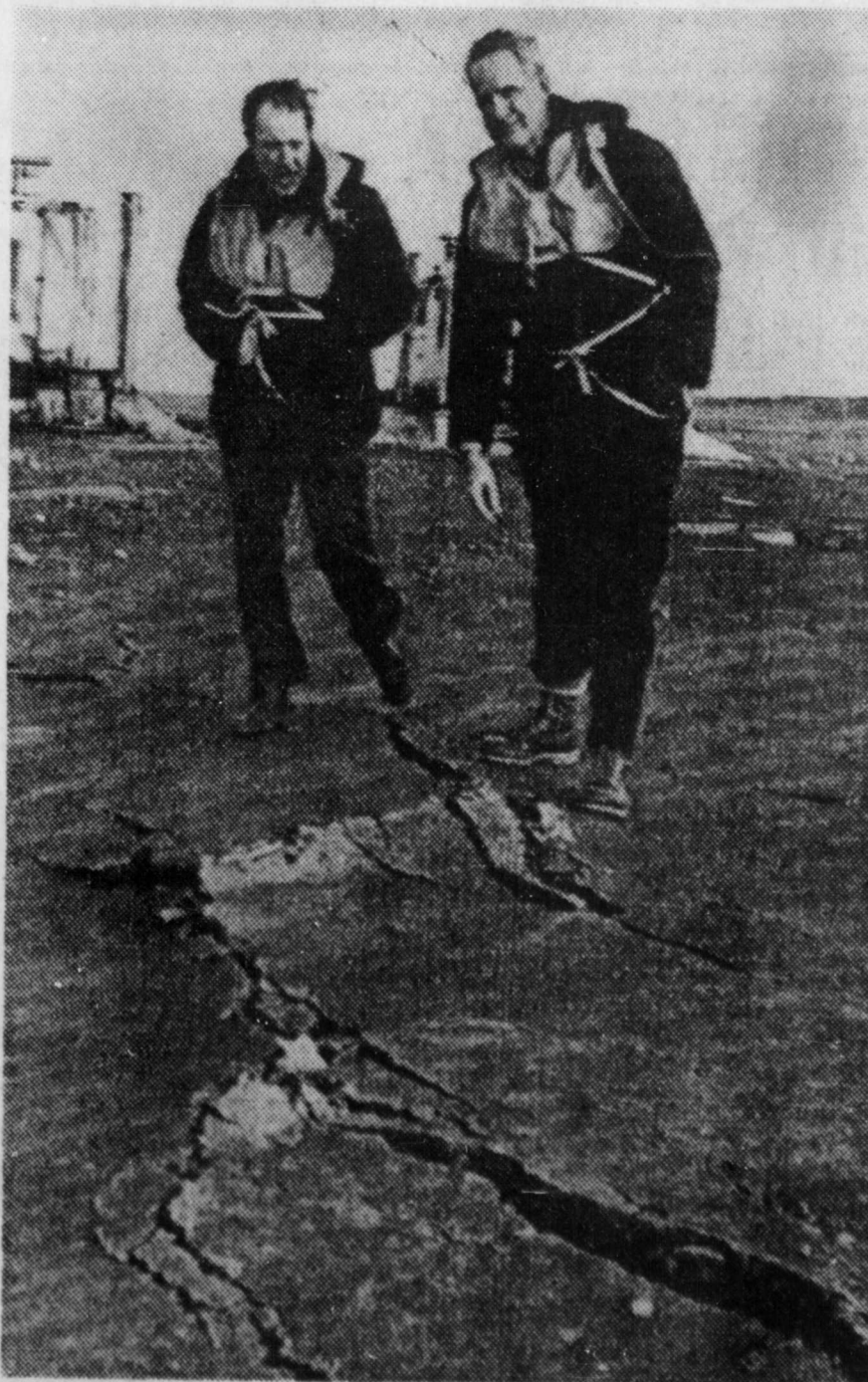
Selon les prévisions du ministère des Terres et Forêts, la production du bois d'oeuvre résineux et feuillu de l'industrie québécoise s'élèvera, en 1975, à 1 milliard 875 millions de PMP et à 2 milliards 600 millions de PMP, en 1985.

Comme nous le savons déjà, le Québec possède de vastes ressources forestières, mais il faut reconnaître qu'à lui seul,

ce facteur n'est pas un gage de succès. Différents problèmes au niveau de la ressource et au niveau de son exploitation et de sa transformation peuvent influencer sur notre position concurrentielle et faire en sorte que d'autres régions du Canada et des Etats-Unis prennent la part qui pourrait nous revenir, retardant d'autant le plein développement de notre industrie.

A cause d'un climat rigoureux, la croissance et le rendement à l'acre de nos forêts est relativement faible comparativement aux forêts de l'ouest canadien et du sud américain. Lorsqu'il s'agit d'augmenter une usine, la coupe doit donc s'étendre sur de plus grandes superficies, ne nécessitant la construction de réseaux de chemins plus longs, ce qui augmente le coût de transport.

Ces difficultés, cependant, ne doivent pas arrêter le Québec, mais plutôt le stimuler face à la situation mondiale qui s'annonce a dit M. Drummond.



La terre déchirée à Amchitka

Malgré une vague de protestations, les autorités américaines ont quand même procédé à l'expérience d'Amchitka et l'explosion a eu lieu, tel que prévu, samedi dernier. Des secousses sismiques ont été enregistrées à différents endroits à la suite de l'explosion souterraine Cannikin de cinq mégatonnes. A Amchitka, le sol a été déchiré par l'impact et des crevasses sont apparues à la surface. Nouvelles et photos page 5. (Téléphoto PA)

Les renvois à la Domtar: définitifs

par Jean-Paul ARSENAULT

"Nous allons tout faire pour rendre moins douloureuse la décision presque sans recours prise par la compagnie, à moins d'un changement spectaculaire". Tous les employés de la Domtar de Trois-Rivières étaient convoqués hier au pavillon Mgr St-Arnaud où les conséquences et remèdes possibles face au renvoi massif prévu pour mars 1972, ont été discutés. Les paroles citées au début sont de M. Ross Sherrer, le président du comité de reclassement formé pour enrayer le plus possible les effets de la fermeture des deux tiers de l'usine l'an prochain.

Comme l'a souligné par la suite M. Scherrer, il s'agit maintenant pour son comité de reclassement d'évaluer un à un chacun des cas des employés de l'usine trifluviennne. Il faudra donc considérer l'instruction de tous, les qualifications acquises par le passé, les responsabilités financières surtout, et tout ceci en vue d'un reclassement ou recyclage pour permettre au plus grand nombre possible de s'intégrer dans d'autres secteurs du marché du travail.

Au sein de la Domtar, il existe semble-t-il, des positions qui pourront être assumées par les Trifluviens. Bien sûr, un grand nombre se retrouveront sans travail lors de la fermeture envisagée, et pour ceux-ci on projette des recyclages, une solution qu'aura à étudier le comité de reclassement de façon individuelle pour chaque travailleur.

Trouvé pendu dans sa cellule

par Lorenzo BROUILLARD

SOREL — Un homme a été trouvé sans vie hier soir vers 20h, dans les cellules du poste de police de Sorel. L'identité n'a pas été dévoilée, mais il s'agirait d'un jeune homme dans la vingtaine, qui était détenu pour vol avec violence et voies de fait. Le corps a été transporté à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, où le décès a été constaté. Le coroner du district de Richelieu, M. Romuald Cloutier, doit ouvrir une enquête.

Sommaire

SOMMAIRE	PAGE 1
Bandes illustrées	21
Classées	20-21-22-23
Convocations	20
Détente	19
Information régionale	7-8-9
Madame en tête	13
Mots croisés	23
Nécrologie	23
Shawinigan-Grand/Mère	6
Sports	15-16-17-18
Télévision	19

CA BOUGE AU CARRE DES FORGES
PARTICIPEZ A NOTRE CONCOURS
LES GRANDS 8 MOIS
PLUS DE \$20.000 EN PRIX

EN VILLE
CARRE des
FORGES

GRAND PRIX D'OCTOBRE
VOITURE RENAULT 8
OUI CA BOUGE EN VILLE

le sourire
du petit déjeuner

Quand un plombier a-t-il l'air d'un mort?...
— Quand il se fait tuer...

Gracieuseté

CRÉMERIE des TROIS-RIVIÈRES
LTC

TELEX 378-8433-705-3681-526-4471

Le service qui ne fait pas attendre

CHARBONNERIE
ST-LAURENT INC

Ciel variable
et frais
Min. 20 Max. 30

Mardi
Beau et frais

La meilleure huile
Le meilleur service
374-6221

Sport

- Hamilton et Toronto seront les adversaires en finale canadienne... Saskatchewan et Calgary, autres finalistes. Page 15
- Yvon Gervais, de Maskinongé et Michel Beaudry de Joliette, feront partie de l'équipe canadienne de baseball à Cuba. Page 16
- Les Diablos du CEGEP de Trois-Rivières en grande finale dans l'Intercollegiale contre Ahuntsic. Page 17
- Les Vikings de La Tuque sont les grands champions de la Ligue intercollegiale de la Mauricie. Page 17

Télé-tirage

inter:loto

Judi,
11 novembre

QUÉBEC

Cinéma de la
Place Laurier

Faits et méfaits

Deux vols totalisant \$1,600

Deux vols ont été constatés vendredi par les policiers de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Le premier, un vol d'une motoneige évaluée à \$1,300 a été commis sur la rue de Lorimier. Le ou les individus ont volé la motoneige qui était à leur portée sur le côté de la maison du plaignant. Le deuxième a été réalisé sur la rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest alors que le ou les individus ont pris la fuite avec une souffeuse à neige évaluée à \$300. Les deux enquêtes ont été confiées au détective Robert Lamy de la Sûreté de Trois-Rivières-Ouest.

Exercices sains et agréables

Rencontrez de nouveaux amis. Sortez plus. Retirez plus de plaisir de la vie. Acquérez prestance et confiance. Soyez plus populaire. Améliorez votre danse avec des exercices sains et agréables. Vous avez le choix. Leçons privées ou en groupe par des experts. Apprenez les danses les plus populaires aujourd'hui. Fox Trot. Valse. Swing. Merengue. Rumba.

Tango. Samba. Cha Cha Cha. Etc. Initiation gratuite en privé sur un coup de téléphone à 376-6308. Disco-Elite coin Des Forges et Hart, Trois-Rivières, Disco-Elite, club de danse privé: 376-6308. Nous n'en voulons pas à ceux qui vendent moins cher que nous, ils sont en mesure de connaître la valeur de leur marchandise.

TEL: 376-4486

Cessionnaire
des greffes deMe H. Cinq-Mars
Me J.A. Lemire
Me J.A.P. Charest

Me YVES-M. VEILLETTE

NOTAIRE
LICENCIÉ EN DROIT
CONSEILLER JURIDIQUE

118, Radisson, Trois-Rivières

Edifice Ameau

Fournitures
qualité
prix compétitifs
satisfaction assurée

le prestige

J. Alb. Durand
fournitures

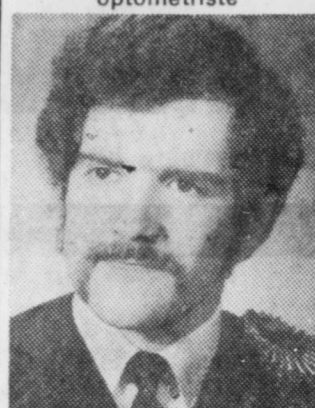
1460, Notre-Dame
Trois-Rivières - Tél.: 374-5364

EN VILLE
CARRÉ des
FORGES



Clinique de la Croix-Rouge

Dr RONALD RENAUD
optométriste



Dr Ronald Renaud, optométriste, ouvrira son bureau au Centre Commercial Les Rivières, lundi le 8 novembre.

TELEPHONE:
379-5396

La société canadienne de la Croix-Rouge tiendra une clinique de sang les 23, 24 et 25 novembre prochain au Centre commercial Les Rivières. Cette clinique destinée à la population du Trois-Rivières métropolitain sera tenue avec la collaboration des marchands du nouveau Centre commercial. Lors d'une conférence de presse, on remarquera, dans l'ordre habituel, Mme Denyse Blais, directrice du secrétariat de la Croix-Rouge, M. Roger Lamontagne, publiciste; Mme Lise Cardinal, gérante du Centre commercial Les Rivières; M. Roger Houde, président de section et M. Maurice Duval, gérant de la station radiophonique CHLN. (Photo: Roland Lemire)

Vous souffrez d'Arthrite
de rhumatisme, nervosité???

Pourquoi ne pas essayer un simple
procédé (universellement reconnu) qui sera
sans doute efficace dans votre cas.

Un livret vous sera remis gratuitement,
sans aucune obligation de votre part en
écrivant aujourd'hui même à:

Casier postal 253
Cap-de-la-Madeleine

TOUJOURS BIENVENU

HOT DOG - HAMBURGER - CAFE
JOURNAUX ET REVUES



ROGER FRADETTE

Tabac à cigarettes
BOITE DE
TABAC 8 oz \$219
BOITE DE
TABAC 6 oz \$185

- Casse-tête
- Epicerie pour vous servir
- Finition de vos films et épreuves
- Montres Timex

Restaurant ROGER

ROGER FRADETTE prop.
636, WILLIAMS — TROIS-RIVIERES

Mme HERMANCE DURAND
Secrétaire

VOTRE DEPUTE VEUT VOUS AIDER DE PLUS EN PLUS

pour une communication
rapide et toujours efficace

Composez:
Trois-Rivières Tél.: 1-819-379-5031
ou Ottawa: Tél.: 1-613-996-7269

CLAUDE G. LAJOIE

DEPUTE DE TROIS-RIVIERES A LA CHAMBRE DES COMMUNES
364, DES FORGES BUREAU TROIS-RIVIERES



CLAUDE G. LAJOIE

OUI!

LES PETITS BOBOS
ÇA NOUS CONNAÎT

UNE SUGGESTION QUI MÉRITE VOTRE ATTENTION
EXIGEZ LES COMPRIMÉS

madelon

CONTRE:

- DOULEURS MENSTRUUELLES
- MAUX DE TÊTE
- MAUX DE DENTS

GÉRARD MATHIEU
gérant général

Demandez les formats économiques de

12 COMPRIMÉS 25¢

50 COMPRIMÉS 69¢

100 COMPRIMÉS 99¢

EN VENTE PARTOUT: Tabagies • Epiceries • Restaurants
• Pharmacies • Etc.

Etude du budget municipal

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Le gérant municipal Jacques Charette se prépare dans le calme de son bureau, avec la collaboration de ses principaux lieutenants, à l'étude du budget en huit ou dix séances du Conseil municipal, qui siégera à huis clos, sous la présidence du maire Gilles Beaudoin. La première séance aura lieu lundi le 15 novembre.

Le service de la dette

M. Charette nous a déclaré que la grande énigme budgétaire à résoudre était celle du service de la dette. Il s'agira au cours de cette étude de faire le bilan des dépenses et des revenus au 31 décembre 1971 pour établir les possibilités d'équilibre, et en deuxième lieu, briser le budget de l'année 1972 sans augmentation de la taxe foncière. Mais le grand point d'interrogation qui se pose, sur la tête de l'administration, comme l'épée de Damoclès, est l'année 1973 où se produira pour la première fois l'impact de l'abolition de la taxation sur la machinerie industrielle.

En effet dès l'année 1973, les compagnies commenceront à verser des cotisations municipales moindres que jusqu'à ce jour parce qu'elles cesseront ou qu'elles réduiront sensiblement les subventions et les cotisations volontaires qu'elles ont versées

au trésor municipal depuis l'adoption du règlement, abolissant l'impôt foncier sur la machinerie industrielle.

Présentement le gérant municipal considère que le problème majeur se situe au niveau du service de la dette, c'est-à-dire des remboursements de capitaux et des paiements d'intérêts sur les obligations municipales déjà sur le marché.

Sur la corde raide

En somme à ce niveau, l'administration municipale de Trois-Rivières se tient sur la corde raide. Il faudra donc compter sur de nouvelles sources de revenus ou sur l'accroissement des revenus.

D'un côté le gérant Charette se montre plutôt optimiste, car il compte sur les taxes foncières et autres que le Centre commercial Les Rivières paiera à la ville, soit un montant appréciable de \$400,000.

D'un autre côté, les considérations qui hantent l'esprit de notre gérant municipal sont a) le coût imprévisible du déneigement selon que l'hiver sera doux ou rude; b) le congédiement massif (650 employés de l'usine Domtar Newsprint Ltd) qui pourrait entraîner la diminution de la valeur immobilière imposable de cette industrie par la fermeture d'une partie de l'usine et la fin des opérations dans ce secteur.

La dette obligatoire

La situation de notre dette obligatoire selon le gérant municipal Jacques Charette est parfaitement saine. Il nous l'explique comme suit: La loi des Cités et villes nous autorise à supporter une dette obligatoire représentant 20 pour cent de la valeur totale des biens imposables. La dette obligatoire de Trois-Rivières n'a pas atteint 8 pour cent.

Le gérant municipal en rappelant que l'étude du budget exigerait la tenue d'une dizaine de réunions ou plus du conseil municipal, a précisé qu'on s'attardera à cette étude dès lundi, le 15 novembre, pour y consacrer au moins l'équivalent d'une demi-journée, ce qui permettra au conseil de tenir son assemblée de commission permanente et sa séance publique aux heures habituelles. De plus, il ne serait pas question de siéger plus de 2 fois par semaine. Car en ajoutant trop de temps à cette analyse fiscale, on en manquerait pour maintenir l'administration à un rythme normal.

OPÉRATRICE D'EXPÉRIENCE DEMANDÉE

Opératrice sur machine simple demandée.

Salaires: \$75.00 à \$110.00 par semaine, avec tous les bénéfices marginaux.

S'adresser à:

MANUFACTURE D. & M.
1525 A. LAVIOLETTE
TROIS-RIVIERES
TÉL.: 378-4900

Nettoyer vos
TAPIS
Ça n'a pas de sens
confiez ce travail à:
G. Maintenance
375-2084

DEVELOPPEMENT FILM COULEUR

APPORTEZ VOTRE
FILM AVANT 3h 00
LIVRE
LE LENDEMAIN
DU LUNDI AU JEUDI

SERVICE
1
JOUR

St-Cyr
PHOTO-HALL
CENTRE COMMERCIAL LES RIVIERES

Studio St-Cyr
1295 Hart / Trois-Rivières

Affaires municipales

L'article 1 du règlement 186 h (1971) prescrit ce qui suit: "Il est défendu de conduire un véhicule lourd à une vitesse excédant 15 milles à l'heure sur cette partie de la rue Lavolette comprise entre la sortie du pont et le rond point des Récollets Lavolette et sur le boulevard Des Récollets jusqu'à la rue Ste-Marguerite. L'article 2 du même règlement modifie la catégorie b de l'ancien règlement en y ajoutant ce qui suit: Boul. des Forges, de la Terrière à P. Marquette: 10c, 60 min. 2 heures. Hart, Bonaventure à Lavolette: 10 c., 60 min. 2 heures. Les parrains de ce règlement ont été les conseillers Jean-Paul Lavergne et Lionel Julien.

— O —
Messieurs les conseillers Jean-Paul Lavergne et Lionel Julien ont fait rescinder la résolution adoptée le 18 octobre 1971 concernant la transformation de compteurs de stationnement. L'abandon de cette résolution implique la cancellation d'un contrat accordé à J.C. Blouin et fils Ltée. Il semble d'après la discussion plutôt longue que le conseil ait décidé de revenir à la formule d'appel d'offres. Cependant le gérant municipal Jacques Charette a noté qu'inévitablement la ville s'orientait vers le choix d'un seul et unique fournisseur en matière de parcomètres neufs anti-vol, anti-gel, anti-vandalisme.

— O —
Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation du centre-ville (partie nord de la rue Bonaventure), le conseil municipal a autorisé le chef du contentieux à donner à M. J. Antoine Vézina l'avis d'expropriation d'un immeuble devant servir à l'élargissement de la rue Hart. La résolution présentée par les conseillers Antoine Gauthier et Léo Thibault autorise le chef du contentieux Me Jean Méthot à offrir une indemnité de \$660 à M. Vézina. Il faut bien comprendre qu'il s'agit de l'expropriation d'une lièbre de terrain seulement, ce qui laisse prévoir que le manoir Lavolette ne sera pas démolit et continuera donc d'exister.

CORDIALE INVITATION À TOUS GRÂCE À MON AFFILIATION À LA COMPAGNIE ZENITH RADIO CORPORATION

Il me fait plaisir de vous offrir 3 jours de service gratuit.

Mme E.H. Rainville
Audio-prothésiste

A cette même occasion, M. G. Banville, gérant pour l'est du Canada de la Compagnie ZENITH sera à votre disposition pour vous démontrer les nouvelles découvertes de ZENITH.

L'APPAREIL
AU SON
VIVANT.

SERVICE GRATUIT

9-10-11 NOVEMBRE
CE SERVICE COMPREND

- Vérification et nettoyage de votre appareil auditif.
- Vérification et nettoyage des contacts de batteries.
- Stérilisation de votre moule à l'Ultra-Sonic.
- Remplacement du tube de plastique. Et enfin, beaucoup d'autres détails qui seraient trop longs à énumérer.

Vous serez enchanté de l'amélioration que ce nettoyage GRATUIT apportera à votre appareil auditif qui améliorera de 25% la performance de votre appareil. Quelque soit la marque ou le modèle, vous êtes les bienvenus aux endroits et dates suivants:

TROIS-RIVIERES

835, Des Ursulines
Mardi et Mercredi
les 9 et 10 novembre
de 9h.30 A.M. à 9h.00 P.M.

SHAWINIGAN

Hôtel des Chutes
Jeudi le 11 novembre
de 9h.00 A.M.
à 8h.00 P.M.

MADAME E.H. RAINVILLE

835, DES URSLINES

378-2131

TROIS-RIVIERES

métropolitain

TROIS-RIVIERES-CAP DE LA MADELEINE-TROIS-RIVIERES OUEST

Le Comité des artères ne lâche pas

Pressions pour accélérer la construction de la 40

par Roger NOREAU

TROIS-RIVIERES - OUEST
— Malgré un enthousiasme

quelque peu refroidi par l'annonce d'un déblocage prochain pour le prolongement de l'autoroute 40, le Comité des Artères

au Cœur du Québec, qui tenait une importante réunion, samedi à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-O. s'est vite ressaisi et entend

bien continuer les pressions auprès du ministre de la Voirie, Me Bernard Pinard, pour faire avancer la date de l'échéancier

afin que le tronçon Trois-Rivières jusqu'à la Pointe-du-Lac, soit commencé dès cet automne.

Plusieurs suggestions en ce sens ont été apportées par les maires, les représentants des corps intermédiaires, les représentants des commissions scolaires et les représentants des compagnies de transport. Aux dires de plusieurs, c'était l'assemblée la plus représentative, sauf peut-être du côté des gouvernements, alors que seuls, les députés fédéraux Lajoie et Matte étaient présents. Toutefois, des télégrammes sont arrivés des autres qui avaient été invités, comme par exemple, les ministres Pinard, Toupin et Chrétien.

De toutes les suggestions faites pour inciter le gouvernement du Québec à procéder immédiatement au prolongement de l'autoroute 40, il a été principalement décidé que le comité formé la semaine dernière pour servir d'interlocuteur entre le ministère de la Voirie et le Comité des Artères au Cœur du Québec, préparera un court mémoire qui sera présenté au ministre Pinard.

Ce court mémoire devra apporter les arguments nécessaires pour faire comprendre dans un premier temps, que le prolongement de l'autoroute 40 est la priorité régionale, cette priorité étant déterminée et bien établie, le mémoire devra dans un deuxième temps, faire des suggestions au ministre de la Voirie, quant au mode de financement de ce prolongement de l'autoroute 40, si le ministre ne peut disposer dans l'immédiat des sommes nécessaires.

Pourquoi un prolongement immédiat

L'axe de développement de l'aéroport de Saint-Scholastique, d'après certaines études faites, s'étendra jusqu'à notre région et l'un des résultats pratiques de cette étude indique que des voies de raccordement rapides avec le nouvel aéroport international seront nécessaires du côté nord du fleuve Saint-Laurent.

La détérioration de la condition économique régionale avec l'annonce des mises à pied chez Gulf à Shawinigan et chez Domtar à Trois-Rivières, sont là d'autres motifs qui doivent influencer le ministre de la Voirie du Québec à avancer la date de construction du prolongement de l'autoroute 40.

L'ouverture du Parc national en Mauricie est une autre raison qui doit motiver le gouvernement à relier le plus tôt possible, la Mauricie au réseau routier de la Métropole. D'ailleurs, c'est là une priorité qui a déjà été établie par le ministre des Affaires indiennes, Me Jean Chrétien, député de Saint-Maurice aux Communes. La participation du fédéral pour la construction de la Transquébécoise a été de \$4 millions, pour cette raison.

L'ensemble du marasme économique que connaît la région présentement est pour le Comité des Artères au Cœur du Québec, une autre des raisons qui lui donne le souffle nécessaire à pousser les autorités du gouvernement provincial à procéder dans la construction de ce prolongement de l'autoroute 40 de Berthier à Trois-Rivières.

Projet Benson

Après discussion, on s'est rendu compte que le prolongement de l'autoroute 40 ne pouvait pas entrer dans le cadre du projet fédéral de lutte contre le chômage durant la saison d'hiver, vu que cette nouvelle loi n'autorise que le paiement de la main-d'œuvre dans la proportion de 75 pour cent. Ce qui ne représenterait qu'une infime partie du coût de construction d'une autoroute à cause du peu de main-d'œuvre nécessaire.

Cependant, on croit que le gouvernement du Québec pourrait appliquer une partie de ces millions au fédéral à la construction de structures mêmes de l'autoroute, comme par exemple, les viaducs, le déblaiement du corridor de la voie rapide. Travaux qui se font normalement par de la main-d'œuvre.

Le mémoire suggérera aussi au gouvernement du Québec, de se prévaloir d'une partie de ces millions, par le truchement du ministère de la Voirie si les municipalités ne peuvent pas le faire à cause du laps de temps trop court entre la préparation des projets et la date finale d'acceptation du 15 novembre et la date finale pour l'exécution des travaux proposés, soit le 15 mai.



C'est parti... L'opération 40 a été lancée samedi après-midi à Trois-Rivières-Ouest par le Comité des Artères au Cœur du Québec, en présence d'une foule de personnes. Plusieurs décisions ont été prises. De gauche à droite, M. René Matte, député de Champlain aux Communes, Me

Robert Guoin, maire de T.-R.-Ouest, M. Bernard Méthot, président du CERM, M. Gaston Fleury, président du Comité et M. Claude G. Lajoie, député de Trois-Rivières aux Communes. (Photo Roland Lemire)

Cette opération est la planche de salut de notre région (Guoin)

TROIS-RIVIERES-O. (R.N.) — Le maire Robert Guoin, de Trois-Rivières-Ouest qui était l'hôte, samedi, du Comité des Artères au Cœur du Québec, a clairement indiqué qu'il ne s'agissait "pas pour le Comité de faire des pressions indues auprès du ministère de la Voirie, mais de tout simplement lui

de pression que nous entendons employer afin de faire décider le ministère de la Voirie à avancer la date de l'échéancier du prolongement de cette autoroute qui est au sens de tout le monde, la planche de salut de notre région".

"Il faut leur dire à nos ministres Pinard, Marchand et Chrétien, que notre survie économique est directement reliée à une voie de communication rapide avec la région métropolitaine de Montréal. Et seul le prolongement de l'autoroute 40 de Ber-

thier à Trois-Rivières nous donnera cet élan économique, réclamé depuis 1965, alors que le ministre Pinard avait lui-même établi, que la construction de cette autoroute était la priorité", a-t-il conclu.

Chrétien, Marchand et Pinard invités à rencontrer le comité

TROIS-RIVIERES-OUEST — Les ministres Jean Marchand, de l'Expansion économique et du Développement régional, Jean Chrétien des Affaires indiennes et du Grand-Nord et député de Saint-Maurice aux Communes et le ministre de la Voirie du Québec, Me Bernard Pinard, seront conjointement invités à une rencontre avec le Comité des Artères au Cœur du Québec afin de trouver les moyens nécessaires à la construction du prolongement de l'autoroute 40, de Trois-Rivières à la Pointe-du-Lac et de là, à Berthier.

Le Comité des Artères au

Cœur du Québec a pris cette décision, samedi, lors de l'assemblée qui réunissait plusieurs maires des villes et des municipalités rurales du Cœur du Québec.

des Artères au Cœur du Québec, c'est le gouvernement fédéral par son ministère de l'Expansion qui peut financièrement secourir le Québec, même pour des travaux de voirie, qui sont normalement de juridiction provinciale.

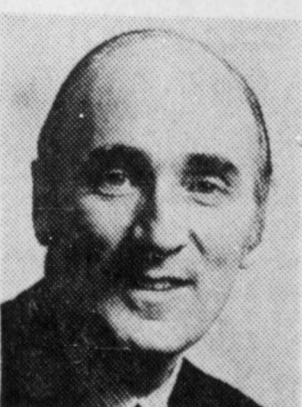
Le Comité des Artères au Cœur du Québec, a cependant exprimé sa grande satisfaction devant les travaux déjà réalisés pour la construction de la route Transquébécoise et félicite le ministre Pinard pour la façon dont l'échéancier est respecté. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le Comité qui réussissait en mars dernier, de faire l'unité de pensée au niveau de la région, pour l'implantation d'une infrastructure qui répond aux besoins de ce bassin de plus de 300,000 habitants, entend bien



M. Jean Chrétien



M. Jean Marchand



M. Bernard Pinard

bec, ainsi que des représentants des commissions scolaires, des corps intermédiaires et des compagnies de transport, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières-Ouest samedi, au lancement de l'opération 40 pour le prolongement de cette autoroute.

C'est à la lumière du contexte économique régional qui prévaut présentement que cette décision a été prise, car pour la plupart des membres du Comité

faire bénéficier cette population de toutes les politiques fédérales d'aide au développement régional. Par ailleurs, le CERM, les députés provinciaux et fédéraux de cette région appuient entièrement toutes les démarches entreprises par le Comité des Artères au Cœur du Québec. Déjà les différentes techniques de diffusion se sont engagées à orchestrer cette prise de position régionale.

Alors qu'il effectuait des réparations

Brûlé à mort à Mont-Carmel

par Jean-Paul ARSENAULT

MONT-CARMELO — Un résident de Val-Alain, près de Lotbinière, M. Emile Grant, a perdu tragiquement la vie samedi à Mont-Carmel. Son cadavre nu et brûlé a été trouvé dans une salle de bains d'un chalet où il était à effectuer des réparations.

Me Bertrand Lamothe, coronar du district de Champlain a aussitôt été mis au courant de ce drame et a ordonné que la victime soit transportée à la morgue Garneau du Cap-de-la-Madeleine où une autopsie a été décrétée vu les circonstances du drame.

Selon les premières informations fournies par la SQ au coronar Lamothe, M. Grant n'était vêtu que d'un pantalon et travaillait avec

une scie mécanique. De l'essence qui aurait coulé sur son pantalon et les vapeurs qui s'en dégageaient auraient pris feu lorsqu'une étincelle surgit de la scie qu'il mettait en mouvement.

A l'extérieur du chalet où s'est déroulé le drame, rien n'y paraissait. A l'intérieur, un peu de feu seulement. Malheureusement, la victime avait été brûlée mortellement par l'explosion causée par l'essence répandue sur ses pantalons. M. Grant était âgé de 55 ans. Les constatations de l'enquête ont été faites par l'agent de la SQ Roger Dubé et le caporal René Provencher. Cette enquête a démontré que M. Grant avait surtout souffert des brûlures au bas du corps.

Le fédéral précise son aide aux employés Domtar

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) —

Le gouvernement fédéral était présent aux réunions patronales-gouvernementales-syndicales face aux congédiements de quelque 650 employés de la Domtar à Trois-Rivières en mars prochain. Du ministère de la Main-d'Œuvre, un porte-parole a assuré qu'un inventaire de chacun des cas des employés serait fait d'ici peu et que toutes les informations fournies par ces derniers revêtaient un caractère confidentiel, notamment au sujet des questions financières des concernés.

La mobilité

Dans plusieurs cas, a mentionné le représentant fédéral, la compagnie Domtar offrira des emplois ailleurs dans sa corporation, soit dans d'autres usines de ce complexe manufacturier. En ce qui a trait à ces cas spécifiques, de préciser le représentant du ministère de la Main-d'Œuvre, le fédéral est prêt à payer une ou deux visites qu'auront à faire les concernés pour "voir" ce qui les attend à l'extérieur dans leur nouvelles positions.

On étudie même et cela s'avère possible, que le gouvernement fédéral paie les démenagements à 50 pour cent pour ceux qui acceptent de travailler ailleurs pour la Domtar, l'autre moitié des frais étant assumés par la compagnie. L'aide financière prévue dans ce sens comporterait en outre, des allocations pour frais "d'installation" dans les villes où auront à s'implanter ceux de la Domtar-Trois-Rivières qui perdront leurs emplois.

Et après l'assurance-chômage... QUOI?

TROIS-RIVIERES (J.P.A.)

L'assurance-chômage, quand on parle d'un renvoi possible de 650 employés d'une usine à papier (Domtar), il faut parler assurance-chômage. C'est d'ailleurs ce qu'a crié un des travailleurs hier au pavillon Mgr St-Arnaud: "Nous ne parlons que de chômage n'y aurait-il pas d'autre sujet de discussion?" Et un autre de réchirer: "Et après... combien le Bien-être nous versera-t-il?"

Ce ne fut donc pas une tâche facile pour le représentant du bureau d'assurance-chômage de Trois-Rivières que d'expliquer la situation, ce qui d'ailleurs a pris la presque totalité du temps des

réunions d'hier. Précisons d'abord que le maximum des prestations se chiffre à \$100 par semaine, selon la nouvelle loi, celle en vigueur depuis cet été. Pour combien de temps? 51 semaines au maximum.

Quant au montant de \$100 par semaine que comporte la "paie" de l'assurance-chômage, il a fait surgir certains commentaires de la part de participants de l'assemblée, notamment qu'il fallait gagner \$150 brut hebdomadaire pour toucher cette somme de \$100, soit les deux tiers des gains précédant le renvoi. Car, comme l'a expliqué le responsable du bureau de l'as-

urance-chômage cette proportion de deux tiers du salaire brut va être versée en primes salariales à la suite du congédiement massif. Reste ensuite une période "d'attente" de deux semaines avant de toucher le premier chèque d'assurance-chômage qui a fait bondir certains lors de l'assemblée d'hier.

Avec calme, le responsable trifluvien de l'assurance-chômage a par la suite détaillé les différentes phases dont pourront bénéficier les employés Domtar à partir du renvoi de 1972, ce qui leur permettra d'être éligibles aux prestations de cet organisme gouvernemental.

De la part du "provincial"

650 employés renvoyés s'ajouteront aux six mille chômeurs locaux

TROIS-RIVIERES (J.P.A.)

C'est un sombre tableau qu'a brossé hier un représentant du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec aux employés de la Domtar de Trois-Rivières. Lors d'une assemblée qui réunissait ces derniers au pavillon Mgr St-Arnaud pour discuter de la fermeture de quatre des six machines de l'usine trifluvienne, le porte-parole gouvernemental n'a pas caché que: "Tenant compte qu'il faut être réaliste, le chômage est à peu près à 15 pour cent dans la région et il augmentera à 20 pour cent au cours de l'hiver". Or, d'ajouter le spécialiste,

les travailleurs de la Domtar seront renvoyés "à la pointe" de cette hausse de chômage, soit en mars prochain.

Les possibilités d'embauche donc seront assez minces pour ne pas dire pénibles lorsque viendra le renvoi massif prévu. Il reste, a souligné le représentant du ministère, qu'on peut encore entrevoir un recyclage pour les employés de la Domtar, une mesure qui permettra à ceux-ci de changer de métier et de revenir sur le marché du travail dans d'autres domaines.

Le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre a présente-

ment et aura selon l'orateur, des emplois disponibles qui pourront intéresser une partie des travailleurs relâchés. Quand même, tenant compte de la réalité comme il a tenu à remettre en cause, il n'en reste pas moins que ce sont 650 ou à peu près nouveaux ex-employés permanents qui s'ajouteront aux quelque six ou sept mille chômeurs à T.-R.-Riv. et dans les environs. Poussant plus loin, le représentant du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre a mentionné les "gars" de la Gulf à Shawinigan qui subiront le même sort sensiblement dans la même période.



Faisant le point sur la situation d'un renvoi massif de 650 employés de la Domtar en mars prochain, deux représentants syndicaux, MM. Marcel Labarre et

Cyril Element. A droite le gérant de l'usine trifluvienne, M. R.S. Birch. (Photo: Roland Lemire)

c'est un secret de polichinelle...

Les ligues de ballon sur glace seront peut-être heureuses d'apprendre qu'elles comptent, parmi leurs partisans, le directeur de police de Trois-Rivières, M. Guy-Paul Simard. En effet, nous avons appris que seules ses nombreuses occupations l'empêchent de faire un retour dans le ballon sur glace. Polichinelle a même appris, que du temps qu'il était stationné dans la région de Mont-Laurier, alors qu'il était dans la Gendarmerie Canadienne, M. Simard a même pratiqué ce sport à une température de 40 sous zéro. Comme les patinoires extérieures sont pratiquement toutes disparues maintenant, M. Simard, s'il faisait un retour au jeu, n'aurait plus maintenant à se trainer un "p'tit blanc" pour terminer la partie puisque les parties sont maintenant disputées sur des patinoires couvertes.

Polichinelle a pu constater que le dimanche après-midi était une occasion pour des centaines de personnes de visiter les nombreuses maisons mobiles à Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine. Nombreuses personnes caressent d'intéressants projets, celui de devenir propriétaire un jour. On offre souvent des belles aubaines mais le montant des taxes ajoutées à tout cela a parfois l'effet d'une douche froide sur certains intéressés. C'est la vie...

éditorial

Il nous faudra être prudents avant de plonger

Le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, mettait en garde, vendredi, les 20.000 abonnés de la compagnie de télé-câble La Belle Vision Inc. contre l'achat éventuel à un coût prohibitif des installations de cette compagnie qui dessert les secteurs de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Shawinigan et Shawinigan-Sud.

M. L'Allier a révélé qu'une étude a été menée par son ministère sur cette question et que des démarches très sérieuses ont été entreprises de concert avec le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, auprès des associations et des populations concernées afin d'évaluer à sa juste valeur l'offre de \$6.000.000 faite par les dirigeants de la compagnie aux citoyens de la région desservie par La Belle Vision Québec Inc.

Rappelant que le prix de vente proposé par les dirigeants de la compagnie serait au moins le double des offres d'achat faites aux propriétaires actuels de la compagnie; compte tenu du fait que les premiers équipements datent de 1955; que le mode de remboursement prévu pourrait figer tout développement technologique pendant plusieurs années, M. L'Allier en vient à la conclusion que le prix de vente et les conditions financières ne permettent pas à cette coopérative d'apporter des avantages économiques importants aux futurs sociétaires.

La mise en garde du ministre des Communications rejoint en quelque sorte l'esprit de l'éditorial que nous

avons signé dans cette page le 3 novembre dernier.

Par ailleurs, le gérant local de la Belle Vision Inc., M. Jean Brousseau, dans la rubrique "Votre Opinion" de vendredi le 5 novembre, a tenté de démontrer que le prix de \$6.000.000 demandé par les propriétaires actuels était amplement justifié.

M. Brousseau explique que la valeur marchande des systèmes de télé-câbles est évaluée en fonction du principe du "cash earning" (revenus bruts moins coût d'opération et des ventes). C'est la façon dont National Trans-Video Inc. a acheté les systèmes de la Belle Vision, c'est-à-dire en payant en moyenne 13,2 fois le "cash earning".

Or comme le "cash earning" pour 1971 se chiffrait à \$175.000 et qu'on le multiplie par 13,2, cela représenterait une valeur marchande de \$9.438.000.

Il est évident que dans une telle optique le prix de \$6.000.000 peut paraître une aubaine.

Cependant, si on le compare au prix qui a été payé à toutes les autres compagnies étrangères qui ont dû se conformer à la nouvelle loi canadienne, il peut paraître abusif et inacceptable, comme l'explique le ministre L'Allier.

Il semblerait que la compagnie Sammons Entreprises de Dallas serait disposée à réduire ses exigences à

\$4.000.000, en autant qu'elle serait payée immédiatement. Cette somme rejoindrait sensiblement la moyenne qui a été acceptée par les autres compagnies. Chose certaine, un tel marché serait sûrement beaucoup plus alléchant.

Nous laissons entendre l'autre jour qu'en vertu de l'entente projetée, c'est-à-dire en déboursant quelque \$600.000 d'intérêt par année, à même un revenu annuel de \$1.110.000, Sammons Entreprises demeurerait propriétaire de la Belle Vision durant encore de nombreuses années, contournant ainsi habilement l'article 27 de la loi sur la radiodiffusion.

M. Brousseau nous rassure en mentionnant que le Trust de Montréal agit comme fiduciaire dans cette transaction afin que les lois soient bien appliquées. Ainsi de cette façon, affirme M. Brousseau, Sammons Entreprises ne pourra en aucun temps reprendre possession des systèmes de télévision par câble.

Quoi qu'il en soit, nous continuons à croire que le principe de la création d'une coopérative est souhaitable et désirable, mais sûrement pas à n'importe quel prix.

Il nous faudra être prudents avant de plonger, histoire de ne pas nous fracasser la tête sur une roche au fond de l'eau. C'est d'ailleurs ce que nous conseille M. L'Allier.

Sylvio SAINT-AMANT



Les trois mousquetaires



Propos délibérés

Planification

par Claire Roy

Le substantif planification ne date que du vingtième siècle. Avant, on l'aurait considéré comme un néologisme. Maintenant on le sert à toutes les sauces. Et la chose se pratique, par des spécialistes, qui oeuvrent, d'une certaine façon, en vase clos. Si bien que toutes les planifications, se heurtant ou faisant double emploi, ne conduisent pas nécessairement à l'ordre, ce qui est le but suprême.

C'est facile de planifier sur le papier, sans tenir compte de la grande variété, de l'extrême mobilité, de l'individualisme des humains, de même que des objectifs qu'ils poursuivent.

Ne croyez pas que je prêche le désordre. Au contraire, l'ordre, donc la planification sont nécessaires. Mais il ne faudrait pas que les diverses planifications se contrarient ou s'annulent les unes les autres, ce qui arrive tous les jours.

Dans le quotidien, à un niveau modeste, la planification équivaut à une méthode. De la ménagère dans son petit domaine, au chef de bureau, au directeur d'une entreprise, de quelque taille qu'elle soit, tous ont besoin de planifier.

Il existe des plans à long terme et des plans à court terme. Ces derniers sont nécessairement établis en fonction des premiers. On économise chaque jour, dans un ménage bien organisé financièrement, non seulement pour mieux vivre mais aussi pour se procurer ce dont on rêve: éducation supérieure pour les enfants, achat d'une maison, voyage à l'étranger, etc. L'ensemble est modeste mais c'est de cette façon que les choses se pratiquent aux différents échelons. Pour atteindre un but proposé, il faut s'y prendre de bonne heure et trouver la bonne façon de viser.

Dans chaque pays les gouvernements planifient leur action - ou du moins sont censés le faire. Mais ils y réussissent avec plus ou moins de bonheur. Un grand nombre de planifications n'apportent pas le résultat désiré. Dans notre petit coin de pays, la planification me paraît quelque peu échevelée. Du moins si l'on en juge par les résultats. Et les objectifs paraissent peu clairs. On ne peut nier qu'ils soient à très long terme car les résultats se font attendre. Je songe en ce moment au domaine de l'éducation. Mais on pourrait en dire autant du domaine économique. Les enquêtes, les commissions, les livres blancs, les comités se multiplient. Et tout se complique de plus en plus. Le petit peuple s'affole et ne sait plus de quel côté se tourner. On est tenté d'utiliser l'interrogation constante des Canadiens anglophones: "What does Quebec want?" Le savons-nous nous-mêmes?

S'il fallait commencer à gloser sur ce qui se passe dans le domaine de l'assistance sociale on n'en finirait pas. Pourtant, tous les organismes qui font de la planification n'ont qu'un seul objectif: servir le public. Mais il y

a des failles dans la planification. La main gauche ignore souvent la droite.

Jetons un coup d'oeil dans le royaume des loisirs. Autrefois, les loisirs n'étaient ni organisés, ni planifiés. On travaillait fort et longtemps. Les enfants qui n'étaient pas à l'école ou au travail extérieur aidaient leurs parents à la maison et les divertissements se prenaient en famille. Mais ces temps sont révolus. Les heures de travail et d'étude sont de plus en plus courtes. A part les heures de sommeil et celles des repas il en est beaucoup à occuper de façon quelconque.

Quand la télévision est arrivée on a cru trouver la solution au problème de ces heures creuses. Je me suis dit, lors de ce début: "Combien les dimanches étaient longs durant mon enfance! Si j'avais eu ça pour me distraire!" Je lisais mes deux livres de la bibliothèque du couvent le vendredi soir et, le samedi, je jouais avec mes petites amies. Mais les dimanches, en robe neuve, étaient d'un ennui désespérant. Il fallait demeurer à la maison, rester bien tranquilles et ne pas salir ou froisser nos beaux vêtements. Il est vrai que notre famille n'était pas nombreuse et mes parents âgés.

De nos jours, il faut que les distractions viennent de l'extérieur et la télévision ne suffit pas. (Il est vrai qu'elles n'est pas tellement divertissante). Alors on a planifié les loisirs.

Il y en a surtout pour les jeunes et quelque peu pour les gens âgés. Mais de la maturité à la vieillesse, il n'y a pas grand-chose. D'ailleurs chaque classe de la société, de tous les âges, trouve une raison pour se plaindre.

Dans ce domaine aussi, la planification est boiteuse et incomplète. En voici un exemple. Durant la dernière semaine d'octobre, les Trifluviens et les citoyens des deux villes-sœurs ont eu l'avantage d'assister à trois magnifiques concerts. Puis, durant des semaines, il n'y aura rien dans ce domaine.

De même, le soir du concert de l'Orchestre symphonique de Québec, il y avait en même temps la conférence du cercle de philosophie et une représentation de ciné-club. Comme ce sont à peu près les mêmes personnes qui sont avides de culture, l'auditoire a dû se diviser. Personne d'entre nous n'a le don d'ubiquité. C'est très fréquent de voir deux ou trois manifestations intéressantes se produire le même soir. Par contre, souvent, un grand nombre de soirs sont absolument vides et les gens qui recherchent des divertissements de qualité sont obligés de demeurer au foyer. Et c'est généralement à ce moment que la télévision ne nous donne que du sport.

Manque de planification. Si les responsables de différentes manifestations s'unissaient pour établir le calendrier de leurs activités, les semaines vides ne suivraient pas les semaines trop riches et les manifestations s'échelonnent d'une façon plus rationnelle.

Les contribuables en ont assez de payer

Avec la présentation du projet de loi 48 qui prévoit que dans toutes les municipalités du Québec, le rôle d'évaluation devra être confectionné suivant des règles, normes et critères uniformes, on peut s'attendre à ce qu'un vaste mouvement de contestation se fasse entendre auprès des autorités gouvernementales.

Déjà, les dirigeants des villes de Shawinigan et La Tuque ont fait connaître leur mécontentement à l'endroit de certains articles (14, 18 et 134) du projet de loi en question. Une étude en profondeur du bill 48 nous permet donc de mettre en lumière certaines dispositions du projet de loi qui pourraient s'avérer très néfastes pour plusieurs municipalités du Québec.

Ainsi, l'article 14 indique clairement que "ne sont pas portés au rôle les immeubles par destination qui sont utilisés: a) à des fins industrielles pour servir exclusivement à un processus de production, de transformation, d'extraction ou de modification d'un produit; b) à des fins agricoles; c) exclusivement à des fins de lutte contre la pollution de l'eau, de l'air ou du sol; d) à des fins de manutention.

Pour sa part, l'article 18 du projet de loi stipule que "les terrains d'Hydro-Québec et de ses filiales, de même que ses bâtiments autres que les barrages et les bâtiments utilisés comme centrales thermiques ou nucléaires sont portés au rôle. Les autres immeubles d'Hydro-Québec et de ses filiales ne sont pas portés au rôle".

On admet donc au départ que plu-

sieurs municipalités soit 90 pour cent des corporations municipales, perdent d'importantes sommes d'argent. Pour la ville de Shawinigan, selon un chiffre fourni par le maire Dominique Grenier, l'application de cette loi signifierait des pertes de l'ordre de \$700.000 annuellement; tandis que la ville de La Tuque, selon le maire Lucien Filion, perdrait quelque \$230.000 par année.

C'est là, à ne pas en douter, un seul instant, un véritable cas de conscience pour le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, qui parraine ce projet de loi. Naturellement, les maires Filion et Grenier n'ont pas tardé à riposter et cela, on le comprend facilement, est tout à fait logique. Mais, leurs revendications auprès du ministre Tessier, semblent avoir tombé dans les oreilles d'un sourd. M. Tessier s'est montré intraitable et n'entend pas malheureusement céder aux pressions des maires de la région.

Le ministre des Affaires municipales devrait savoir mieux que quiconque, qu'actuellement, les municipalités du Québec traversent des moments difficiles et que souvent, leur situation financière se traduit par des fiascos complets. Non satisfait de cette pénible situation, voilà que dans son infini sagesse, M. Tessier vient amputer dangereusement les revenus municipaux. On comprend facilement alors l'indignation des maires Grenier et Filion.

Ce qui est également inadmissible dans les circonstances actuelles, c'est

que si jamais ce projet de loi est adopté, il faudra que les dirigeants municipaux demandent aux contribuables, de nouveaux efforts financiers. En fait, les payeurs de taxe de la région, et de plusieurs autres villes du Québec, devront une fois de plus payer deux fois pour un même service. Il est clair, et M. Tessier ne semble pas s'en rendre compte, que les contribuables du Québec en ont sougé de payer interminablement des taxes directes ou indirectes. Il y a toujours une limite.

Ce qui est malheureux, c'est qu'une fois de plus, ce sont les conseils municipaux, donc les contribuables, qui devront payer pour les fantasmes gouvernementaux. Nous croyons que l'Hydro-Québec, au même titre que tous les citoyens, devrait faire face à ses responsabilités et payer ses redevances aux conseils municipaux. Si M. Tessier ne veut pas faire marche arrière, il devra prévoir des mécanismes spéciaux pour compenser la perte financière que les municipalités enregistreront au cours des prochaines années.

Nous souhaitons ardemment que les maires de la région de la Mauricie poursuivent leur lutte et que les organismes publics se joignent à eux afin d'éviter une saignée dans les finances municipales parce qu'inévitablement, ce sont les citoyens qui, malheureusement, devront payer la note et ce, à cause d'une décision arbitraire de M. Tessier et son gouvernement.

Réjean LACOMBE

revue de la presse

L'UN a été dépassée

Le Star, Windsor

L'Union nationale est devenue Unité-Québec. Ce nouveau nom est né après trois mois d'études au sein du parti. Mais même ce changement d'appellation ne peut pas apporter au parti ce qui est indispensable à sa survie.

Il n'existe désormais au Québec que deux philosophies fondamentales d'expression politique: fédéraliste et séparatiste. La plupart des Québécois continuent d'être au moins à demi partisans du fédéralisme et, par conséquent, dans le cadre des affaires actuelles, partisans des libéraux. Le sentiment croissant du séparatisme, né d'un chômage excessif et de la pauvreté économique, ne peut se traduire par un appui à l'ancienne Union nationale, devenue Unité-Québec.

Le parti de Duplessis, de Daniel Johnson et de Jean-Jacques Bertrand est une formation qui n'a pas su, dans ses dernières années d'existence, opter et agir d'une manière décisive pour le fédéralisme ou l'indépendance. Le parti est désormais marqué d'un sceau qu'il ne peut effacer. L'Union nationale a été dépassée par les événements sociaux, politiques et économiques qu'elle ne savait et ne pouvait affronter et qu'on ne lui demandera peut-être plus jamais d'affronter...

Non aux représailles

Le Expositor, Brantford

Il serait stupide et fallacieux pour le Canada d'exercer des représailles contre les États-Unis, comme le préconisaient certains, pour les dures mesures économiques qu'ils ont adoptées.

Ces tenants de la loi du talion ont lu quel que part que les États-Unis subissent une grave pénurie de pétrole, de gaz naturel et d'énergie électrique et qu'ils désirent ardemment s'alimenter à nos surplus d'eau. Alors, demandent-ils, pourquoi ne pas les forcer à rebroussement de chemin et à s'amender sous peine de nous voir agir comme une compagnie de téléphone qui coupe son service quand la note n'a pas été payée depuis longtemps. Soit dit en passant, si nous coupons les approvisionnements, que feront des milliers de Canadiens privés d'argent pendant la durée de l'embarco sur les marchandises invendues?...

Les États-Unis ne sont pas assez désespérés pour céder devant nos menaces et sont plus puissants que nous pour prendre des contre-mesures de rétorsion...

C'est triste...

Le Tribune, Winnipeg

Le ministre de l'Éducation, M. Ben Hanuschak, déplore que le système éducatif d'aujourd'hui soit encore axé sur la révolution industrielle...

"Nous voici en pleine révolution super-industrielle, a-t-il déclaré, et nous voulons préparer les enfants à tenir leur rôle dans la société de l'an 2000, mais nous suivons les règlements éducatifs de 1900".

Manifestement, M. Hanuschak ne voulait pas dire qu'il n'y aurait plus place pour la discipline à l'école ou dans l'industrie d'ici à l'an 2000, mais certains interprètent ses paroles en ce sens...

Personne ne naît avec le sens de la discipline. Comme le goût pour les livres, la disci-

anglophone au canada

plaine doit être acquise. Elle doit être enseignée et les endroits logiques pour recevoir et dispenser cet apprentissage se trouvent au foyer et à l'école.

Le plus triste, c'est qu'on semble avoir confondu liberté et licence et qu'on oppose maintenant ces deux concepts à la discipline...

Les vrais problèmes

The Examiner, Peterborough

Ceux qui considèrent l'étatisation ou toute autre forme de main-mise gouvernementale comme la panacée à nos problèmes économiques devraient étudier de très près la situation à Polymer Corp., société d'État établie à Sarnia.

L'entreprise a toujours souffert d'une série de malaises économiques dus à des facteurs internes et externes et, depuis quelques semaines, elle a procédé à des mises à pied.

Les mises à pied dans une société d'État étonnent toujours à cause de la croyance, non fondée mais répandue, que la présence du gouvernement peut épargner à une entreprise les incidences économiques qui touchent les autres.

Le problème ne vient pas de la propriété, privée ou publique, mais des forces économiques internes et externes qui forgent le climat économique et obligent les administrations à agir en conséquence.

Une société d'État qui ne peut vendre ses produits perd de l'argent comme toute autre corporation. Et comme toute autre entreprise, elle peut être acculée à des mises à pied périodiques...

le nouvelliste

500, St-Georges Trois-Rivières 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Au Cœur du Québec ou 8 n'y a pas
Livraison par camélot 24.00 13.00 7.00 3.00
Ailleurs au Canada
et aux États-Unis 35.00 19.00 10.00 4.00
Autres pays: 50.00 26.00 14.00 5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Presse, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée, Courrier de la deuxième classe, Enregistrement No. 0746



Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée FONDE LE 30 OCTOBRE 1920

ANNONCES CLASSÉES:

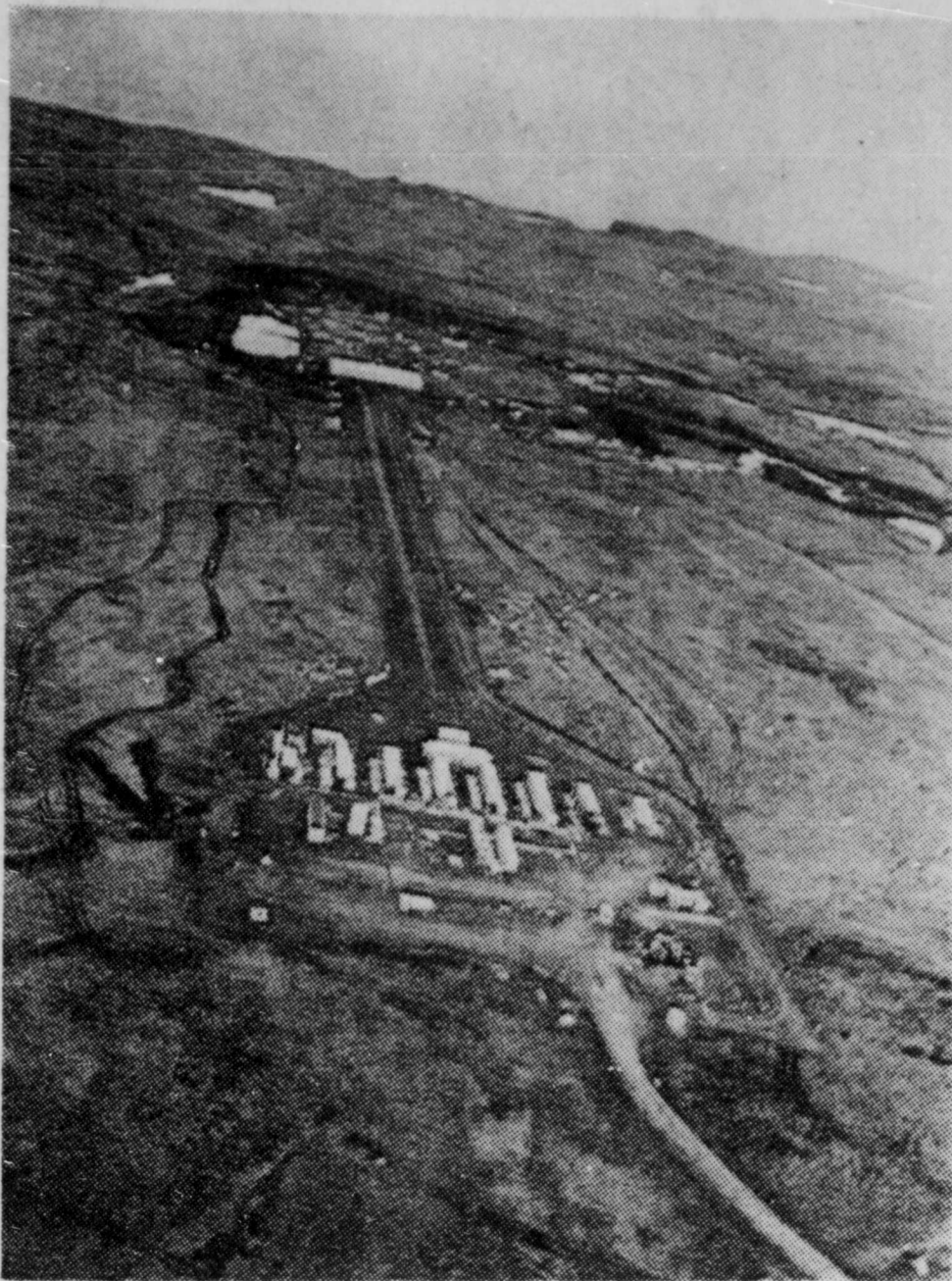
Trois-Rivières 376-6116
Shawinigan 537-1801
Grand Mer 538-1317

SOIR - DIMANCHE et FÊTES:

Rédaction 376-3659
Faits divers 376-3351
Sports 376-3559
Nécrologie 376-2323

BUREAUX REGIONAUX:

Shawinigan 537-1801
Grand Mer 538-1317
St-Tite 385-6154
La Tuque 523-4547
L'Assommoir 228-4032
Nicolet 283-5449
Victoriaville 768-8255
Drummond 477-2860
Joliette 765-8311



Le site de l'explosion

Au premier plan, le parc de roulettes où les instruments pour mesurer les effets de l'explosion avaient été placés. Au fond, à environ 2,000 pieds, le site de l'explosion souterraine.

Les manifestants ont été nombreux à travers le pays

Les manifestations se sont généralement déroulées sans incident dans tout le Canada quand des milliers de Canadiens sont descendus dans la rue samedi pour protester contre l'explosion thermonucléaire d'Amchitka.

Le seul incident notable s'est produit à St-Jean de Terre-Neuve, où trois personnes ont été arrêtées dans une foule de quelque 200 personnes massées devant le consulat des États-Unis. Quelques vitres ont été brisées à coups de pierre et quelques manifestants se sont battus avec les policiers.

A Winnipeg, deux hommes ont été accusés d'avoir troublé la paix devant le consulat américain où s'étaient réunis une centaine d'adversaires de l'explosion d'Amchitka.

Quelque 1,500 personnes s'étaient groupées devant la représentation consulaire des États-Unis à Toronto, sous une pluie battante et une température qui frisait les 30 degrés. La foule a scandé des slogans contre l'expérience atomique et la guerre au Vietnam.

Le seul objet lancé contre le consulat à Toronto était une sorte de boîte en carton ressemblant à une bombe et sur laquelle

était écrit:

"Arrêtez Amchitka, arrêtez la Guerre, manifestez." L'objet a heurté un inspecteur de police, mais ne lui a fait aucun mal.

Côte 7

A Victoria, une trentaine de personnes s'étaient rassemblées devant l'observatoire astrophysique Dominion où un sismographe enregistrait les conséquences de la déflagration. La foule a poussé des "ho" et des "ha" quand l'aiguille du sismographe a brusquement commencé à tracer des lignes de trois pouces de long. L'explosion a atteint la cote 7 de l'échelle Richter.

D'autre part, un porte-parole du bateau pacifiste "Greenpeace" a fait savoir que l'équipage n'a rien senti au moment de l'explosion. Le Greenpeace devait être en principe près d'Amchitka, mais se trouvait en fait à quelque 700 milles de là.

A Ottawa, 700 protestataires se sont tenus silencieux devant l'ambassade des États-Unis, tandis que les cloches de la Tour de la Paix sonnaient le glas à 17h, très précise, au moment où explosait la bombe H.

Un peu plus tôt, ils avaient défilé sur la colline parlementaire.

A Halifax, une cinquantaine de manifestants ont protesté devant le consulat américain en criant: "Pas de bombe, pas de bombe".

Téléphone à Nixon

A Sault-Ste-Marie, 150 étudiants ont envahi le pont international reliant l'Ontario au Michigan. Deux étudiants ont alors téléphoné à la Maison Blanche, demandant à parler au président Nixon qui, incidemment, se trouvait en Floride. Un employé de la Maison Blanche a pris note du message de protestation en promettant de le transmettre au président.

Enfin, le ministre canadien des Affaires extérieures a de son côté commenté l'événement:

"Apparemment sans conséquence, l'explosion d'Amchitka est une question d'opinion, a déclaré M. Mitchell Sharp, bien que l'on ne puisse pas dire avant quelque temps si elle a eu des conséquences écologiques."

"Outre les dangers pour l'environnement, a conclu M. Sharp, le gouvernement canadien s'oppose aux essais nucléaires en partant du principe qu'ils ne font qu'aggraver la course aux armements."

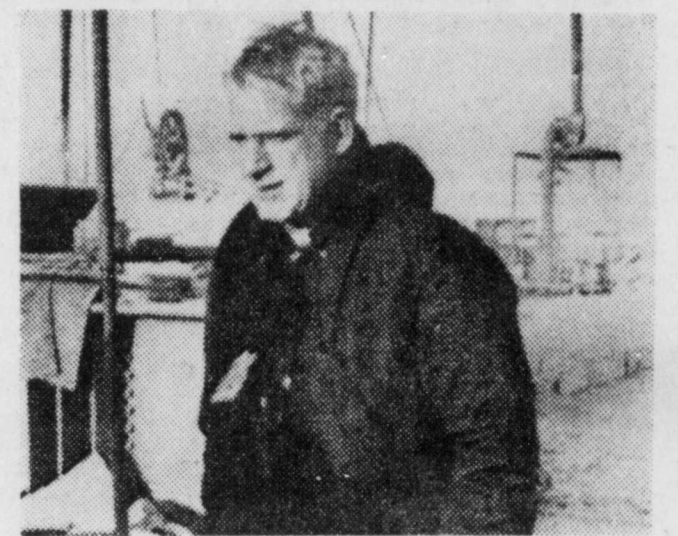
L'explosion nucléaire d'Amchitka



Contre la bombe

La plus importante manifestation au pays a été tenue à Toronto. Plus

de 1,500 manifestants étaient là et on en a profité pour brûler en effigie le président Nixon et le premier ministre Trudeau.



Sur les lieux

Le président de la commission de l'énergie atomique des États-Unis, M. James R. Schlesinger, était à Amchitka, avec sa famille. Sur la photo de gauche, ses deux filles, Emily, 9 ans et Anne, 13 ans.

La plus puissante explosion nucléaire s'est bien passée

par Louis DEROCHE

WASHINGTON (AFP) — L'explosion nucléaire d'Amchitka s'est bien passée. Très vite, le soulagement et la satisfaction se sont manifestés à l'île d'Amchitka perdue à l'extrémité nord-ouest du continent américain, comme à Washington, comme à la Maison blanche de Key Biscayne, à l'extrémité sud-est des États-Unis.

La plus puissante explosion nucléaire jamais effectuée dans ce pays s'est donc déroulée en ce qui semble, peu après, les meilleures conditions possibles.

Le chef de la Commission de l'énergie atomique, M. James Schlesinger, qui avait accepté l'invitation-défi du gouverneur de l'Alaska d'être présent sur les lieux à l'heure-H avec des membres de sa famille immédiate a pu dire que, selon toutes les données préliminaires, le test — dit canin — d'un engin de cinq mégatonnes, s'était déroulé avec succès. La résidence présidentielle de Floride où M. Nixon a passé la fin de semaine, a rappelé, pour sa part, qu'on avait étudié soigneusement toutes les conséquences que cet essai pouvait avoir pour l'environnement.

Exactement à l'heure dite, samedi à 17 heures HNE, thermonucléaire a fait explosion.

Obstacles

Mais l'essai d'Amchitka ne s'est effectué qu'après qu'eurent été surmontés, à peu près simultanément, deux obstacles majeurs.

Le principal, d'ordre juridique, était constitué par le recours à la Cour suprême de plusieurs groupements d'écologistes. Ils ont fait valoir que ce test risquait de provoquer tremblements de terre, raz de marée ainsi qu'émanations radio-actives.

Déboutés ces derniers jours par un tribunal fédéral et une instance en appel, les défenseurs de l'environnement se sont adressés jeudi soir à la Cour suprême. Moins de 24 heures plus tard, celle-ci décidait de se saisir de l'affaire samedi matin. Jouant leur dernier atout, les requérants ont surtout insisté sur le fait que les tribunaux saisis antérieurement de l'affaire ignoraient l'existence d'importants documents gouvernementaux corroborant leurs craintes. Ceux-ci ne furent en effet publiés que le 3 novembre. Par quatre voix contre 3, la cour a néanmoins autorisé Canin.

L'autre menace était de nature météorologique. En fin de matinée seulement s'est apaisé en effet un violent orage qui

avait jusque-là fortement préoccupé les atomistes de l'île du Pacifique Nord.

Raisons de sécurité

L'explosion d'Amchitka avait été décidée de longue date par le président Nixon. Le chef de l'exécutif a invoqué les nécessités supérieures de la sécurité nationale. Ses proches collaborateurs, dont M. Schlesinger, ont précisé qu'à la veille d'ordonner la production de l'antimissile Spartan, l'une des pièces maîtresses du réseau Sauvegarde — le gouvernement devait absolument s'assurer que cette fusée dégageait, en explosant, la radio-activité voulue pour intercepter d'éventuels

ICBM ennemis.

Spartan est conçu pour neutraliser une attaque nucléaire à une distance de plus de 400 milles de sa base de lancement à l'aide de véritables rafales de rayons-X engendrés par son éclatement.

L'AEC assure que l'ogive en question dégage moins de cinq mégatonnes de TNT soit 250 fois la puissance de la bombe Hiroshima.

La semaine dernière, son chef a donné l'assurance que les États-Unis ne procéderaient plus à d'aussi puissantes expériences et que d'ailleurs, le gouvernement va fermer son centre d'essais nucléaires du Grand Nord.

**Maintenant,
chez HFC vous
pouvez emprunter
jusqu'à \$5,000
ou même plus**

(vous aurez jusqu'à 60 mois pour rembourser)

C'est possible que vous n'avez jamais pensé à HFC comme étant un bon endroit pour régler vos gros "problèmes d'argent"... comme l'achat d'une nouvelle voiture, ou de nouveaux appareils ménagers...ou pour faire d'importantes réparations à votre maison. Maintenant que nous avons haussé le plafond de nos prêts jusqu'à \$5,000 ou même plus, nous pouvons vous offrir assez d'argent comptant pour vous permettre d'acheter toutes les choses dont vous avez besoin...dès maintenant. Donc, si vous avez besoin d'argent en grosse quantité, adressez-vous à HFC, en personne, par téléphone ou par lettre. Et souvenez-vous...une bonne raison pour emprunter est une bonne raison de prêter chez Household Finance.

HFC HOUSEHOLD FINANCE
Corporation of Canada

TROIS-RIVIÈRES: 1401, rue Royale...Téléphone 375-4924
4155 Blvd. Des Forges...Téléphone 379-5210
(le centre commercial Les Rivières)
CAP DE LA MADELINE: 17, rue Fusée...Téléphone 378-2737
(au-dessus de la pharmacie Lanouette)
SHAWINGAN: 636, 5ème rue...Téléphone 536-4428
GRAND'MÈRE: 590, 6ème avenue...Téléphone 338-3349
(à côté du magasin Dominion)



Le prix de la gazoline ne monte pas
parce que **FOUCHER**

a dit: **NON**

FOUCHER INC.

Shawinigan et Louiseville
539-5433

gazoline
jaune **36.9**



Cours de conduite



du Club Automobile Québec

Débutant le 8 novembre à l'école des Métiers
464, St-François-Xavier

LE COURS COMPREND LA THÉORIE ET LA
PRATIQUE SUR LA CONDUITE DES VOITURES
À TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET RÉGULIÈRE

Inscrivez-vous

Pour renseignements:

Tél.: 378-8362



**Woolco
SERA
ICI
BIENTOT!**

Le magnat
des aubaines
fera des
siennes!

centre mauricie

SHAWINIGAN • GRAND'MÈRE • SHAWINIGAN-SUD • SAINT-TITE



Comme on l'a fait à maints endroits hier, on a voulu commémorer le souvenir des soldats morts au champ d'honneur. La cérémonie s'est déroulée hier après-midi, au cenotaphe de Shawinigan. (Photo Normand Rheault)

En souvenir des soldats disparus aux dernières grandes guerres

GRAND'MÈRE (PAC) — On commémorait hier un grand jour pour les légionnaires. On soulignait l'armistice, ce jour où les hostilités ont cessé. Des centaines de Canadiens sont touchés directement. Ils avaient un frère, un père, un parent qui a donné sa vie pour protéger sa patrie, pour protéger les biens de ceux qui hier ont rendu un hommage particulier aux combattants morts au champ d'honneur.

A Grand'Mère, comme à Shawinigan, on

a souligné l'armistice en déposant des couronnes de fleurs au monument. Plusieurs personnalités, dont le maire de Grand'Mère, M. Jean-Marie Lafontaine, ont déposé des fleurs au cenotaphe, dimanche matin, à Grand'Mère.

A Shawinigan, la cérémonie avait lieu hier après-midi. Le maire de Shawinigan, M. Dominique Grenier et le maire de Shawinigan-Sud, M. Albert Landry étaient parmi les invités d'honneur.

Nouvel élan pour Grand'Mère



M. Jean-Marie Lafontaine

par Pierre-A. CHAMPOUX

GRAND'MÈRE — Un grand "boul" retentira partout en Mauricie à la suite de l'annonce de plusieurs projets qui débloquent à Grand'Mère. Ces projets qui deviendront des réalités sont de l'ordre de \$3 millions pour les premières années. Avec tout ce qui se greffera à ces réalisations, lundi après-midi, de la bouche du maire de Grand'Mère, M. Jean-Marie Lafontaine annoncera des réalisations à plus longues échéances pour environ \$15 millions qui seront investis dans le domaine touristique.

En effet la ville de Grand'Mère a convoqué les journalistes pour annoncer d'importants projets en matière de développement touristique, dont un centre de ski, complexe d'hôtellerie, camping régional, routes, terrain de golf, chalets, pistes pour motoneige et plusieurs autres choses qui viendront se greffer par les années.

Depuis plusieurs mois, les autorités de la ville de Grand'Mère travaillent à ces projets qui découlent en principe des recommandations du rapport du plan d'urbanisation de la firme PLURAM. Ces plans comman-

dés par la ville de Grand'Mère sont des outils de travail remarquables pour les autorités de la ville. Avec les recommandations du rapport Pluram, Grand'Mère sait où elle va pour 25 ans à venir.

Le maire M. Lafontaine qui présidera la conférence d'information, lundi à 13 h. 30 à l'hôtel de ville de Grand'Mère, annoncera un déblocage de plusieurs projets. D'autres entreprises privées devraient faire de même d'ici quelques temps, annonçant des investissements très importants.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et

député de la circonscription fédérale de St-Maurice, M. Jean Chrétien sera parmi les invités à cette conférence de presse. Il y aura également le député de Lavoie à l'Assemblée nationale M. Prudent Carpentier et le député de Saint-Maurice M. Philippe Demers. Pas moins d'une dizaine de maires des localités environnantes assisteront également à cette importante conférence de presse que donnera le maire Lafontaine qui donnera une vue chronologique et l'aboutissement du travail qui a amené des investissements immédiats de \$3 millions à Grand'Mère.



Les clubs Optimistes de Shawinigan et de Shawinigan-Sud ont commencé hier, leur première activité dans le cadre de la semaine d'appréciation de la jeunesse. A Shawinigan, le maire Dominique Grenier a fait la proclamation officielle, dimanche matin. Dans l'ordre (photo de gauche) M. Grenier, à l'arrière plan, M. Georges Pagé, président de cette semaine du 7 au 14 novembre, M. Marcel Paquette, président du club Optimiste de Shawinigan et Liliane Auger et Mario Garceau



deux jeunes dont on veut apprécier la valeur. A Shawinigan-Sud, le maire M. Albert Landry a également fait la proclamation de cette semaine, hier après-midi. Dans l'ordre M. Jules Morisset, président Optimiste, le maire, et le président de la semaine M. Rosaire Desaulniers. François Héon et Johanne Sauvé deux jeunes invités. (Photo Normand Rheault)

Un divorce ou une séparation par jour dans la région (Père Hénault)

par Pierre-A. CHAMPOUX

GRAND'MÈRE — "Juste dans la région, en Mauricie, il y a pratiquement un divorce ou une séparation par jour". C'est ce qu'expliquait le Père Pierre

Hénault, o.m.i. lors d'une conférence qu'il donnait à l'occasion du souper mixte des membres du club Richelieu de Grand'Mère. Affirmant que le divorce ou la séparation n'était pas une solution, le fondateur du Centre de consultation conjugale et familiale de Trois-Rivières a précisé que depuis l'adoption de la loi canadienne sur le divorce, on enregistrait une hausse remarquable de divorce au Canada.

"Depuis le premier juillet 1968, jusqu'au mois de janvier 1971, il y a eu 90.033 pétitions en divorce, 54.000 ont été entendues et des jugements ont été rendus pour 51.000 au Canada. Au Québec, il y a eu 14.788 pétitions et 7.831 jugements en divorce ont été rendus."

Soulignant que depuis cette loi, trop souvent hélas, on ne trouvait solution que dans le divorce, le Père Hénault a dit que dans la Mauricie, dans le district judiciaire de Trois-Rivières

et dans celui de Shawinigan, c'était comme ailleurs, et qu'il y avait beaucoup de séparations et de divorces.

Sur une note plus optimiste, le conférencier a cependant déclaré que 12 pour cent des couples qui se séparent reprennent et que tout va bien. C'est à la suite de cette affirmation qu'il a posé une question à savoir: "Le divorce est-il vraiment la solution?"

Non, du moins rarement. "Ceux qui divorcent s'ils se remarient vont briser le deuxième mariage comme ils ont brisé le premier. C'est une simple question de communication. Dans un couple il est normal de trouver des problèmes, des conflits. Ces problèmes, ces conflits ne signifient pas que les conjoints ne sont pas faits pour vivre ensemble ou qu'ils ne s'aiment pas. C'est tout simplement normal. Ce sont des conflits normaux pour trois raisons: premièrement parce que toute relation interpersonnelle est source de conflits à cause des différences de caractères et pour beaucoup d'autres raisons. Deuxièmement parce qu'il y a une évolution des personnes. Il faut donc s'adapter continuellement. Enfin troisièmement, parce que précisément il y a une évolution dans l'amour."

"Mettant de côté l'orgueil, il faudrait que les couples n'attendent pas d'être rendus au bout. Là, c'est dangereux pour le divorce. Laissez entendre le conférencier qui a renchérit en affirmant qu'en joignant les efforts, le couple pouvait passer au travers des conflits et des problèmes.

En terminant, le Père Hénault a parlé brièvement du Centre de consultation conjugale et familiale de Trois-Rivières. Précisant qu'il était le seul en Mauricie à s'occuper d'un tel centre, le conférencier a souligné qu'il rencontrait toujours les deux conjoints à la fois. Il a déjà une trentaine de dossiers d'ouverts après avoir fait déjà 130 consultations.

Quatre mois sans permis de conduire...

GRAND'MÈRE (PAC) — Lévis Lachance qui s'est présenté devant le tribunal, hier, pour répondre à une accusation de s'être enfui alors qu'il était impliqué dans un accident, a enregistré un plaidoyer de culpabilité.

Le juge Léon Girard qui entendait cette cause a retenu ce que le procureur de la couronne a précisé: "L'accusé conduisait sans permis de conduire et n'a aucune assurance".

D'autre part, le procureur de l'accusé a souligné qu'il y avait eu entente avec la victime qui ne se trouvait pas là au moment de l'accident. L'auto heurtée par Lachance était stationnée. Selon le rapport de la police les dommages sont d'environ \$200.

L'accusé lui, a souligné qu'il avait pris des arrangements avec la victime pour les dommages de \$250.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

La sentence du juge Girard a été que Lachance paye \$100 d'amende et il lui a été interdit de conduire pour une période de 4 mois. A défaut de payer l'amende, l'accusé devra purger une peine d'emprisonnement de deux mois.

Les élections chez nous...

Baie Shawinigan

Un seul siège était contesté, le siège numéro six, qu'occupera dorénavant M. Claude Bourassa, qui a obtenu une majorité de 110 voix sur son rival M. Clément Mongrain. Les autres personnes qui forment le conseil municipal sont le maire Conrad Lemay, le conseiller au siège numéro un M. Richard Gélinas, siège numéro deux Robert Arguin, siège numéro trois, M. Lucien Carboneau, au siège numéro quatre, M. Fernand Lambert, au siège numéro cinq M. Henri Milette, qui a été élu par acclamation lors de la mise en nomination dimanche dernier. M. Bruno Boisvert est le secrétaire-trésorier.

Grandes-Piles

255 sur les 407 qui avaient droit de vote se sont prononcés pour l'élection d'un maire et de deux conseillers. A la mairie, M. Jacques Bastarache, sortant, a été battu par un ancien conseiller au siège numéro cinq, M. Richard Laing, avec une majorité de 23 voix. Au siège numéro trois, M. Lucien Beauré l'a remporté par 29 de majorité sur M. Henri-Jean Bergeron. Ce poste de conseiller était occupé par M. Jean-Louis Bastarache qui n'avait pas demandé de renouvellement de mandat. Le siège numéro cinq, que le maire nouvellement élu occupait, est maintenant à M. Jean Pothier, qui l'a remporté par seu-

lement sept voix de majorité sur M. Yvon Laforest. Les conseillers aux sièges numéro un, deux, quatre et six, sont MM. Léo Boisvert, élu par acclamation, Henri-Jean Goulet, Conrad Bruneau et Georges Bergeron. Le secrétaire-trésorier est M. Richard Bordeleau.

Saint-Gérard - Laurentides

A la mairie, une chaude lutte a quand même donné la victoire du maire sortant, M. Jean-Louis Desaulniers, avec seulement quatre voix de majorité sur son adversaire M. Paul Vincent. Les 637 voteurs sur 950 ont eu à se prononcer pour trois sièges de conseillers, dont le numéro un, remporté par M. Maurice Coriveau, avec 88 voix de majorité sur son adversaire Adonais Trudel, conseiller sortant. Au siège nouveau venu qui a délogé M. Renald Champagne, sortant, M. Réjean Thibodeau devient le nouveau conseiller avec 44 voix de majorité. Au siège numéro trois, M. Bernard Ferron, sortant, a perdu son poste aux mains de M. Ovide Gélinas, qui a obtenu 18 voix de majorité. Les autres conseillers en place sont MM. Euclide Pronovost, siège numéro quatre, Gratien Vincent, siège numéro cinq, et Jules Pelletier, siège numéro six. Le secrétaire-trésorier est M. Raymond Gélinas.

Saint-Elie-de-Caxton

M. Roland Legris a été réélu

avec une majorité de 109 voix sur son plus proche rival. Deux autres candidats s'opposaient à M. Legris, soit MM. Jean-Paul Lavergne et Jean-Claude Grenier. Au siège numéro un, M. Julien Bellerive l'a remporté avec une majorité écrasante de 226 voix sur son adversaire M. Léon Guillemette, au siège numéro trois, M. Maurice Lafrenière a récolté 77 voix de majorité sur M. Robert Hamel. Les autres membres du conseil sont MM. Jean-Claude Grenier, Philias Nuse, Léo Lachance, et André Garant. Le secrétaire-trésorier est M. Clermont Garceau.

St-Mathieu

A Saint-Mathieu, M. Yvan Gé-

linas l'a remporté avec 62 voix sur M. Angel Gélinas au siège numéro un, M. Gérard Lachance l'a remporté avec 46 voix de majorité sur M. Angelbert Déziel. Au siège numéro deux, M. Romuald Moreau l'a emporté avec 79 voix sur M. Oram Dubé. Au siège numéro trois, la lutte a été chaude entre M. Réjean Croteau et M. Réal Héroux qui l'a emporté avec sept voix de majorité. Les conseillers aux sièges numéros quatre, cinq et six, sont MM. Yvan Gélinas, qui a été élu maire, André Dubé, et Roger Richard. Le siège numéro quatre devenu inoccupé fera l'objet d'une nomination par le conseil. Le secrétaire-trésorier est M. François Déziel.

Bonne nouvelle pour les étudiants du secondaire

SHAWINIGAN (CP) — Les étudiants du secondaire des écoles sous l'autorité de la Commission scolaire régionale de la Mauricie seront en congé du mercredi 10 novembre au lundi 15 novembre, conformément au nouveau calendrier 1971-72.

Ces congés viennent du fait que la régionale a rassemblé les congés flottants en quatre groupes au cours de l'année. Le congé du 10 novembre permettra la tenue d'une assemblée pédagogique d'envergure régionale. Cela tombe certes à point après deux bons mois d'école. D'autres congés du genre prendront effet au cours de l'année, alors que se tiendront des ateliers et rencontres pédagogiques.

Une longue et belle fin de semaine en perspective!



Déjà?

Eh oui... déjà! Comme à chaque année, en ce froid début de novembre, les employés municipaux s'affairent autour des petits sapins de Noël illuminés qu'ils parsèment sur la 5ième Rue. Neige pas neige, au moment où ils sont posés, leurs présences n'en rappellent pas moins celle

de l'hiver. Si proche que le mercure affolé depuis une semaine a stoppé son batifolage hier et prévient d'une arrivée imminente des blancs flocons. (Photo Normand Rheault)



Assistance judiciaire

Me Guy Germain recevait les avocats de Shawinigan et Grand-Mère afin de donner tous les détails de l'application de l'assistance judiciaire dans le district de St-Maurice. Rappelons que l'assistance judiciaire est en vigueur depuis jeudi dernier à Shawinigan. Tous les avocats ont

accepté d'offrir leur service, selon Me Germain coordonnateur. Nous reconnaissons Me Raymond Grenier, le juge Rosaire Lajoie et Me Guy Germain. (Photo Normand Rheault)

Recommandation pour l'annexion des cantons

SHAWINIGANSUD (C.P.) — Une résolution présentée par le commissaire Henri-Paul Leclerc, Saint-Gérard, à l'effet de réunir les Cantons, que la Loi 27 annexe à la Commission scolaire de Shawinigan, avec la future commission scolaire Charette-Val-Mauricie, a été acceptée à l'unanimité par les commissaires lors de la dernière séance du Conseil provisoire.

La résolution considère que la Loi 27 annexe déjà les cantons non organisés Créguy, Aubry, Kaine, Chapleau, Angoulême et Houde à la Commission scolaire Charette-Val-Mauricie, et que la distribution proposée par la loi 27 concernant les Cantons Belleau, Désaulniers, Allard et Arcand, de même que le résidu du canton Caxton, produit un découpage géographique inadéquat et un isolement pour certains Cantons. La Loi 27 prévoit en effet, le regroupement des derniers Cantons nommés avec la Commission scolaire de Shawinigan.

Le conseil provisoire recommande donc à la future Commission scolaire de faire les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Éducation dans le but de rattacher la CS Charette-Val-Mauricie, les Cantons situés en arrière des Municipalités scolaires de Saint-Gérard, Saint-Mathieu et Saint-Elie.

Une copie de cette résolution sera envoyée au Bureau régional du ministère de l'Éducation, aux soins de M. Gérard Pellerin, qui assistait, on s'en souvient, à la première séance du Conseil provisoire. Une copie parviendra aussi à la Fédération des Commissions scolaires Catholiques du Québec, ainsi qu'à M. André Montour, de l'As-

sociation diocésaine des Commissions scolaires.

Cette résolution a été adoptée lors de la deuxième séance du conseil provisoire, jeudi le 28 octobre 1971.

Recherchez des occasions d'aider autrui (Pellerin)

SHAWINIGAN (GT) — Vous avez atteint aujourd'hui le plus haut degré de l'Ordre Colombien. Il est à mon avis, assez difficile de faire des oeuvres pour la communauté, si une assemblée est trop restreinte par le nombre. Nous devons être prudents dans le recrutement, car les années à venir nous réservent certainement des surprises. Recherchez au delà de vos propres frontières des occasions d'aider autrui. Ne gaspillez pas vos connaissances, votre expérience ou votre temps; il existe des besoins de première nécessité partout dans le monde" disait M. Lionel Pellerin, Digne-maître à l'Auberge des Cascades.

En présence de nombreux dignitaires, M. Pellerin rappela aux initiés qu'ils ont été invités à recevoir les honneurs du quatrième degré pour former un groupe d'élites prêts à accepter des responsabilités plus lourdes. Il les a invités à se dévouer aux oeuvres de leurs Conseils respectifs.

Nouveau Nouveau

SOINS DU CORPS

- BAIN DE PARAFFINE
- MASSAGE DU CORPS
- TRAITEMENTS au

némectron pour faire disparaître

BOURRELETS et CELLULITE

EN PLUS

NOUVEAU TRAITEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

AVEC BANDELETTES

REDUCTION SANS DOULEUR - SANS EFFORT

Nous vous mesurons avant et après chaque séance pour vous prouver les résultats produits en 90 MINUTES.

CONSULTATION GRATUITE

Mme Thérèse Coutu à votre service

APPELEZ: 537-6400 pour rendez-vous

La plus grande Centre de la Beauté de la Mauricie
LA BOUTIQUE DE BEAUTÉ ENR.
626, 4e Rue Shawinigan
Partie ouest, (anciennement St-Joseph)

Mme PAULINE ABOUD, prop.

BIÈRE VENDEUR BIÈRE

Recherchons des candidats désirant se diriger vers une carrière comme vendeur de bière.

Aucune expérience dans ce domaine n'est exigée.

Avoir entre 19 et 30 ans.

Avoir une bonne main d'écriture et savoir compter.

Une certaine apparence.

Un permis de chauffeur serait préférable.

Faire parvenir votre curriculum vitae écrit à la main à

Casier Postal 1617
(Shawinigan)

Deux dames font un atterrissage forcé

par Royal ST-ARNAUD

SAINT-UBALD — Ce n'est pas tous les jours que l'on entend dire qu'un avion se pose sur un chemin public et en décolle tout comme il le ferait sur une piste aménagée à cette fin. C'est pourtant ce qui est arrivé cette semaine dans le rang Sainte-Anne à Saint-Ubalde tout près de la demeure de M. Gérard Naud.

L'avion qui, selon toute vraisemblance, était un Cessna 180 à bord duquel prenaient place deux dames de Québec, survolait la petite localité de Saint-Ubalde mardi vers 14 heures. À un certain moment, d'épais brouillards ont obligé le pilote à descendre à basse altitude. Voyant que la situation ne s'améliorait pas, l'on a pris la décision de chercher un endroit où se poser. L'on descendait encore plus bas et il ne restait plus qu'une solution, se résigner à l'atterrissage forcé. Appercevant un chemin suffisamment dégagé pour s'y poser, le pilote a décidé de se poser après avoir bien examiné les lieux.

Tout un événement C'est la première fois en 20 ans que je suis témoin d'un événement pareil, nous disait M. Gérard Naud, résident du rang Saint-Anne où s'est posé l'avion

qui s'est d'ailleurs arrêté presque en face de la maison des Naud.

Invité à commenter cet événement peu ordinaire, M. Naud a expliqué que les deux dames qui se trouvaient dans l'avion s'étaient rendues chez lui, après s'être arrêtées et qu'elles ne semblaient pas du tout troublées par ce qui venait de se produire. M. Naud a par ailleurs souligné que les passagers lui auraient mentionné que l'une des ailes de l'avion avait subi de légers dommages après avoir frappé contre un piquet de clôture lors de l'atterrissage.

Selon M. Naud, les deux dames avaient certainement beaucoup d'expérience dans le pilotage puisqu'elles ont dû passer sous une ligne électrique de 550 volts qui traverse le rang Saint-Anne, afin de pouvoir se poser sur le chemin.

Ce n'est que jeudi après-midi vers 15 heures que les deux dames accompagnées d'un ami pilote, décidèrent de repartir. Comme l'a expliqué M. Naud, après avoir remplacé l'avion sur le chemin, sa partie avant fut dirigée vers la montagne de Saint-Adelphe. Selon M. Naud, l'avion a décollé très facilement et s'est dirigé vers La Tuque. Toute la famille a assisté à ce spectacle extraordinaire que l'on est pas près d'oublier chez les Naud.



Départ pour le Congo

Le départ missionnaire du chef scout de Saint-Marc de Shawinigan, le Rév. Gérard Rochette, a été souligné d'une façon particulière au cours d'une soirée de reconnaissance. Le frère Rochette se dévoue depuis trois ans pour ce groupe et partira pour le Congo d'ici deux semaines. Il y travaillera à l'éducation des jeunes de ce pays. Figure bien connue ici, il a débuté dans l'enseignement à l'école Sacré-Cœur de Shawinigan en 1939. Sur la photo, M. Robert Dupont, chef du groupe, le Frère Rochette, Mme Elp. Paillé du comité protecteur et Claude Lamarré, aumônier du groupe. (Photo Normand Rheault)

MOTEL PLAGE ST-MICHEL
UNITES DE MOTEL A VOTRE DISPOSITION
• VENEZ VISITER NOTRE CHIC

PATIO BAR
endroit par excellence pour la détente
musique appropriée
3405, 5e Avenue Shawinigan-Sud

Hôtel de la Salle
GRAND'MÈRE
en vedette cette semaine

CLAIRETTE
chanteuse
vedette TV, disques

BABY SWING
danseuse

JACQUES BURBYL
chanteur m.c.

AU CASINO GOGO-GIRLS

SERVICE SALLE À MANGER
de 7h 00 à 11h 00 P.M.
de 5h 30 à 7h 45 P.M.

Salle pour réceptions et mariages
538-8686 - ENTREE LIBRE

avis
HÔTEL DE VILLE • SHAWINIGAN
PROVINCE DE QUÉBEC
CITE DE SHAWINIGAN

LA CITE DE SHAWINIGAN
AVIS DE CONVOCATION
AVIS est par les présentes donné que le Conseil Municipal de la Cité de Shawinigan, ayant adopté son règlement No 1391, modifiant le zonage dans le quartier No 5, pour ajouter aux usagers permis dans la zone B.2a, "Salles à manger", qu'une assemblée publique des électeurs propriétaires aura lieu le 16 novembre 1971 à 7h.00 du soir, à l'Hôtel de Ville, en la salle des délibérations du Conseil.

Sont convoqués à cette assemblée, les électeurs propriétaires d'immeubles de la zone B.2a, quartier numéro 5.

Je, soussigné, certifie que cet avis a été donné sous mon seing, le 8 novembre 1971.
(Signé) YVON BOISVERT, GREFFIER

Shawinigan, ce 8e jour du mois de novembre, 1971.

PROVINCE DE QUÉBEC
CITY OF SHAWINIGAN

CONVOCATION NOTICE
NOTICE is hereby given that the Municipal Council of City of Shawinigan, has adopted its By-law No 1391, changing the zoning in the Ward Number 5, to permit the construction of dining room in the zone B.2a, and that a public meeting of elector owners will be held at the City Hall, on November 16, 1971, at 7h.00 P.M.

Are convoked at this meeting, elector owners of real estates which are in the zone number B.2a, Ward Number 5.

I certify that this notice was given with my signature November 8th, 1971.
(Signed) YVON BOISVERT, CITY CLERK

Shawinigan, this 8th day of November 1971.

le centre culturel de shawinigan

présente

Mardi le 16 nov. 71 - 20h.30
"DANSEURS FLOKLORICO DE MEXICO"

Parterre	Balcon	Chaise
3.50	3.00	2.50

CINE-CLUB — "ADULTES"
Lundi le 8 nov. '71 — 20h.00
"QUAND LES AIGLES ATTAQUENT"
Drame de guerre avec Brian G. Hutton et Richard Burton

Adultes	Etudiants
1.00	.75

EXPOSITION AU SALON PIC
Du 4 novembre au 14 inclusivement
DENIS TRUDEL — Photographe

DEPOT BILLETS: Librairie Sauvageau
591, 5e Rue — Tél.: 536-2490

au coeur du québec



Un frère des Ecoles Chrétiennes, domicilié à Sainte-Foy, près de Québec, a perdu la vie dans cet accident de la circulation survenu près de Drummondville. La photo ci-

dessus illustre l'état des deux véhicules après l'impact (Photo Beausoleil)

Deux personnes perdent la vie

Double tragédie près de Drummondville

DRUMMONDVILLE (FH) — Un accident mortel, impliquant deux autos, a causé la mort de M. Claude Bellavance, 23 ans, frère des Ecoles Chrétiennes de Sainte-Foy en banlieue de Québec. Il était seul dans l'auto-

bile au moment de l'impact. Les cinq personnes qui ont été blessées dans l'accident, étaient toutes dans l'autre véhicule en cause. Ce sont, le conducteur M. Florent Laroche de Magog ainsi que son épouse, son fils Jean, sa

land, quand un train de marchandises du CN a frappé de plein fouet une automobile qui traversait la voie ferrée.

L'automobile en question, complètement démolie par la

taté le décès de M. Desmarais et qui a veillé à l'hospitalisation des trois blessés.

Le coroner du district de Drummondville, le docteur de Drummondville, a identifié la victime et ordonné son transport à la morgue Houle et frères de Drummondville.

Les agents de la S.Q., détachement de Drummondville, Jean-Luc Ferland et André Roy se sont rendus sur les lieux de l'accident pour faire les constatations d'usage et poursuivre une enquête sur les causes de cette tragédie mortelle.



Un homme de 26 ans, M. Dominique Desmarais a perdu la vie à la suite d'une collision avec un train du CN à Saint-

Eugène de Drummond. La photo ci-dessus a été prise quelques minutes après l'accident. (Photo Beausoleil)

"MES DEMANGEAISONS ÉTAIENT UN VRAI TOURMENT."

"Je n'ai pu cesser de me gratter pendant 9 ans. J'ai souffert jusqu'à ce que je trouve un médicament remarquable qui me procura un grand soulagement."

Les personnes souffrant de démangeaisons vaginales ou rectales, de démangeaisons sous les bras, d'éruptions de dartres et d'eczéma utilisent une formule éprouvée appelée BICOZENE qui arrête le tourment de la démangeaison rapidement. Ce médicament en crème unique combat les bactéries irritantes, soulage la douleur et les brûlements tout en calmant les tissus irrités. En quelques secondes, une cicatrisation naturelle commence à s'opérer alors que l'agacement de la démangeaison cesse. Pour un soulagement immédiat, procurez-vous BICOZENE chez votre pharmacien.

filles Lise et Mme André Dostie également de Magog. Seules Mmes Laroche et Dostie ont été blessées assez sérieusement, bien qu'on ne craigne pas pour leur vie.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville, tandis que M. Bellavance a été transporté à la morgue Houle et Frères de Drummondville pour fin d'identification. Les constatations ont été effectuées par les agents de la Sûreté du Québec à Drummondville.

St-Eugène-de-Drummond (FH) — Une horrible tragédie est survenue samedi matin, vers les 9 h 30 sur la route 20, à la traversée à niveau de St-Eugène-de-Drummond près de l'épicerie Fer-

violence du choc, est devenue le tombeau d'une personne et la cause de multiples blessures graves pour trois autres. En effet, le conducteur du véhicule impliqué dans la collision M. Dominique Desmarais, 26 ans de St-Guilhem de Yamaska est mort sur le champ.

Les trois blessés ont été identifiés comme étant Mlle Monique St-Pierre, 20 ans, et MM. Rosaire St-Pierre 27 ans et Robert Thibault 36 ans, tous de St-Eugène. Ils ont été transportés à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, par un véhicule des Ambulanciers St-Jean, où leur état est considéré comme critique et dangereux pour leur vie.

C'est le docteur Bruno Rivard de l'hôpital Ste-Croix qui a constaté le décès de M. Desmarais et qui a veillé à l'hospitalisation des trois blessés.

Après, des gares avec agents étaient en opération à tous les sept ou dix milles de voie ferrée, là où il y avait un noyau de population et ces gares étaient le centre d'information, mais les choses ont évolué et la centralisation des services est devenue nécessaire, ont souligné les porte-paroles du CN. Cette évolution a amené la fermeture de ces gares pour réunir les services à des gares-centres. Pour la région, ces gares-centres sont Sherbrooke, Victoriaville et Richmond. Un cerveau-centre a été établi à Richmond où une équipe de spécialistes est à l'oeuvre pour les services à donner au public. Ce site a été choisi parce que Richmond, point d'orientation du trafic, avait déjà une cour de triage et autres avantages. Une centaine de ces cerveaux-centres seront bientôt en opération au pays, ont fait remarquer les représentants du CN.

Une jeune fille perd la vie

LAVALTRIE (YC) — Mlle Danièle Sylvain, âgée de 19 ans, du 6 Leeman à Lavaltrie a tragiquement perdu la vie dans un accident de la circulation survenu, samedi soir sur l'autoroute de la rive nord à Lavaltrie. Cette dernière a succombé quelques temps après l'accident, à ses blessures. Trois autres personnes qui l'accompagnaient dans l'automobile s'en sont tirées indemnes. Le conducteur du véhicule aurait perdu la maîtrise du volant pour faire une embardée et enfin aller s'arrêter quelques pieds plus loin.

La victime a été transportée à la morgue Lemire de Berthierville pour fin d'identification. Les premières constatations ont été faites par la police de l'autoroute de la rive nord et ensuite l'enquête a été remise à la Sûreté du Québec du détachement de Berthierville.

Deux cagouleurs s'emparent de \$10,000 à la fermeture d'une épicerie

TRACY (L.B.) Deux présumés voleurs armés de mitraillettes et portant des cagoules ont perpétré un hold-up, vendredi soir, au Marché Marcel Guertin Metro, au 1111 route Marie-Victorin, à Tracy. Ils ont réussi à s'emparer des recettes de la journée. Le montant du vol n'a pas été dévoilé mais on parle d'une somme d'environ \$10,000.

Les deux hommes ont réussi à pénétrer dans le magasin d'alimentation en forçant la porte principale, alors même que le

propriétaire, M. Marcel Guertin, son gérant, M. Marcel Vachon et une bonne partie des employés se trouvaient encore dans le magasin, qui avait fermé ses portes à 9 heures.

Les voleurs ont d'abord intimé à MM. Guertin et Vachon, de sortir du bureau d'administration où ils se trouvaient et à s'aligner, avec les autres employés le long d'un comptoir. Pendant qu'un des bandits les surveillait à la pointe d'une mitraillette, l'autre pénétra dans le bureau

et s'empara des recettes de la journée.

Le vol n'a pris que quelques minutes et les voleurs ont pris soin avant de quitter l'établissement d'arracher les fils téléphoniques. Ils ont pris la fuite dans une automobile qui les attendait à proximité du magasin.

On souligne que le montant volé qui représentait les recettes de la journée n'avait pas encore été placé dans le coffre de sûreté du magasin, parce qu'une caissière avait eu de la difficulté à balancer sa caisse.

menacé tout le monde mais n'ont bousculé personne.

Un adolescent, qui avait vu les voleurs pénétrer dans le magasin, vendredi soir, a immédiatement appelé les policiers. Ces derniers se trouvaient sur les lieux d'un accident, qui s'était produit quelques minutes plus tôt, à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Develles. Il s'agissait d'un accrochage entre deux automobiles, qui n'a fait que des dommages matériels peu élevés.

Aussitôt l'appel reçu, les policiers ont quitté le lieu de l'accident pour se rendre en vitesse au magasin Marcel Guertin Metro. À leur arrivée, les voleurs avaient déjà pris la fuite.

Une enquête est en cours sous la direction du capitaine-détective André Maldés, de la Sûreté municipale de Tracy.

Rappelons qu'il y a un an, une tentative de vol avait échoué à ce magasin. Les voleurs étaient arrivés alors que les recettes de la journée étaient déjà dans le coffre-fort. Ils avaient bousculé le propriétaire avant de repartir bredouille.

Cette fois-ci, les voleurs ont

Transaction de \$1 million à Maskinongé

MASKINONGÉ (B.L.) — A la suite d'une importante transaction de plus d'un million de dollars, l'usine de meubles Maskinongé Furniture de Maskinongé dont le propriétaire est le docteur Roland Bernèche, a été vendue à l'usine A.P. Furniture de Laurierville. Cette dernière est la propriété des Frères Houde.

Le docteur Roland Bernèche a expliqué qu'il avait pris la décision de vendre son usine, pour laisser les affaires, pour raison de maladie.

L'usine de meubles Maskinongé Furniture est un important gagne-pain qui existe à Maskinongé depuis 25 ans. Cet important complexe industriel fournit actuellement de l'emploi à 200 personnes, comprenant l'usine de chaises, l'usine de meubles, une compagnie de transport, un magasin de détail.

Cette importante transaction s'est effectuée jeudi.

Police Secours

CONTRECOEUR (L.B.) Un garçon de 13 ans a été blessé grièvement vers 5 heures samedi après-midi, quand il a été heurté par une automobile, en face du Restaurant Le Tonneau, à Contrecoeur. Il s'agit de Aurèle Truchon, fils de M. Léonard Truchon, du 408 route Marie-Victorin, à Contrecoeur.

Le garçonnet a été renversé par l'automobile qui conduisait M. Léon Doucet du 195 rue St-Antoine, à Contrecoeur. Transportée par l'ambulance Mandeville de Tracy à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, la victime a été transférée à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, souffrant de blessures graves, notamment d'une fracture du crâne.

Par ailleurs, un accident de la circulation survenu vers 3 heures dans la nuit de samedi à dimanche, en face du 195 route Marie-Victorin, à Verchères, a fait quatre blessés. Ce sont MM. André et Charles-Emile Rioux de Montréal, Roger Bruyère et Richard Abraham de Saint-Léonard. Transportés à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, ils ont pu réintégrer leur domicile après avoir reçu les premiers soins.

Le conducteur de la voiture, M. André Rioux, aurait perdu la maîtrise du volant et l'automobile est allée donner contre un arbre en bordure de la route.

ST-FÉLIX-DE-VALOIS (YC) — La Sûreté du Québec du détachement de Joliette, est toujours à la recherche des auteurs du vol à main armée perpétré vendredi soir à la fermeture de la Banque Provinciale à Saint-Félix-de-Valois. On se rappelle que le montant du vol se chiffrait à plus de \$1,500. Au cours de ce vol personne n'avait été molesté et aucun coup de feu n'a été tiré. Les présumés voleurs auraient pris la fuite en automobile. Ce qui obligea la police à effectuer des fouilles dans tous les véhicules qui se dirigeaient vers Joliette. Ce qui amena l'arrestation de trois individus d'une vingtaine d'années afin de les interroger en rapport avec ce vol.

Ces derniers furent relâchés quelques heures plus tard. Malgré la description des individus, qui portaient des cagoules, la police n'a pu retrouver les auteurs de ce méfait.

L'escouade des vols à main armée de Montréal a ouvert une enquête dans cette affaire.

SAINT-CHARLES-DE-MANDEVILLE (YC) — Plus de \$1,800 en argent et en chèques ont été dérobés à l'hôtel Saint-Charles à Saint-Charles-de-Mandeville, le dimanche. Les malfaiteurs seraient entrés par une porte donnant dans l'hôtel pour ensuite se diriger vers une filière contenant les recettes de l'hôtel. Le propriétaire de l'hôtel, M. Guy Baril, a alerté la Sûreté du Québec du détachement de Saint-Gabriel.

"Le mouvement Lacordaire reste vivant" (Tremblay)

par Royal ST-ARNAUD

SAINT-TIMOTHÉE — "A la suite d'une réunion spéciale tenue à Grand-Mère, jeudi dernier, l'exécutif diocésain de l'Association Lacordaire qui a juridiction sur les responsables des "Carrefours de Sobriété" a décidé de proposer à la prochaine assemblée de l'exécutif, M. Normand Lahaie de Shawinigan, comme responsable diocésain des Carrefours et étant donné la dernière démission faite et ayant appris que le démissionnaire n'était plus membre Lacordaire".

C'est ce que déclare le président diocésain de l'Association Lacordaire, M. Augustin Tremblay de Saint-Timothée-d'Hérouville dans un communiqué émis à la suite d'un article paru dans Le Nouvelliste du premier novembre et qui annonçait la disparition prochaine de l'Association Lacordaire dans le diocèse de Trois-Rivières.

M. Tremblay a expliqué dans son communiqué, qu'il désire apporter quelques mises au point et faire certaines corrections pour ne pas induire en erreur les membres de l'Association. Il affirme d'ailleurs: "Je puis vous assurer que l'Association n'est pas près de disparaître".

Par la suite, il ajoute: "qu'en tant que président diocésain, il

désire informer les membres de l'Association que lorsque l'on fait des promesses pour devenir membre Lacordaire, il est mentionné et bien spécifié que l'on s'abstiendra totalement de boissons alcooliques. "Alors si ce n'est pas de mentionner le mot alcool, qu'est-ce que c'est", et il poursuit "à ma connaissance, les Lacordaire n'ont jamais refusé d'aide à des personnes non-membres de notre Association car on travaille de concert avec les cliniques Domrémy et ce n'est pas tous les membres Lacordaire et même dans les Carrefours de sobriété qui est un service auxiliaire de l'Association on accepte n'importe qui même à la direction, car on l'a prouvé dans le passé".

M. Tremblay explique ensuite qu'il y a peut-être des modérés qui font beaucoup plus que les Lacordaire.

Parlant ensuite de la nomination de M. Normand Lahaie de Shawinigan comme responsable diocésain des Carrefours de Sobriété, M. Tremblay précise que cette nomination deviendra officielle le 24 novembre à l'occasion de la réunion de l'exécutif.

En terminant, le président diocésain de l'Association Lacordaire rassure tous les membres que le Mouvement Lacordaire dans le diocèse est plus vivant que jamais et qu'il le restera.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ÊTES-VOUS...

- ... jeune et ambitieux
- ... capable de vous exprimer élégamment en français et en anglais

AIMEZ-VOUS...

- ... relever des défis?
- ... vous attaquer à des tâches ardues?
- ... le contact direct avec le public?

POSSÉDEZ-VOUS...

- ... un sens pratique de création
- ... la facilité de concrétiser vos idées par écrit
- ... des connaissances académiques ou pratiques sur le marketing et la recherche
- ... une voiture

AIMERIEZ-VOUS...

- ... travailler au sein d'une équipe homogène
- ... que votre travail soit apprécié ou rémunéré selon votre compétence
- ... vous tailler un avenir intéressant, certain, dans le domaine dépourvu de (routine)

SI TOUT ÇA C'EST VOUS... ET C'EST VRAI...

FAITES PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE à:

RTV COMMUNICATIONS

3330 Ouest, rue King

Sherbrooke

à l'attention de M. Fernand Corbeil

Vice-Président

ON VERRA BIEN !

7 3/4 sûr!

Pour un revenu annuel de 7 3/4% sûr, demandez plus de renseignements au sujet des certificats de placement garanti pour cinq ans à la succursale Trust Royal la plus près de chez vous.

Bureau de Trois-Rivières:
154 rue Radisson, 378-4545

Autres bureaux à Montréal, Québec, Sherbrooke, et par tout le Canada.

Trust Royal

Biens administrés: plus de \$10 milliards
Institution inscrite à la régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.

entre/voisins

JOLIETTE (A.P.) — Le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, participera lundi, à un débat-midi au CEGEP de Joliette, et discutera à cette occasion avec les étudiants de l'administration de la Justice au Québec. Me Choquette est invité par l'Association des Jeunes Libéraux de Joliette, qui a organisé la rencontre en collaboration avec le comité d'action politique du CEGEP. Le public est invité à y participer et la réunion aura lieu de 12h.00 à 13h.30.

● Lors de la dernière assemblée régulière du conseil de la ville de Saint-Tite, les membres du conseil ont adopté une résolution demandant au ministère des Terres et Forêts une subvention pour effectuer la révision du cadastre de la ville de Saint-Tite, ceci dans le but de déterminer l'endroit précis de chaque rue et là où les trottoirs sont sur les terrains privés ou sur le terrain de la municipalité.

● Le maire Lucien Filion sera absent de son bureau de l'hôtel de ville au cours de la prochaine semaine alors qu'il ira jouir d'un séjour de vacances à l'extérieur. Le maire-suppléant, M. Georges Duchesneau, assumera les fonctions de premier magistrat au cours de cette période; les contribuables qui auront à régler des questions relevant normalement du maire de la ville pourront donc s'adresser à M. Duchesneau.

● Le conseil de la ville de Saint-Tite a adopté une résolution par laquelle il appuie le conseil municipal de la paroisse de Notre-Dame-des-anges et de Montauban pour que le ministère de la Voirie décrète régionale la route reliant Rivière-à-Pierre et Lac-aux-Sables.

L'Association des Retraités demande de hausser sa subvention

LA TUQUE (M.A.) — Les membres de l'Association des retraités de La Tuque ont fait parvenir une lettre au conseil municipal, au cours des derniers jours, sous la plume de leur président, M. Adélard Duchesneau, dans le but de demander au conseil de poster à \$1.800 l'octroi annuel qui leur est versé; la lettre a été reportée à l'étude du budget 1972 mais le maire Filion n'a pas caché sa sympathie en face de cette demande; nous la reproduisons d'ailleurs intégralement car nous croyons qu'elle est un peu plus qu'une simple demande d'octroi.

"M. le maire, MM. les échevins, au cours d'une assemblée régulière des membres de l'Association des retraités de La Tuque, tenue le 22 octobre dernier, nous avons été informés que le loyer mensuel pour la salle que nous occupons serait haussé à \$100 à compter du 1er janvier 1972, soit une augmentation de \$50 sur ce que nous payons présentement. Ceci représente un montant de \$1.200 par année."

"De plus, il nous faut débours \$400 annuellement pour

Après quatre ans, la parenté arrive du Saguenay

LA TUQUE (M.A.) — Le club Richelieu de La Tuque recevait, en fin de semaine, une douzaine de couples du club Richelieu de Jonquière. Cette visite effectuée par les membres de la ville saguenéenne, s'inscrivait dans le contexte d'une sorte de reconnaissance que voulait exprimer chacun des deux clubs, celui de Jonquière pour avoir eu la visite des Latuquois en novembre 1967 et celui de La Tuque, pour avoir été si bien accueillis par leurs visiteurs de la dernière fin de semaine à l'occasion de cette même visite de novembre 1967.

Comme l'ont exprimé tour à tour les présidents Claude Vail-

lancourt du Richelieu de Jonquière et Raoul Maillet du Richelieu de La Tuque, ces visites inter-régionales, qui sont toujours extrêmement cordiales, ne peuvent qu'être profitables à plusieurs points de vue en plus d'entretenir des liens d'amitié favorables à tous ceux qui y participent.

Parvenus dans la ville-reine de la Haute-Mauricie, vers les 4h.30 samedi après-midi, les membres du club visiteur et leurs hôtes ont eu l'occasion de signer le livre d'or de la municipalité avant de se voir offrir un cocktail et de participer à un

buffet froid magnifiquement préparé d'ailleurs à l'hôtel Windsor.

Le lendemain dimanche, une tournée touristique était à l'ordre du jour, tournée qui a donné l'occasion aux visiteurs de se rendre sur le terrain de Camping municipal, au Lac Saint-Louis, site du 24-Heures Dow de La Tuque, à la CIP sur le site du futur complexe scolaire près de l'école secondaire Champagnat, etc...

La visite de 24-heures des saguenéens s'est déroulée dans une atmosphère on ne peut plus cordiale.

La création d'un fonds spécial est acceptée

JOLIETTE (AP) — Cons-cients des limites que leur imposent les subventions du Haut-Commissariat à la Jeunesse, les administrateurs du Conseil Régional des Loisirs Lanaudière ont accepté d'embler le principe

de la création d'un fond spécial, mettant à contribution les organismes régionaux et les industries.

Selon le directeur général, M. Marius Savoie, la politique du Haut-Commissariat trace aux conseils régionaux un programme en apparence très large, mais qui se resserre dans son application. Aussi la création d'un fonds spécial permettrait des services additionnels.

Déjà un projet de participation a été soumis à l'Union Régionale des Caisses Populaires, et à l'issue d'une première rencontre, on ne cache pas l'optimisme quant à l'engagement des Caisses Pop. Dans ce projet, on fait surtout état des besoins d'un adjoint au directeur du service des sports, pour "assurer la continuité des Jeux du Québec".

Les administrateurs du Conseil Régional ont par ailleurs étudié les problèmes de financement que cause l'organisation des Jeux d'Hiver du Québec. Le CRL, qui ordonne les jeux régionaux, peut compter sur des revenus de \$8.090, alors que les prévisions de dépenses s'établissent à \$12.791.

Pour combler le déficit, le CRL entend organiser certaines activités et vendre une tuquesouvenir, au couleurs des jeux. Il espère également obtenir une subvention de l'Union Régionale des Caisses Populaires.

D'autre part, les administrateurs du CRL ont manifesté le désir de signer un protocole d'entente avec la Commission scolaire régionale Lanaudière, concernant l'utilisation des locaux aux fins de la réalisation des jeux régionaux.

Maintenant, des appels à la bombe

LA TUQUE (M.A.) — Après avoir été le théâtre à deux reprises d'attentat à la bombe, la ville de La Tuque a de nouveau été confrontée à une nouvelle "expérience" au cours de la dernière semaine, alors que quelques appels à la bombe ont été signalés.

Il n'a pas été possible de savoir exactement à quel moment et à quel endroit ces appels avaient été enregistrés, la police se montrant plutôt prudente dans l'émission de ses commentaires. On croit cependant que les écoles secondaires auraient été surtout visées lors de ces appels.

Interrogé à ce sujet, le chef

du service de la protection publique, M. Léo Lavoie, a confirmé que des appels à la bombe avaient été reçus au cours de la dernière semaine et il a révélé également, à notre surprise, que ce n'était pas la première fois qu'un appel à la bombe était enregistré dans notre ville.

En effet, au début du mois d'octobre, un individu aurait fait appel au poste de police municipal de La Tuque, disant qu'une bombe avait été placée dans un hôtel local. Une inspection minutieuse des lieux n'avait donné aucun résultat et l'information reçue au poste s'était avérée fautive.

Mais cet individu a été appré-

hendé par la suite et il aurait avoué avoir été l'auteur de l'appel en question. Selon le chef Lavoie, cet individu est toujours détenu par la police "en marge d'une autre affaire" mais une nouvelle charge devrait être portée contre lui incessamment en rapport avec cet appel.

Le chef Lavoie a découragé les jeunes gens qui auraient dans la tête de faire de tels appels tout simplement pour faire cause de l'anxiété que cela ne manque jamais de jeter dans un groupe et aussi parce que ceux qui s'y feront prendre devront faire face à des accusations très sérieuses.

La campagne du Timbre de Noël est lancée à La Tuque

LA TUQUE (M.A.) — Le président de l'Association régionale Anti-Tuberculose de la Mauricie, M. Gilles Petit, lançait en fin de semaine, la vaste campagne de souscription du Timbre de Noël 1971. La formule de cette cueillette sera la même que par le passé, c'est-à-dire que des enveloppes contenant des timbres de Noël seront distribuées dans chaque foyer et les gens seront invités à retourner leur offrande pécuniaire par retour du courrier.

La distribution des timbres de Noël se fera dès cette semaine dans la majeure partie des foyers mauriciens. A La Tuque, l'objectif de la campagne 1971 a été fixé à \$2.500. La campagne a été lancée officiellement, en

fin de semaine, par le président régional, M. Petit, au bureau du maire Lucien Filion.

Le lancement faisait suite à la réunion annuelle de l'Association régionale anti-tuberculeuse de la Mauricie qui s'est déroulée à La Tuque, mercredi le 3 novembre dernier. Cette association régionale comprend les villes et comtés de Berthier, Joliette, Maskinongé, Louiseville, Nicolet, Champlain, Saint-Tite, Trois-Rivières, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère et La Tuque.

Grâce à ces campagnes du timbre de Noël menées par le passé, un système de détection très efficace a pu être mis sur pied de telle sorte que l'incidence tuberculeuse est passée à

0.2349 pour cent, soit 109 cas en 1970.

Le timbre de Noël, grâce à de nombreuses recherches, a pu également mettre de l'avant la détection de maladies respiratoires dont il convient de signaler la plus importante; l'emphysème pulmonaire qui est un cas pathologique qui pardonne rarement.

Les fonds ramassés ont également permis la mise sur pied d'une chaire en pneumologie à Québec. Ainsi, dès l'an prochain, une nouvelle discipline s'ouvrira au Québec, la pneumologie, branche spécialisée dans les maladies pulmonaires. La population est donc invitée à contribuer généreusement à la campagne du timbre de Noël 1971.

Pour Toyota ce qui compte c'est qu'on peut compter dessus.

Pas surprenant que Toyota fasse aussi vite son chemin chez nous. Les ingénieurs Toyota conçoivent des voitures faites sur mesure pour nous.

Par sa qualité, Toyota balaise tous les tabous sur les voitures importées.

Dans ses moindres détails, qu'il s'agisse de la "p'tite pas possible" ou de la familiale, la Toyota en impose à ses concurrents.

On peut compter sur sa sécurité, sur son confort et sur l'économie qu'elle fait réaliser.

En tout temps, on peut aussi compter sur l'efficacité du service après-vente, sur la qualité des pièces et accessoires et sur la bonne réputation des concessionnaires Toyota, d'un bout à l'autre du pays.

Si Toyota est devenu, en aussi peu de temps, l'un des quatre plus grands fabricants d'automobiles au monde, c'est vraiment parce qu'on peut compter dessus! C'est aussi simple que ça, la question Toyota.

TOYOTA



Toyota possède un réseau commercial de vente et de service après-vente partout au Canada et dans le monde entier.

TROIS-RIVIERES
Gauthier & Fils Ltée

6985 boul. Jean XXIII

Tél.: 379-6711

LOUISEVILLE

Gélinas Automobile Enr.

161 Est, boul. St-Laurent

Tél.: 228-3100

NICOLET
Nicolet Toyota Inc.

1353, rue Brassard

Tél.: 293-5958

SHAWINIGAN

Marcel Brouillette Automobile Enr.

8833, Des Hêtres

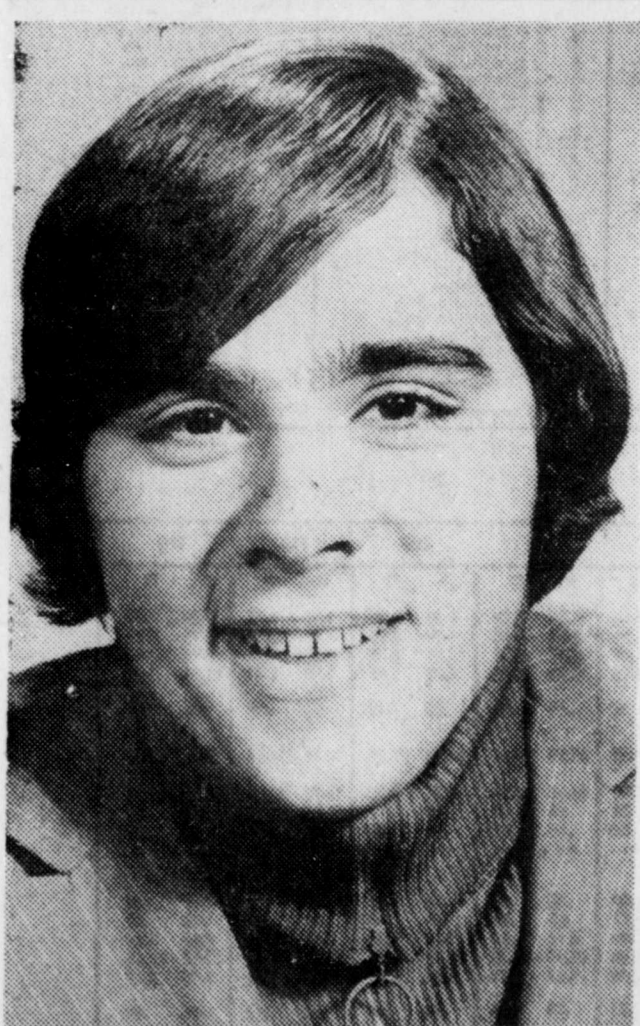
Tél.: 539-2291

VICTORIAVILLE

L. Toyota Inc.

191 rue Laurier

Tél.: 755-8333



Le nouveau président, Abel Robello
(Photo Gilles Berthiaume)

Un camelot devient président

LA TUQUE (M.A.) — Un camelot du Nouvelliste, Abel Robello, qui fréquente l'Ecole Centrale de La Tuque, a été élu à la présidence de ce complexe scolaire, vendredi après-midi, après avoir mené la lutte à trois rivaux qui convoitaient le même poste.

Pas moins de 21 candidats se sont présentés à différents postes au cours de cette journée d'élection à l'Ecole Centrale. Le nouveau président, Abel Robello, est en 9e année "D". Son plus proche rival à la présidence a été Daniel Marceau.

Mlle Carole Richard a été élue secrétaire de l'exécutif tandis que Colette Bérubé, Line Bilo-deau et Daniel Prince agissent à titre de directeurs.

Le principal du complexe central, M. Elzéar Lepage, s'est dit très satisfait de la façon dont ces élections se sont déroulées et il a notamment loué la participation du corps professoral aux activités des élèves.

Le juge lui accorde un sursis

JOLIETTE (AP) Malgré son antipathie naturelle à des actes de ce genre, le juge Georges Sylvestre a permis à un homme de 46 ans de bénéficier d'un sursis de sentence, après que ce dernier, par la voix de son procureur, Me Ratelle, eut plaidé coupable à une accusation d'attentat à la pudeur. Le prévenu devra toutefois respecter une ordonnance de probation au cours des deux prochaines années.

Avant de rendre la sentence, le juge a entendu le témoignage de l'épouse de l'accusé, qui est venu dire à la cour que son mari était dépressif à cette époque, et que l'absorption de médicaments et d'alcool l'avait conduit à un attentat à la pudeur sur la personne de sa nièce, âgée de sept ans. La dame a aussi ajouté que "c'était pas un homme pour ça", et que l'incident n'avait pas modifié la cordialité des relations familiales.

De son côté Me Ratelle a soumis au juge que l'individu avait déjà passé trente jours à l'aile psychiatrique de la prison de Bordeaux, qu'il n'avait aucun antécédent judiciaire, qu'il avait un emploi stable et que la victime de l'attentat ne subit aucun traumatisme à la suite de l'incident.

BELL CANADA a déposé devant la Commission canadienne des transports, à Ottawa, une requête demandant l'approbation de révisions à ses tarifs des taxes concernant le service dans les circonscriptions téléphoniques, le service interurbain et l'équipement, devant entrer en vigueur dans le plus bref délai possible, et demandant une ordonnance approuvant et rendant exécutoires, à compter du 1^{er} janvier 1972, des révisions provisoires auxdits tarifs. La requête de la compagnie porte l'Annotation suivante:

"La Requête ci-dessus est présentée au nom de Bell Canada par Guy Houle, son chef

du Contentieux, du 1050, côte du Beaver Hall, Montréal 128, P.Q.
VEUILLEZ PRENDRE NOTE que si vous entendez intervenir en vue de vous opposer à la présente Requête, de la façon ou de la faire modifier en tout ou en partie, vous devez, dans un délai de 15 jours, par poste ou livrer votre intervention par écrit au secrétaire de la Commission canadienne des transports et une copie d'icelle au chef du Contentieux de la Requête, au plus tard le 10^e jour de décembre 1971." Voici un aperçu des révisions aux tarifs proposées dans la Requête principale et dans la Requête pour l'approbation de révisions provisoires:

● Groupe tarifaire **ACTUEL**

AVEC INDICATION DES GROUPES TARIFAIRES POUR LE SERVICE LOCAL DE CIRCONSCRIPTION

La classification tarifaire est susceptible de changer lorsque le nombre total de téléphones du secteur d'anneau local dépasse la limite actuelle du groupe.

● Groupe tarifaire **ACTUEL**

[illegible]

*En vigueur novembre 1971.

[†]Des demandes d'établissement de service régional ont été faites auprès de la Commission canadienne des transports.

*En vigueur novembre 1971

[illegible]

On propose également l'augmentation suivante des tarifs du régional à un seul sens, qui dessert la circonscription d'Oakville:
Ligne individuelle — résidence .10 — affaires .30 — Ligne extérieure de central privé .40

[illegible]

On propose également l'augmentation suivante des tarifs du régional à un seul sens, qui dessert la circonscription d'Oakville:
Ligne individuelle — résidence 1.10 — affaires 2.65 — Ligne extérieure de central privé 3.95

Les augmentations suivantes, proposées dans la requête principale, concernent tous les appels interurbains faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest:

- (a) 1¢ de plus par minute supplémentaire pour tous genres d'appels
 - (b) 1¢ de plus par période minimum de 1 minute dans le cas des appels faits par l'interurbain automatique ou les appels "équivalents"
 - (c) 5¢ de plus par période minimum de 3 minutes dans le cas des appels faits de numéro à numéro avec l'aide de la téléphoniste.
- Distance de 0 à 30 milles seulement.

NOTE: Il est aussi proposé d'établir un coût minimum de 10¢ pour tout appel fait par l'interurbain automatique et ce, en tout temps.

Dans la requête provisoire il est proposé que la révision (a) ci-dessus soit mise en vigueur dès le 1^{er} janvier 1972.

De plus amples détails peuvent être obtenus à tous les bureaux d'affaires de la Compagnie où sont déposées des copies des modifications proposées aux tarifs et où elles peuvent être consultées. Fait le 5 novembre 1971.

Le secrétaire, J. T. Moore.

A l'occasion des élections tenues dans une centaine de municipalités

Des luttes serrées dans un grand nombre de municipalités

TROIS-RIVIERES (A.P.) — C'était jour d'élections dans une centaine de municipalités du Québec, au cours de la journée d'hier. A l'exception de quelques municipalités, les électeurs se sont rendus aux urnes dans une proportion d'environ 50 p.c. et même plus en plusieurs endroits.

Parmi les faits saillants de la journée, notons qu'à Bécancour, ce fut un balayage complet puisque les cinq conseillers sollicitant un renouvellement de mandat ont tous été défaits par de nouveaux venus qu'appuyait le maire Gaudet. A Louiseville, le nouveau maire est M. Gaston Fleury, lequel s'est particulièrement fait connaître au cours de l'année à la tête du Comité des arrières au Cœur du Québec.

Dans la ville de Nicolet, le Dr Roger Veilleux a remporté une grande victoire, en étant élu maire et en faisant élire les membres de son équipe. Enfin, signalons qu'à Sainte-Monique de Nicolet, le secrétaire a dû se prévaloir de son droit prépondérant alors que deux candidats avaient le même nombre de voix.

Aux postes de maire, on remarque que 21 ont été réélus, 23 nouveaux sont appelés à diriger les destinées municipales tandis que 10 sortants ont essuyé une défaite. Chez les conseillers, 49 d'entre eux obtenaient de nouveau la faveur des électeurs, 77 nouveaux venus faisaient leur entrée tandis que 36 autres étaient défaits.

Sorel

Une majorité de 97 voix a permis au conseiller sortant, dans le quartier Saint-Laurent, M. Charles-Omer Pélouin, d'être réélu à son poste. Il a obtenu 1278 voix tandis que son adversaire, M. Marcel Millette en recueillait 1181. On signale que 50 pour cent environ des 5,337 électeurs sont allés aux urnes.

Les autres membres du conseil sont le maire Luc Poupart ainsi que les conseillers Lucien Lamoureux et Eugène Nolin dans le quartier Richelieu, Marcel Gauthier et Georges Lacombe au quartier Notre-Dame, et Michel Pelletier dans le quartier Saint-Laurent. Le président d'élections était le greffier, M. Georges Zakaib.

Contrecoeur (v)

Les quatre membres sortants du conseil municipal ont tous emporté facilement lors des élections hier. A la mairie, M. Georges Tétrault a été réélu avec une majorité de 342 voix, en recueillant 636 contre les 297 de son adversaire, M. Rémi Lamoureux.

Tracy

Les deux conseillers sortants dans la ville de Tracy ont été reportés facilement à leurs postes lors des élections. Il s'agit de M. Germain Laprade avec 257 voix de majorité et de M. Fernand Joly avec 325 voix de majorité.

Dans le quartier Richelieu, M.

Laprade a obtenu 803 voix contre 546 pour M. Ronald Lesieur ou 48.8 pour cent des électeurs se sont prévalus de leur droit. Dans le quartier Saint-Laurent, M. Joly a reçu 559 voix contre les 234 accordées à M. Florent Brunelle. On signale que 47.6 pour cent des électeurs sont allés aux urnes.

Les autres membres du conseil sont le maire Arthur Pontbriand, et les conseillers Aurèle Racine et Bernard Boucher, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, Paul-Emile Thériault dans le quartier Richelieu ainsi que Antoine Langlais au quartier Saint-Laurent. Le secrétaire-trésorier est M. Laval Tardif.

Saint-Pierre-de-Sorel

C'est par une majorité de 35 voix que M. Roger Ethier a été élu maire, pour succéder à M. Diogène Caplette. M. Ethier a obtenu 415 voix contre 380 pour son opposant, M. Jacques Roberge. Au seul siège de conseiller qui était contesté, c'est M. Yvon Chadelaine qui l'a emporté avec 491 voix contre les 283 reçues par M. Henri-Paul Lefebvre, soit par une majorité de 208 voix. Il succède ainsi à M. Ethier qui avait laissé son siège pour aller à la mairie. 840 des 1505 électeurs sont allés aux urnes.

Les autres membres du conseil sont MM. Alfred Pélouin, Conrad Lambert, Julien Descheneaux, Gaston Marchand et Charles-Edouard Mandeville tandis que le secrétaire est M. Réjean Cournoyer.

Saint-Alm (V) Massueville

C'est par une majorité de 9 voix que le maire sortant a subi la défaite. En effet, M. Robert Niquette récoltait 142 voix tandis que M. Wildor Hébert en recevait 133 de la part des 281 électeurs qui sont allés aux urnes.

Les autres membres du conseil sont MM. Philippe Forcier, Denis Vigeant, Henri Martin, Jean-Paul Villard, Bernard Caron et Jacques Traversy, conseillers. C'est M. Georges Lamoureux qui agit à titre de secrétaire-trésorier.

Sainte-Victoire

Deux nouveaux conseillers ont été élus avec des majorités très élevées, soit respectivement de 340 et 378 voix. Au siège No 2, M. Jean-Pierre Mathieu recevait 440 voix contre 100 pour M. Jean-Paul Noël, succédant ainsi à M. Armand Dufault.

Au siège No 5, M. Laurent Arpin n'obtenait que 89 voix contre les 467 pour M. Léonard Lavalée; ce dernier succède ainsi à M. Frédéric Lavalée. Près de 65 pour cent des électeurs au nombre de 1,078 sont allés aux urnes.

Les autres membres du conseil sont MM. Armand Pélouin, maire et Gilles Daunais, Albert Atanya, Georges Cournoyer et Ronald Daoust, conseillers. Le secrétaire-trésorier est M. Oscar Bardier.

Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseiller sortant a subi une dure défaite, perdant avec une infirmité de 232 voix. M. Pierre Arnold l'emportait avec 420 voix contre 188 pour M. Lucien Ferland, 670 électeurs sur les 1462 sont allés aux bureaux de scrutin.

Le conseil se compose aussi du maire Jules Pélouin et des conseillers Viageur Champagne, François Pélouin, Romulus Paul, Fernand Guévremont et René Cardin. Le secrétaire-trésorier est M. Peter White.

Saint-Joseph-de-Sorel

Le conseiller sortant Patrick Lacasse a obtenu 84 voix tandis que son adversaire Gérard Courtemanche en obtenait 175. Au siège du conseiller Alcide Cournoyer qui ne s'est pas représenté, deux adversaires se sont fait la lutte, ce sont MM. René Gignac, 252 voix et Gérard Paul-Hus, 184.

Le conseil sera composé du maire Richard Lemay, des conseillers Joseph-Etienne Champagne, Rosaire Hardy, Yvon Joly, Olivier Gravel, Gérard Courtemanche et René Gignac. Le secrétaire-trésorier est M. Jean-Guy Trépanier.

Saint-Louis-de-Richelieu

Le maire sortant, M. Arsène

Messier, a été réélu par une majorité de 133 voix, en recueillant 186 voix contre 53 en faveur de M. Roger Déléris. Au siège no 2, le conseiller sortant, M. Rosaire St-Amant, a obtenu une confortable majorité de 134 voix pour l'emporter. Il a recueilli 188 voix contre 54 pour M. Réjean Charron. Au siège no 4, le conseiller sortant a subi la défaite par 124 voix de différence. M. Emile Daigle a reçu 181 voix contre 57 pour M. Eugène Bélisle. 251 des 348 électeurs se sont rendus aux urnes.

Les autres membres du conseil sont MM. Yvon Handfield, Fernand Forcier, Jean-Paul Gagnon et Fernand Lemoine tandis que le secrétaire est Mlle Monique Gagnon.

St-Antoine-de-Padoue (V)

Un nouveau maire présidera aux destinées de la municipalité puisque M. Claude Larose a été élu avec une majorité de 41 voix. Il a obtenu 136 voix contre 95 pour M. Paul-Horace Archambault, maire sortant. On signale que 81 pour cent des électeurs ont accompli leur devoir.

Les conseillers sont MM. Edouard Cormier, Léopold Noël, Roland Bélanger, Axarie Beauchemin et Jean-Claude Bélanger tandis que le secrétaire-trésorier est M. Camille Petit.

Saint-Roch-sur-Richelieu

Le conseiller sortant Lucien Saint-Laurent a été réélu par 22 voix de majorité. Il a obtenu 279 voix contre 257 pour M. Maurice Chadelaine. L'autre siège contesté pour trouver un successeur à M. Roland Duhamel, c'est M. Roger Piette qui a été élu. Il a obtenu 242 voix contre 203 pour M. Oscar Roy et 99 pour M. Jean-Guy Duhamel.

Les autres membres du conseil sont le maire, M. Edouard Frigon et les conseillers Ernest Roy, Roland Duhamel, Bernard Chadelaine et Marcel Larivière tandis que le secrétaire-trésorier est M. Jacques Salois. Ce dernier rapportait que 566 électeurs se sont rendus aux urnes.

Sainte-Thérèse (v)

La lutte fut très chaude à Sainte-Thérèse mais les trois candidats représentés par le comité civique ont été élus. Le conseiller sortant, M. Léonce Groleau, a été réélu avec une majorité de 58 voix alors qu'il a obtenu 435 voix contre 377 pour son adversaire M. Roland Saint-Amant. Pour sa part le conseiller sortant au siège numéro 2, M. Yvon Arès qui a obtenu 419 voix a été réélu mais avec une très faible majorité alors que son adversaire M. Roger Cloutier, a obtenu 406 voix.

Pour leur part MM. Stolan Brunelle et Louis-Philippe Trudel se sont également fait une belle lutte au siège numéro 3 rendu vacant par le conseiller sortant Ronald Francoeur. M. Louis-Philippe Trudel a obtenu 419 voix tandis que M. Brunelle en a obtenu 398. Sur une possibilité de 1070 électeurs, c'est dans une proportion de 85 pour cent que ceux-ci se sont prévalus de leur droit alors que 872 se sont rendus aux urnes. Les élections se sont déroulées sous la présidence de M. Robert Cloutier.

Lac-aux-Sables

Le maire sortant M. Georges-Henri Girard a été réélu avec 368 voix contre 233 pour son adversaire M. Emile Champagne. Pour leur part les deux conseil-

lers sortants MM. Denis Bronsard et Emilien Coutu, qui ont respectivement obtenu 275 et 270 voix, ont été défaits par deux nouveaux venus, soit MM. Jean Tuinstra avec 330 voix et Fernand Hamelin 301 voix. Enfin le conseiller sortant M. Ernest Touzin a été réélu avec une très forte majorité de 325 voix sur son adversaire M. Chrétien Groleau qui n'a obtenu que 41 voix pour les 366 de M. Touzin. Près de 800 électeurs avaient droit de vote mais seulement 617 s'en sont prévalus. Le président d'élection était M. Serge Morrisette.

Saint-Narcisse

Le conseiller sortant Edgar Pronovost a obtenu 329 voix tandis que son adversaire Jean-Noël Dessureault obtenait 259 voix. Le conseil sera composé du maire Henri Saint-Arnaud et des conseillers Victor Cossette, Léonce Baril, Lucien Gauthier, Jean-Marie Saint-Arnaud, Jean-Baptiste Saint-Arnaud. Le secrétaire-trésorier est M. Justin Bordeleau.

Mont-Carmel

Le maire Roland Cossette, qui avait deux adversaires, a obtenu 523 voix, tandis que MM. Denis Deshaies et Claude Désaulniers obtenaient respectivement 469 et 80 voix. Au siège du conseiller Germain Provencher qui ne s'est pas représenté, deux candidats se faisaient la lutte. Ce sont MM. Raymond Toupin, 705 voix et Robert Turcotte, 353 voix. Le conseil sera composé de M. Roland Cossette, maire, des conseillers Raymond Toupin, Bruno Côté, André Doucet, Bruno Lemire, Dominique Landry et Léonard Prince. Le secrétaire-trésorier est M. Jean Normandin.

Saint-Louis-de-France

M. Maurice Paquin est devenu le nouveau maire de la municipalité de Saint-Louis-de-France, hier, alors qu'il a battu son adversaire M. Marcel Du Bois par 487 voix à 354.

Au siège 1, le conseiller sortant M. Gaston Thellend a été réélu alors qu'il a défait son adversaire Dominique Boivert par 543 voix à 289. Au siège 2, M. Lorenzo Larkin, sortant, a défait son concurrent Clément Boivert par 487 voix à 341. Les autres conseillers sont MM. Donatien Saint-Aubin, Henri Richard, Charles Marchand et Emilien Lemire. Le secrétaire-trésorier est M. Maurice Thellend, 835 électeurs sur 1,803 ont usé de leur droit de vote.

Sainte-Anne-de-la-Pérade (v)

Le maire J.-Daniel Thibault, sortant, a été réélu hier alors qu'il a défait son adversaire, M. Antonio Ricard par 359 voix à 217. Au siège 1, le conseiller sortant Jacques Devault a eu raison de son adversaire, M. Paul Brouillette par 357 voix contre 211. Au siège 2, M. Robert Gendron a défait le conseiller sortant M. Arthur Godin par 272 voix contre 87. L'autre candidat en lice à ce siège, M. Paul-Emile Devault, a recueilli 220 votes. Au siège 3, le Dr Blaise Soucy, sortant, a battu son adversaire, M. Fernand Germain par 347 voix contre 232. Les autres conseillers en place sont MM. Grégoire Rompré, Vital Picard et Paul Arcand. Le secrétaire-trésorier est M. Gaétan Marchand.

Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Le conseiller sortant, Claude Bronsard a obtenu 214 voix tandis que son adversaire M. Fabien Magny en obtenait 196. Au siège du conseiller Jean-Marie Rivard qui ne s'est pas représenté, deux candidats se faisaient la lutte. Ce sont MM. Maurice Marchand qui a obtenu 223 voix et Philippe Normandin qui a obtenu 182 voix. Le conseil sera composé du maire Grégoire Massicotte, des conseillers Claude Bronsard, Maurice Marchand, Paul Saint-Arnaud, Jean-Paul Despins, François Dessureault, Martin Baril, tandis que le secrétaire-trésorier est Mlle Fabienne Massicotte.

Batiscan

Le conseiller sortant Jean-Claude Magny a obtenu 138 voix tandis que son adversaire Gérard Proteau obtenait 170 voix. Au siège du conseiller Léo-Paul Lapierre qui ne s'est pas représenté, deux adversaires se faisaient la lutte, ce sont MM. Richard Marchand qui a obtenu 149 voix et Benoît Massicotte qui obtenait 154 voix. Le conseil sera désormais formé du maire Germain Brunelle, des conseillers Benoît Massicotte, Gérard Proteau, Roger Saint-Cyr, Omer Fugère, Georges Labissonnière, Jacques Caron, Le secrétaire-trésorier est M. Joseph Bellefeuille.

Saint-Stanislas (p)

Le maire Léo Bédard a été réélu avec une majorité de 97 voix sur son adversaire M. Albany Beauvillier. Ils obtenaient respectivement 252 et 175 voix. Le conseil sera donc composé du maire Léo Bédard et des conseillers Jacques Magny, Omer Lafontaine, Victor Massicotte, Charles Veillette, Clément Mongrain et Jean-Maurice Guillemette. Le secrétaire-trésorier est M. André Cossette.

Sainte-Marthe-du-Cap

Le maire Roger Gubbeault a obtenu 708 voix tandis que son adversaire Rosaire Thibault obtenait 221 voix. Le nouveau conseiller Claude Dumas a obtenu 631 voix tandis que son adversaire M. Gérard Simard obtenait 282.

Au siège numéro un, laissé vacant par la démission du conseiller Maurice Toupin, deux adversaires se faisaient la lutte, ce sont MM. Marc-Bellefeuille et Laurent Rochelleau qui ont obtenu respectivement 264 votes et 639 voix. Au siège numéro six, où le conseiller Jules Landry ne s'est pas représenté, deux adversaires se faisaient également la lutte. Ce sont MM. Jean-Jacques Girard 275 voix et Yves Lefebvre 640 voix.

Le conseil sera donc composé du maire Roger Gubbeault, des conseillers Albert Hubert, Eloi Leblanc, Marcel Arcand, Claude Dumas, Laurent Rochelleau et Yves Lefebvre. Le secrétaire-trésorier est M. Adélaïde Toupin.

Saint-Tite (P)

C'est avec une majorité de 139 voix sur son adversaire que M. Bruno Goudreau, maire sortant dans la paroisse de Saint-Tite, a été réélu en obtenant 358

voix contre 219 pour M. Florent Allard. On se rappelle que M. Allard était conseiller au siège numéro 4 et qu'il s'était retiré pour se présenter à la mairie.

C'est également avec une majorité de 139 voix que le conseiller sortant Roland Pronovost a été réélu au siège numéro 6 ou un nouveau venu, M. Gérard Gervais, lui faisait la lutte. M. Pronovost a obtenu 353 voix tandis que son adversaire, en a obtenu 214.

Pour l'élection à la mairie, 16 bulletins ont été rejetés et au poste de conseiller, 26. Sur une possibilité de 1,050 électeurs, près de 60 pour cent se sont prévalus de leur droit, soit 593. Rappelons enfin que le siège rendu vacant par le départ du conseiller Allard a été comblé par un nouveau venu, M. Gérard Guillemette. Le secrétaire-trésorier est M. Pierre-Aimé Désaulniers.

Saint-Adelphe

La municipalité de Saint-Adelphe a un nouveau maire. Il s'agit de M. Fernand Couillard, qui a été élu avec une forte majorité de 248 voix sur son adversaire M. Dollard Dessureault. Ce dernier a obtenu 183 voix tandis que M. Couillard en a obtenu 431.

Le candidat perdant à la mairie, ne perd pas tout, puisqu'il est conseiller en position au siège numéro 2 et qu'il y demeure, semble-t-il. Sur une possibilité de 900 électeurs, 620 se sont prévalus de leur droit. Le président d'élections était M. Georges-Henri Thiffault, secrétaire-trésorier de la municipalité.

Saint-Roch-de-Mékinac

A Saint-Roch-de-Mékinac, les deux nouveaux candidats ont été élus. Au siège numéro 4, M. Claude Côté a défait Mme Alex Jourdain avec une majorité de 55 voix, soit 192 contre 47 et M. Yvon Grenier a défait le conseiller sortant au siège numéro 5, soit M. Wilby Mongrain, par une majorité de 62 voix, soit 106 contre 44. Le vote s'est effectué dans une proportion de 51 pour cent, c'est-à-dire que sur une possibilité de 350 électeurs 152 se sont prévalus de leur droit. C'est M. Zoé Cossette qui agissait comme président d'élections.

Pointe-du-Lac (P)

Un ancien conseiller de la paroisse de Pointe-du-Lac, M. Clément Beaudry, a été élu maire de l'endroit, hier, lors des élections municipales. C'est avec 450 voix qu'il a battu son plus proche adversaire, M. Angelbert Sinclair qui a obtenu 139 voix. M. Oscar Fréchette, n'a revu. Le troisième candidat en lice, M. Gérard Biron a eu le dessous sur M. Frédéric Richard en récoltant 446 voix par rapport à 157 pour son adversaire. Au siège 6, M. Jean-Pierre Godin a reçu 385 voix contre 219 pour son adversaire, M. Roger Daigle.

Les autres conseillers en place sont MM. Robert Parenteau au siège 1, Donat Blouin, au 2, Arthur Robitaille au 3 et Raoul Désaulniers au 5. Le secrétaire est M. Jean-Baptiste Pothier.



Bell Canada

SERVICE DE CIRCONSCRIPTION — TARIFS DIVERS

EQUIPEMENT ET SERVICES DIVERS — FRAIS MENSUELS POUR CHAQUE PIÈCE D'EQUIPEMENT QUI SUIT	Écart des augmentations proposées	
	entre tarifs actuels et tarifs proposés	entre tarifs actuels et tarifs proposés dans la requête principale
Systèmes avec distributeurs d'appels		
— Position de préposés	0.50 à 4.00	6.45 à 53.80
— Équipement commun	0.05 à 0.35	0.85 à 4.60
— Tableau de réception des commandes	0.05 à 0.35	0.85 à 4.60
— Cabinet, équipement de réponse aux appels différés et aux appels de nuit, dispositif de surveillance, dispositif de transfert	0.05 à 0.85	0.20 à 8.60
Service Centrex — Lignes locales et téléphones	0.10 à 0.20	0.25 à 2.90
Systèmes d'appel par codes		
— Unités d'appel, signaux, équipement de contrôle	0.05 à 0.10	0.05 à 1.80
Équipement de conférence avec dispositif d'adjonction au central privé	0.05 à 0.15	0.20 à 2.00
— Service de conférence local (chaque 5 min. init. et add.)	0.05	0.05
Inscriptions dans l'annuaire		
— Frais pour omettre une inscription	0.05	0.30
Service de central privé automatique planifié (circonscription d'Ottawa-Hull seulement) — par poste	0.10	0.35
Systèmes d'intercommunication		
— Interphone d'appartement, interphone d'affaires, signalisation automatique, intercommunication automatique, unités de signalisation à sélection automatique, téléphones d'intercommunication, circuits d'intercommunication manuelle, push-tois et vibreurs	0.05 à 0.50	0.05 à 6.45
Frais de distance		
— Locaux — sur les lieux	0.05	0.05 à 0.10
— Hors lieux, par 1/4 de mille	0.05	0.05 à 0.45
Systèmes téléphoniques à lignes multiples		
— Commutateurs, systèmes à clés 1A, 4A, 100, 103A	0.05	0.05 à 1.00
— Systèmes de téléphones à poussoirs comprenant dispositifs de ligne et de téléphone	0.05 à 0.15	0.10 à 1.70
— Systèmes à clés pour bureau de secrétariat	0.05 à 0.35	0.55 à 1.80
— Unités et dispositifs de pilote d'appels	0.05 à 0.35	0.15 à 4.75
Autres téléphones et équipement		
— Contempra	0.05	0.10
— Princesse	0.05	0.10
— Touch-Tone (par ligne de résidence)	0.05	0.10
— (par ligne d'affaires)	0.05	0.15
— Signaux auxiliaires comprenant cloches, avertisseurs, carillons, etc. pour usage intérieur et extérieur	0.05 à 0.10	0.05 à 1.30
— Ampliphones A, B, C	0.05	0.05 à 0.45
— Équipement automatique de réponse, équipement automatique de réponse et d'enregistrement, dispositifs de composition automatique	0.10 à 0.20	2.15 à 2.85
— Bouton d'évacuation, coupeur, dispositifs d'occupation, veilleuses, jack et fiches, etc.	0.05	0.05 à 0.40
— Équipement pour atmosphère explosive, équipement et téléphones extérieurs	0.05	0.20 à 0.80
Service de central privé		
— Positions de standardistes — systèmes manuels	0.10 à 1.05	1.40 à 14.35
— — — systèmes automatiques	0.15 à 1.05	1.70 à 14.35
— Sélection, connecteurs, sélecteurs-connecteurs, bornes de poste automatique	0.05	0.10 à 0.60
— Postes de PBX automatique	0.05	0.15 à 0.70
— Postes de PBX automatique — limités	0.05 à 0.10	0.15 à 0.85
— Équipement de lignes de jonction, bornes pour enregistrement des dictées	0.05 à 0.25	2.15 à 15.55
— Équipement divers — serre-tête de préposés, combinés, cordons de nuit à 3, 4, 5 fiches, numéro de raccordement de nuit, bornes d'interurbain	0.05	0.05 à 0.55
— Codes de facturation spéciaux (par groupe de 50 codes)	0.05	0.05 à 0.70
— Service de central privé pour hôtel	0.05	0.10
— Téléphones	0.05	0.05 à 0.45
— Compteurs de messages pour les chambres des clients, borne d'automatique à un seul chiffre	0.05	0.05 à 0.45
— Compteurs de messages pour les chambres des clients, équipement commun	0.60	8.10
Services de réponse		
— Tableaux de réponse	0.50	8.80
— Concentrateur-identificateur	1.50	21.50
Service de circonscription par téléscripteurs (TWX)		
— Service de base	5.00 à 10.00	5.00 à 10.00
— Service complémentaire	5.00 à 25.00	5.00 à 25.00
— Convertisseurs de codes	10.00 à 25.00	10.00 à 25.00
FRAIS DE SERVICE — PAR INSTALLATION OU DÉPLACEMENT		
— Résidence, service principal	3.00	3.00
— Affaires, service principal	5.00	5.00
— Affaires, divers	50 à 50.00	30 à 50.00
— Standards et consoles	10.00 à 1300.00	10.00 à 1300.00
— Concentrateur pour service de réponse	500.00	500.00
— Raccordement par ligne supplémentaire à un tableau de réponse	2.50	2.50
— Équipement de surveillance des tableaux de réception des commandes	100.00	100.00

De plus amples détails peuvent être obtenus à tous les bureaux d'affaires de la Compagnie où sont déposées des copies des modifications proposées aux tarifs et où elles peuvent être consultées. Fait le 5 novembre 1971. Le secrétaire, J. T. Moore.

Tout le jour... tous les jours!

(du lundi au vendredi)

7 Aujourd'hui

7:30 à 9:00 a.m.

Tour d'horizon complet sur l'information

Le Gourmet Farfelo

10:30 à 11:00 a.m.

Les meilleures recettes apprêtées avec humour

Madame est Servie

11:00 à midi

Fantaisie, chansons, entrevues en guise d'apéritif

Minirama

midi à 12:30 p.m.

Jean Malo vous donne rendez-vous avec le divertissement

Bienvenue Chez-Nous

1:00 à 2:00 p.m.

Des jeux amusants, des prix intéressants, une fortune de secondes chanceuses à cette heure de variété.

TELE

7

SHERBROOKE

BIEN VU PARTOUT

Des luttes serrées dans un...

Maskinongé

M. Léonard Paquin a été élu maire avec une faible majorité de 5 voix sur le candidat sortant M. Guy Otis. M. Paquin a obtenu 250 voix tandis que M. Otis en a récolté 245. De plus un siège était contesté. M. Camille Rinfret a été élu avec 27 voix de majorité sur son adversaire M. Eugène Pichette. Selon le comptage, M. Rinfret a remporté avec 260 voix contre 233 pour M. Pichette.

Plus de 512 personnes se sont prévalues de leur droit de vote sur un total de 627. Les autres membres du conseil sont M. Fernand Dery, M. Claude Gervais, M. Odilon Lebrun, M. Dominique Lafrenière et M. Wilfrid Desjarlais. Mme Colombe Pichette agissait comme secrétaire municipale dans cette élection.

St-Angèle-de-Prémont

M. Jacques Carle, conseiller sortant, a été élu une nouvelle fois à son poste avec une majorité de 39 voix sur son adversaire M. Yvon Lessard. M. Carle a obtenu 138 voix, tandis que son adversaire en récoltait 99. Un seul bulletin a été rejeté. Plus de 238 personnes ont utilisé leur droit de vote sur une possibilité de 536. Au siège numéro 5, M. Réal St-Yves a été élu par acclamation jeudi dernier à la suite de la démission de M. Ludovic Leblanc, conseiller sortant. Les autres membres du conseil sont M. Roger Lacoursière, maire, M. Jacques Lambert, M. Clovis St-Onge, M. Rosaire Michaud et M. Lévis St-Yves. Le secrétaire municipal pour cette élection était M. Magnus Leblanc.

Cinq conseillers défaits Balayage complet à Bécancour

par Pierre MANSEAU

NICOLET — Lorsque l'élection municipale de Bécancour, en 1968, les cinq candidats élus lors de ce qu'il avait été convenu d'appeler alors un balayage à l'hôtel de ville, on ne prévoyait pas qu'à l'élection de '71 le même scénario se reproduirait. Il s'est effectivement produit, et les gagnants d' alors ont été les grands défaits d' hier. On a assisté à la grande salle municipale de l'endroit hier soir au dépouillement du scrutin, devant une foule enthousiaste et qui de toute évidence voulait un changement.

C'est parmi les cris, les applaudissements, dans un chahut digne de nos bonnes traditions électorales que les résultats de l'élection ont été communiqués à l'assistance. Dès les premières boîtes, les candidats appuyés par le maire Gaudet ont pris une avance qu'ils n'ont pas laissée aller jusqu'à la fin du dépouillement.

Au siège no 1, M. Raymond Côté devait l'emporter par une majorité de 497 sur son adversaire, en récoltant 2,025 votes et M. Réal Mailhot (sortant) en récoltait 1,528. Au siège no 2, c'est par une majorité de 659 que M. Arthur Laneville (2,132 votes) l'emportait sur M. Raymond Saint-Cyr qui était sortant (1,473 votes). Au siège no 3, une majorité de 671 donnait la victoire à M. Michel Therrien (2,120 votes) sur le conseiller sortant M. Guy Piché (1,449 votes).

La lutte la plus suivie certes fut celle que se livraient le conseiller sortant M. Léon Bouvet et M. Bruno Béliveau au siège no 6. Le vote populaire devait consacrer la victoire à M. Béliveau (2,219 votes) avec une majorité de 864 voix sur M. Léon Bouvet (1,355 votes). Le siège no 6 fut aussi un point d'attraction puisque le plus jeune conseiller que la ville de Bécancour a jamais élu, M. Maurice Richard âgé de 25 ans, l'emportait par une majorité écrasante de 1,481 votes sur son "oncle", le conseiller sortant M. Edgar Elie. Ce dernier devait recueillir 776 votes, alors que M. Richard en avait 2,325.

La population de Bécancour s'est présentée aux 28 bureaux de scrutin dans une proportion de près de 80 pour cent des électeurs éligibles. A la suite de cette éclatante victoire, le maire L.-Gaston Gaudet, qui avait été élu par acclamation pour un troisième mandat la semaine dernière, de même que le conseiller Gérard Bergeron devait déclarer dans une courte allocution, qu'il était très heureux que les candidats qu'il voulait voir à ses côtés à la table du conseil aient été aussi choisis démocratiquement par la population. "Ensemble, nous ferons vraiment l'unité au sein du conseil, lacune qui existait depuis trois ans, à la table du conseil", devait par la suite ajouter le conseiller Michel Therrien.

Un citoyen de la ville de Bécancour devait nous glisser à l'oreille à la suite de cette victoire: "La ville de Bécancour avec ces gars-là, vient de se mettre une fois pour toutes au monde..."

St-Léon

M. Jeannot Paillé, maire sortant, a été réélu par 201 voix de majorité sur son adversaire M. Joseph Pichette. M. Paillé a obtenu 351 voix et M. Pichette 150. Selon le secrétaire-trésorier, 528 personnes se sont prévalues de leur droit de vote sur une possibilité de 640. Un total de 27 bulletins ont été rejetés. Les autres membres du conseil sont les conseillers Gabriel Paquin, Germain Auger, Fernand Ferron, Léo-Paul Rabouin, Paul-Emile Pichette et M. Joseph Julien. M. Victorin Gélinas agissait comme secrétaire-trésorier.

St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup

Un nouveau conseiller a été élu. Il s'agit de M. René Gagnon au siège numéro 2 avec 69 voix de majorité sur son plus proche adversaire, M. Maurice Beland. M. Gagnon a obtenu 475 voix, tandis que M. Beland en obtenait 406. Le troisième candidat en lice, M. Bertrand Rainville, n'a obtenu que 126 voix.

Le siège numéro 3 était lui aussi contesté. M. Alexandre Cloutier, conseiller sortant, a été réélu avec une majorité de 466 voix, sur M. Jacques Lefeb-

vre. Ce dernier a obtenu 271 voix tandis que le vainqueur en a récolté 737. Plus de 1,008 personnes se sont prévalues de leur droit de vote sur une possibilité de 2,423.

Les autres membres du conseil sont, M. Paul-Emile Caron, maire, et M. Fabien Lescadres. M. Conrad Giasson, M. Léopold Gerbeau et M. Réginald Caron conseillers. M. Léopold Picotte était le secrétaire-trésorier de cette élection.

St-Alexis-de-Monts

Le conseiller sortant M. Jacques Lemay a été battu par un nouveau venu au siège numéro un. M. Jacques Pothier a remporté la palme avec une majorité de 73 voix. M. Pothier a obtenu 394 voix, tandis que M. Lemay a récolté 321. Plus de 734 personnes se sont prévalues de leur droit de vote sur une possibilité de 2,200.

Les autres membres du conseil sont M. le maire Léopold Bellemare et les conseillers M. Aurèle Michaud, M. Georges Plante, M. Laurier Armstrong, M. Théobald Arseneault et M. Raymond Allard. Le secrétaire municipal était pour cette élection Mme Catherine McMurray.

St-Didace

Le siège numéro 3 fut contesté. Le conseiller sortant M. René Grégoire a été élu par 120 voix de majorité sur son adversaire M. Roch Lefebvre. M. Grégoire a obtenu 211 voix tandis que M. Lefebvre a récolté seulement 91 voix. Plus de 35 bulletins ont été rejetés. Plus de 337 personnes se sont prévalues de leur droit de vote.

Les autres membres du conseil sont M. le maire Léopold Bellemare et les conseillers M. Aurèle Michaud, M. Georges Plante, M. Laurier Armstrong, M. Théobald Arseneault et M. Raymond Allard. Le secrétaire municipal était pour cette élection Mme Catherine McMurray.

pour cent. Les autres membres du conseil sont MM. Philorum Chauvette, René Veilleux, Roch Lemire et Conrad Rousseau. M. Jean-Baptiste Lemire agit comme secrétaire-trésorier.

Saint-Léonard (P)

Il n'y a pas eu d'élection à Saint-Léonard hier, puisque M. Lévy Grondin, conseiller sortant au siège no 3, a démissionné, permettant ainsi à M. Jean-Paul Tourigny d'être élu par acclamation. Les autres membres du conseil sont: à la mairie, M. Philippe Leblanc, et MM. Rosaire Lamothe, Jean-Paul Lacharité, Jean-Guy Martin, Jacques Houle et René Hébert. Me Laval Simard agit comme secrétaire-trésorier de la municipalité.

Saint-Pierre-les-Bequets (P)

Il n'y eut pas d'élections hier à Saint-Pierre, à la suite de la démission de M. Lucien-Onil Tournigan qui devait être opposé à M. René Demers au siège no 3. Ce dernier a donc été élu par acclamation. M. Demers était sortant. Le conseil se compose donc comme suit: M. Roland Lafond à la mairie et MM. Clément Poisson, Roland Durand, Jean-Guy Cossette, Albert Lavigne et Marcel Gervais comme conseillers. Le secrétaire-trésorier est M. Onésime Marchand.

Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet

L'élection d' hier a permis à M. Gérard Beauchemin d'être élu au poste de conseiller au siège no 1. C'est avec un total de 317 votes que M. Beauchemin a été élu contre son adversaire M. Paul-Emile Noël qui en a recueilli 230. Une majorité de 87, les électeurs se sont prévalus de leur droit dans une proportion de 55 pour cent. Les autres membres du conseil sont: à la mairie M. Ovide Duval et comme conseillers, MM. Marcel Duval, Léopold Smith, Gérard Rousseau, Paul Hubert et Elie Leblanc. M. Georges Doucet est secrétaire-trésorier.

Nicolet-Sud

C'est dans une proportion de près de 90 pour cent que les électeurs de Nicolet-Sud se sont présentés aux urnes hier pour élire M. Luc Dubuc à la mairie. M. Dubuc avec 138 votes l'emportait sur son adversaire M. Roger Rousseau (108 votes) avec une majorité de 30 bulletins. Les autres membres du conseil sont: MM. Marc Dubuc, Jean-Marie Breault, André Roy, Bruno Bergeron, Paul-Yvon Beaulac et Camille Fleurant. M. Georges Doucet agit comme secrétaire-trésorier.

Berthierville

Il y avait élections à tous les sièges hier, à Berthierville. M. Ulysse Laferrière avait été élu par acclamation au poste de maire, la semaine dernière. Au siège no 1, M. Jean-Guy Lemire l'a emporté sur le conseiller sortant, M. Gabriel Brissette par 21 voix. Au siège no 2, M. Jude Guévremont a battu M. René Beaulac par 101 voix. Au siège no 3, M. Bernard Grégoire a défait son adversaire Roland Doucet par 86 voix. Au siège 4, le conseiller sortant, Gaston Sagala a défait son adversaire Maurice Goulet par 27 voix. Au siège 5, M. Marcel Rondeau, sortant, a battu M. Clément Lacoursière par seulement 18 voix. Enfin, au siège no 6, le conseiller sortant, Adèle Dubé a eu raison de son concurrent Claude Brunelle par 54 voix. Le secrétaire-trésorier est M. René Bayeur.

Berthier "P"

Une seule élection était prévue hier au siège 2 de cette municipalité. Le conseiller sortant, Maurice Rouette a été réélu en l'emportant sur son adversaire Paul Joly par 393 voix contre 278. Outre le maire Jean-Louis Poulette, le conseil est composé par MM. Jean-Louis Bellerose, Claude Hénaud, René Hébert, Paul-Emile Lavallée et Jacques Chapat. Le secrétaire-trésorier est M. Claude Joyal.

Lanoraie (V)

Il y aura recensement à cet endroit par suite de la faible majorité de 2 voix qu'a accumulée M. Rosaire Pelletier contre le maire sortant, M. Hervé Bonin. Le vote a été de 202 à 200, le troisième candidat M. Gérard Riopel a recueilli pour sa part 97 voix. Au siège 5, le Dr Jean Morrisette l'a emporté facilement sur son adversaire M. Joseph Perreault par 404 voix contre 85. Au 6, le conseiller sortant a recueilli 319 voix et a eu raison de ses deux adversaires, Mlle Berthe Arpin, 97 voix et Paul-Emile Champagne, 55 voix. Les autres conseillers sont MM. Bernard Desrosiers, Bertrand Boisjoli, Hervé Robillard et Georges-Albert Champagne. Le secrétaire-trésorier est M. Antoine Robillard.

Saint-Ignace

La votation à Saint-Ignace s'est effectuée d'une façon assez surprenante alors que plus de 140 bulletins de votation ont été rejetés. A la mairie, M. Lucien-René Plante a défait le maire sortant, M. Louis-Armand Barthe, en l'emportant par 517 voix contre 392. Au siège 4, M. Jean-Guérin a battu le conseiller sortant, M. Jean-Paul Valois, par 648 voix à 223. Au 5, M. Gaston Latour a récolté 557 voix pour battre le conseiller sortant Roger Chassé, 38 voix. Le troisième

sième candidat à ce siège, M. Serge Héroux, s'est désisté samedi dernier.

Les autres conseillers en place sont MM. Romuald Laforest, Jean-Baptiste Courchesne, Fernand Plante et Gaston Laforest. Le secrétaire-trésorier est M. Paul-Aimé Valois.

Saint-Damien

M. Daniel Grandchamp a défait le maire sortant M. René Croisière en recueillant 457 voix contre 408. Par ailleurs, le conseiller sortant, M. Réjean Baril a été réélu en battant son adversaire Pierre Gingas par 467 voix à 389. M. Léo Therrien a défait le conseiller sortant Georges-Albert Morais par 444 voix à 407. D'autre part, le conseiller sortant Édouard Desrosches, a eu le meilleur sur son concurrent M. Maurice Robert par 443 voix à 414. Les autres conseillers sont MM. Roger Grandchamp, Pierre Grandchamp et Jean-Claude Baril. Le secrétaire-trésorier est M. Jean Ranger.

Saint-Michel-des-Saints

La lutte dans cette municipalité ne se faisait qu'au niveau de la mairie. C'est M. Gérard Beauséjour qui a été appelé à remplacer le maire démissionnaire, le Dr Guy Gauthier en l'emportant par 479 voix contre 361 sur son adversaire, M. Alide Marineau. Les autres conseillers déjà en place sont MM. Robert Racine, Laurier Bellerose, mécanicien, Raymond Lasalle, Maxime Couté et Antoine Beauséjour. Le secrétaire-trésorier est M. Victorien Laforest.

Saint-Charles-de-Mandeville

M. Donat Savoie est devenu le nouveau maire en battant M. Roger Dupuis, sortant, par 629 voix contre 442. Au siège no 2, M. Denis Prescott a défait M. William Paquin par 592 voix à 160. Au siège no 4, M. Jules Saint-Jean a eu raison de M. Bruno Desalliers en recueillant 607 voix contre 144. Au siège no 6, M. Roland Prescott a battu M. Rosaire Baril par 637 voix contre 123. Les autres conseillers sont MM. Victorien Prescott, Roméo Roy et Ronald Charpentier. Le secrétaire-trésorier est M. Léo Savard.

Sainte-Anastasia

Le maire sortant, M. Elphège Boissonneault, a été réélu avec 315 voix. Son adversaire, Mme Roger Beaudoin, en a récolté 239. M. Patrick Martel, conseiller sortant, a été défait avec 232 voix, alors que son adversaire, M. Julien Beaudoin, en récoltait 316. Le conseiller sortant, M. Dominique Lambert, a été élu avec 291 voix alors que M. Rosaire Filion en avait 256. Les autres membres du conseil sont MM. Adrien Carrier, Théodore Boillard, Maurice Martineau et Jean-Paul Bélanger. Le secrétaire-trésorier est Mme Denise Fournier. Un total de 563 votants sur 700 se sont présentés aux urnes.

Laurierville

Le conseiller Raymond Goulet a défait le conseiller sortant M. Claude Beaudoin avec une voix

A Louiseville

M. Gaston Fleury est élu maire

LOUISEVILLE (B.L.) — Lors des élections municipales qui se tenaient hier dans la ville de Louiseville, c'est M. Gaston Fleury qui occupera désormais la fonction de maire. M. Fleury a obtenu une majorité de 712 voix sur son adversaire M. Marcel Bertrand. Pour sa part, M. Fleury a obtenu 1190 voix tandis que M. Bertrand en récoltait 478.

Les élections à Louiseville ont été très mouvementées et de plus, les citoyens ont voté à plus de 68 pour cent. Dans la ville, 1,730 personnes se sont prévalues de leur droit de vote sur un total de 2,535. Selon plusieurs observateurs, cette élection aurait été l'une des plus contestées dans toute l'histoire de la ville.

De plus, trois sièges étaient contestés. Dans le quartier Ouest du siège 1, M. Raymond Gagnon a été élu avec 156 voix de majorité sur M. Maurice Auger, conseiller sortant. M. Gagnon a obtenu la faveur du public avec 479 voix et M. Auger en a récolté 323. Cependant, dans le même quartier au siège numéro 2, M. Pierre-Paul Beaulieu conseiller sortant, a été réélu avec 490 voix de majorité sur son adversaire, M. André Picotte. M. Beaulieu a récolté 642 voix tandis que M. Picotte n'en obtenait que 156.

Au siège No 1, la lutte a été serrée et c'est quand même M. Jean-Jacques Cloutier qui a été élu avec 10 voix de majorité sur le conseiller sortant, M. Maurice Lesage. M. Cloutier a obtenu 272 votes tandis que son adversaire n'en obtenait que 262.

Les autres membres du conseil sont M. Maurice Perreault, M. Gérard Lesage et M. Fernand Clermont.

Princeville (P)

Le maire sortant, M. Léon Saint-Pierre a été élu avec 445 voix alors que son adversaire M. Donat Liberge en récoltait 151. M. Germain Boivert a obtenu 304 voix, M. Armand Leduc, 179 et M. Ephrem Gélinas, 89. M. Liberge fut réélu dimanche dernier. M. Édouard Thibodeau a défait le conseiller sortant, M. Roland Blanchette, par 357 voix contre 218 voix. M. Wilfrid Gagné a été réélu avec 302 voix, alors que M. Jacques Baril en obtenait 246. Une proportion de 75% a voté.

Les autres membres du conseil sont MM. André Desharais, Fernand Baillargeon et Sarto Hémond. Le secrétaire-trésorier est M. Ernest Bélanger.

Halifax-Sud

Le maire, M. Louis Ruel a été réélu avec 142 voix et son adversaire, M. James Douville, en obtenait 130. Au poste de conseiller, M. Bernard Larochelle fut réélu avec 150 voix, contre les 119 qu'obtient M. Robert Nollet. M. Gilles Vaillancourt a été élu par acclamation alors que son adversaire, M. Albany Demers, s'est désisté en sa faveur vendredi. Enfin, M. Robert Langlois a défait le conseiller sortant, M. Paul-Henri Vézina, avec 149 voix, alors que ce dernier en obtenait 117.

Les autres membres du conseil sont MM. Maurice Boissonneault, Aristide Barlow et Roger Fortier. Le secrétaire-trésorier est M. Laurent Pinette. Sur

Lampron, Robert Langlois et Hervé Perreault. Le secrétaire-trésorier est M. Arthur Drapeau.

Saint-Nicéphore

Le conseiller sortant M. Clément Yergeau a retiré son bulletin de présentation samedi, ce qui veut dire que son adversaire M. Jean-Guy Forcier, a été élu par acclamation. Le conseil est composé du maire M. Robert Traversy et des conseillers Gérard Niquette, Eddy Coderre, Robert Grégoire, Germain Boivert et Armand Hébert. Le secrétaire-trésorier est M. Robert Boivert.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)

Le maire Clément Blanchette qui était sortant, a obtenu 170 voix tandis que son adversaire M. Léopold Traversy en obtenait 132. Le conseil sera composé du maire Blanchette et des conseillers Jean-Louis Laplante, Armand Biron, Lucien Pinard, Louis Beauchemin, Claude Camirand et Arthur Allard. Le secrétaire-trésorier est M. Henri Bergeron.

Pierreville (V)

M. François Bussières a été réélu avec 89 voix de majorité sur son adversaire M. Jean-Paul Cartier, au poste de conseiller. Une proportion assez forte de votants s'est présentée aux urnes, entre 75 et 80 pour cent. Un autre siège était contesté et c'est M. Ernest Lévesque qui fut réélu, avec une majorité de 247 voix sur son adversaire M. Jean-Paul Grenier.

Les autres membres du conseil sont M. Roger Cartier, Jean Rousseau, Jacques Lafrenière, Lucien Shooner et Laurent Cayer. Le secrétaire-trésorier est M. Jean-Luc Précourt et le maire est M. Roger Tremblay.

Saint-François-du-Lac (P)

Le maire sortant, M. Richard Laramée, a été défait, avec 123 voix, alors que M. Benoît Doyon, le nouveau maire, en obtenait 220. Aux postes de conseillers, M. Réjean Gamelin récoltait 243 voix, et son adversaire, M. Denis Cayas, conseiller sortant, en obtenait 97. M. Philippe Autotte obtenait 221 voix alors que le conseiller sortant M. Léonard Mayran en avait 122, et, enfin, M. Jacques Lachapelle a été défait avec 113 voix alors que son adversaire, M. Germain McLure, l'emportait avec 225. Les autres membres du conseil sont MM. Raymond Dupuis, Rodolphe Mondoux et Marcel Desmarais. La secrétaire-trésorière est Mlle Claire Léveillé.

Saint-Bonaventure

Il n'y a pas eu d'élection à Saint-Bonaventure. Cependant un siège demeure vacant, personne ne s'étant présenté. Les membres du conseil sont le maire, M. Jean-Paul Pénin, les conseillers, MM. Ulysse Forcier, Maurice Lachapelle, Irénée Labonté, Roger Démoncourt et Jean-Paul Bonin. Le secrétaire-trésorier est M. Roland Paulhus.

Yamaska (P)

Un seul siège était contesté à Yamaska paroisse lors des élections de dimanche. M. Léodard Fortin l'a remporté avec 195 voix alors que son adversaire, M. Camille Parent, en obtenait 118, au poste de conseiller. MM. Camille Parenteau, maire, Roland Forcier et Léonard Bibeau, conseillers, avaient été élus par acclamation dimanche dernier, lors de l'appel nominal. Les autres membres du conseil sont MM. Louis Joly, Pal-Emile Forcier et Léodard Salvas. Le secrétaire-trésorier est M. Paul-Emile Villard. Un total de 320 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur 620.

Saint-Zéphirin de Courval

M. Ronaldo Cloutier fut réélu avec 215 voix, et il défaisait par le fait même, son adversaire, M. Georges Lemaire, qui a obtenu 144 voix. Lors de l'appel nominal, le maire, M. Réjean Turcotte, de même que les conseillers MM. Gabriel Maillet et Julien Fréchette, avaient été élus par acclamation. Les autres membres du conseil sont MM. Antoine Proulx, François Bourassa et Jacques Camiré. Sur un total de 532 électeurs, 366 se sont présentés aux bureaux de scrutin.

Deschailons (V)

M. Paul Hamel est le nouveau maire de Deschailons village, ayant obtenu une majorité de 107 votes sur son adversaire, M. Jean-Paul Lépine. M. Hamel a obtenu 237 votes contre 130 pour M. Lépine. Le conseil se compose donc, outre M. Hamel à la mairie, de MM. Thomas Barabé, Gérard Potvin, Gaston Gagnon, Armand Tournigan, Paul-Emile Laquerre et Jean-Marie Boredeau comme conseillers. Le secrétaire de la municipalité est M. Jean-Noël Grimaud.

Parisville

La lutte a été chaude à Parisville: M. Roger Chandonnet a été réélu conseiller pour un septième mandat avec seulement 18 voix de majorité. M. Chandonnet a en effet obtenu 159 voix. M. Jacques Beaudet en a eu pour sa part 141.

Le conseil se compose comme suit:

A la mairie, M. Roger Chandonnet, au secrétariat, M. Germain Lafond, et comme conseillers, MM. Paul-André Habel, Norbert Barabé, René Roux, Georges-André Blanchet et Alphonse Tournigan.

Ste-Agathe (p)

M. Gervais Lambert a défait M. Laurent Boutin à la mairie ayant obtenu 129 votes contre 82 pour M. Boutin.

Au poste de conseiller, M. Conrad Beaudoin a défait M. Normand Bédard ayant obtenu 116 voix contre 95 pour M. Bédard.

Le conseil se compose comme suit, outre M. le maire Lambert, MM. les conseillers Joseph Lambert, Conrad Beaudoin, Bernard-J. Laflamme, John Powell, Armand Martineau et Viateur Champagne. Le secrétaire est M. Aylre Côté.

Ste-Croix (p)

M. Léo Hamel est maintenant maire de Ste-Croix paroisse avec seulement une majorité de 18 sur son adversaire. M. Hamel a obtenu 173 votes alors que M. Paul-Emile Laroche obtenait 155 votes.

Au poste de conseiller pour le siège no 1, M. Gilles Demers a défait M. Jean-Baptiste Croteau par 6 voix de majorité (161 contre 155).

Au poste de conseiller pour le siège no 3, M. François Legendre a défait M. Raymond Cameron par 12 voix de majorité (164 contre 152).

Le conseil se compose donc comme suit: M. Léo Hamel, maire, MM. Gilles Demers, Hervé Leclerc, François Legendre, Robert Demers, Jacques Lepage et Joseph Ouellet.

Le secrétaire est M. Jean-Paul Lemay.

Val-Alain

M. Benoît Parent a été élu maire de cette municipalité hier défaisant M. Jean-Raymond Gobeil par 87 voix de majorité. M. Parent en a obtenu 203 contre 116 pour M. Gobeil.

Le conseil se compose comme suit: M. Benoît Parent, maire, MM. Roland Roy, Freddy Char-

cueillait que 135 voix. Le conseiller réélu occupe le siège no 1 à la table du conseil. Seulement 350 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote, soit un pourcentage de 25 pour cent en rapport avec les noms inscrits sur la liste électorale.

Notre-Dame-de-Longueville

M. Lucien Parent a été élu conseiller de la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Longueville, méritant la confiance de 255 électeurs, sur les 332 qui se sont rendus aux urnes. Son adversaire, M. Maurice Ricard, a recueilli seulement 75 votes, et deux bulletins ont été annulés. M. Parent occupera le siège no 6, laissé vacant par M. Bernard Rousseau qui n'a pas demandé de renouvellement de mandat.

Ste-Elisabeth de Joliette

M. Michel Denis, un nouveau venu sur la scène municipale, a été élu maire de la municipalité de Ste-Elisabeth, ayant obtenu une très mince majorité de trois voix sur son unique adversaire, M. Donat Tellier. M. Tellier était conseiller au siège no 6 et avait décidé de se porter candidat à la mairie, suite à la décision de l'ancien premier magistrat, M. Joseph Bédard, de ne pas solliciter de renouvellement de mandat.

Il faut croire que cette élection a soulevé un grand intérêt dans la municipalité, puisque 76 pour cent des citoyens habiles à voter se sont prévalus de leur droit. M. Michel Denis a eu la faveur de 345 électeurs pendant que M. Donat Tellier recueillait 342 voix.

A un poste de conseiller, M. Florian Généreux n'a pas non plus été réélu. Il a obtenu 313 votes contre 360 pour son adversaire, M. Marcel Couté. La majorité de ce dernier est de 47 voix.

Son équipe l'emporte Roger Veilleux élu maire de Nicolet

par Pierre MANSEAU

Nicolet — Les élections municipales à Nicolet, hier, auront permis à près de 60 pour cent des électeurs de se prévaloir de leur droit de vote, afin de compléter les cadres du nouveau conseil de ville. Comme il fallait s'y attendre, le docteur Roger Veilleux n'eut aucune difficulté à recueillir le plus grand nombre de votes pour être élu à la mairie. Il a décroché ainsi 1,008 voix, alors que son adversaire à ce poste, qui avait annoncé sa candidature la veille de la mise en nomination la semaine dernière, M. Rodrigue Duguay recueillait 522 votes.

Aux différents postes de conseillers, l'équipe patronnée par le docteur Veilleux a elle aussi décroché la victoire. Ainsi, au siège no 1, les deux candidats en lice ont récolté respectivement: 579 votes pour M. Jean-Guy Favreau et 88 pour M. Georges Robin. Au siège no 4, les deux adversaires qui étaient tous deux sortants et des adversaires de toujours ont récolté d'une part pour M. Julien Lassonde 597 votes et pour le gagnant M. Gérard Lupien 867 votes. Le siège no 6 revient à M. Clément Roy qui était sortant et qui a obtenu la victoire avec 895 votes sur son adversaire M. Cagetan Brochu qui en a récolté 495.

Les autres membres du conseil qui ont été élus par acclamation à la mise en nomination la semaine dernière sont MM. Lionel Fréchette, Jacques Bellemare et Sylvio Taillon. Le poste de secrétaire-trésorier de la ville est occupé par M. Georges Biron. Le nouveau conseil ne perdra pas une minute puisqu'il doit se réunir en séance spéciale mardi soir, soit demain.

bonneau, Louis Laroche, Hervé St-Laurent, Camille Dodier et Irène Chrétien, conseillers, et M. Gérard Fontaine, secrétaire.

St-Apollinaire

M. Gérard Fréchette a obtenu 163 votes contre 63 pour M. William Côté.

M. Fréchette a donc pour le second tour le prochain terme, MM. Fernand Demers, Raymond Genest, Léo-Paul Rousseau, Léo-Paul Boucher, André Houle et Armand Demers.

Le secrétaire de la municipalité est M. Delphis Côté.

St-Gilles

M. Aimé Hamel a été défait par M. Philippe-A. Martineau à la mairie de St-Gilles. M. Hamel n'a obtenu que 246 voix pour 395 en faveur de M. Martineau.

Nicole Rochon, reine des midinettes

Un mets qui sort de l'ordinaire: l'aubergine

Mlle Nicole Rochon de Montréal a été proclamée Reine des Midinettes, samedi soir, par un jury de cinq membres, et c'est au bras du vice-président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, M. Si Bresner, qui venait de la couronner du dé à coudre, qu'elle a ouvert le Bal traditionnel des Midinettes, dans le grand salon de l'hôtel Reine Elizabeth où se trouvaient réunies environ 1.500 personnes.

La Reine des Midinettes est âgée de 20 ans. Elle est opératrice chez The Market Fashions.

Elle l'a emporté sur les six autres finalistes par sa facilité d'expression, son élocution et l'originalité avec laquelle elle a traité le sujet qu'elle avait tiré au sort. Son nom a été dévoilé

par la présidente du jury, Mme Suzanne Pluze, après que le Chœur des Midinettes, sous la direction du professeur Omer Lalonde, eut charmé le vaste auditoire. Les autres membres du jury étaient: Mme Shirley Goldenberg, professeur à McGill, Mme Julia Hawa, journaliste au Corriere Italiano, M. Jacques Morency, de CKAC et M. Claude Leclerc, architecte.

Les finalistes, choisies parmi 28 candidates pour leur démarche, leur personnalité et leur féminité, étaient, en plus de la Reine des Midinettes, Mlle GINETTE Berthiaume, Maria Blandino, Chantal Fournier, Manon Girard, Diane Lanthier et Lise Sicard.

Pendant que le jury délibérait pour le choix des sept finalistes,

Michel Conte a animé un spectacle dont les vedettes étaient l'Orchestre Chiochio et Guy Piché. Puis, après avoir annoncé les noms des sept finalistes, Michel Conte a présenté les principaux invités.

L'ouverture musicale du spectacle, incluant le grand défilé des 28 candidates, avait été confiée à l'Orchestre de Johnny Di Mario qui a également fait les frais de la musique durant le bal.

Officiel au couronnement de la Reine des Midinettes, Si Bresner, annonça qu'en plus des cadeaux habituellement remis par le passé, pour la première fois cette année, la gagnante bénéficiera d'un voyage pour deux personnes toutes dépenses payées à New York.

La prochaine fois que vous aurez des invités à qui vous voudrez servir un plat fin, délicieux et facile à préparer, essayez les aubergines farcies Jambalaya, dont la recette est hautement recommandée par M. Wolfgang R. Teltz, chef à l'hôtel Sutton Place à Toronto.

Il s'agit là d'une recette gastronomique qui sera particulièrement appréciée de tous les amateurs de crevettes, de riz et d'aubergines, puisque ces trois ingrédients sont à l'honneur dans cette recette.

L'aubergine n'est peut-être pas connue de tous au Canada. De couleur violette, c'est le fruit d'une plante originaire de l'Inde que l'on cultive en France depuis le début du 17e siècle. Mais, chose curieuse, la culture de l'aubergine réussit mieux en Amérique du Nord qu'en France. On en trouve dans presque tous les supermarchés, ainsi que chez les marchands de fruits et légumes.

Voici un conseil concernant les crevettes qui constituent l'un des ingrédients importants de cette recette. Vous préférez peut-être faire cuire vous-même des crevettes fraîches, puis les déveiner et les couper en petits morceaux, mais il a été prouvé qu'on obtient d'excellents résultats en employant des crevettes congelées, cuites à l'avance et déveinées. Il n'y a qu'à les faire tremper dans l'eau froide pendant 2 minutes avant de les utiliser.

Les ingrédients donnés par le chef Teltz dans cette recette suffisent largement pour 4 bonnes portions.

Ingrédients

2 grosses aubergines
2 tasses d'eau
1 c. à thé de sel
2 c. à soupe de beurre
1-2 tasse de céleri, coupé en dés
1-2 tasse d'oignons verts hachés
1-4 tasse de piment vert, coupé en dés
1-4 tasse de persil haché
2 tasses de riz cuit
1 lb de crevettes hachées
1-2 c. à thé de sel
1 c. à thé de cordial au boeuf
Bovril.

Mode de préparation

Couper les aubergines en deux dans le sens de la longueur. En retirer la chair et la couper en dés. Mettre les aubergines évidées dans une casserole. Ajouter les 2 tasses d'eau et 1 c. à thé de sel. Faire bouillir 5 minutes, puis égoutter à fond.

Faire fondre les 2 c. à soupe de beurre dans un poêlon. Y ajouter le céleri, les oignons verts, le piment et le persil. Faire sauter jusqu'à consistance tendre. Ajouter, en remuant, l'aubergine coupée en dés, le riz, les crevettes, 1 c. à thé de cordial au boeuf et 1-2 c. à thé de sel. Faire cuire 5 minutes en remuant constamment.

En dernier lieu, remplir de cette farce les aubergines évidées et faire cuire environ 20 minutes au four à 375 degrés. Servir immédiatement.



La troupe d'Huguette Alarie, en costume de divers pays, exécute ici une charmante figure. La photo a été prise au cours du spectacle de ballet au Centre culturel en fin de semaine. (Photo: Roland Lemi-re)



Ballet classique, mais avec une chorégraphie moderne. C'est une autre partie du spectacle de ballet donné au Centre culturel de Trois-Rivières, samedi soir.



Le vice-président de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, M. S. Bresner, pose sur la tête de Nicole Rochon, de Montréal, le dé à coudre qui la fait reine des midinettes.



Le chef Wolfgang R. Teltz, de l'hôtel Sutton Place à Toronto, a créé une recette exotique à partir de l'aubergine, appelée "Aubergines farcies Jambalaya". C'est à essayer, pour rompre la monotonie des repas ou même des réceptions à la maison.

Un grand nombre d'écoles canadiennes donnent des cours d'éducation sexuelle

Depuis trois ou quatre ans, des cours d'éducation sexuelle sont donnés dans un grand nombre

de d'écoles, mais toutes n'en offrent pas, indique un relevé transcanadien.

Un rapport publié en avril par l'Institut Vanier de la Famille avait mentionné que 31 pour cent des écoles visitées offraient un type quelconque d'éducation familiale, et que 68 pour cent n'en inscrivait pas au programme. Le rapport ajoutait qu'on trouve davantage ce genre de cours dans les écoles des grandes villes, plutôt que dans les milieux ruraux ou les petites villes.

Le nouveau-Brunswick est la seule province où l'éducation sexuelle est obligatoire et faisant partie du cours d'hygiène donné de la septième à la neuvième année de classe.

La nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve n'ont pas de cours officiels du genre, mais on en donne dans certaines classes.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, cette question est à l'étude au ministère de l'Éducation.

On lui donne rarement le nom de cours d'éducation sexuelle, comme le soulignent plusieurs éducateurs. On emploie souvent des euphémismes, car, dans certains milieux, le sujet soulève encore des controverses.

Selon le rapport Vanier, les éducateurs sont d'avis que l'opinion publique n'est pas le principal problème à contourner, mais bien le fait d'inscrire ce cours au programme d'étude et de former les professeurs en conséquence.

Obstacle mâle

LAFAYETTE, Penn. (PA) — Une Américaine domiciliée à Lafayette Hill, Pennsylvanie, a déclaré que le chauvinisme masculin devient un obstacle pour l'obtention de son permis de fabrication de vin.

Patricia Murphy dit qu'au service américain du revenu, on a refusé de renouveler son permis, sous prétexte qu'elle n'est pas chef de famille.

"Je ne suis pas féministe militante, mais j'ai toujours pensé que mon mari et moi étions conjointement chefs de la famille", a-t-elle commenté.

Seuls les gens possédant un permis sont éligibles aux concours régionaux auxquels Mme Murphy désire participer.

Le permis autorise la fabrication d'une quantité de vin allant jusqu'à 200 gallons pour usage familial, sans avoir à payer l'impôt.

Dans les endroits où de tels cours ont été établis, ce fut souvent à la demande du public. Parfois, cet enseignement fait partie du cours d'économie do-

LOGEMENT À LOUER



mle x
s'en charge à peu de frais

Appelez-la aujourd'hui, demain vous serez appelé

annonces classées

trois-rivières 378-6116
shawinigan 537-1801
grand'mère 538-1717

PHARMACIE HOUDE

Claude Houde
B.A., B.Sc., L.Ph.

375-3686

Ouvert 365 jours par année
Centre d'Achats de
TROIS-RIVIERES-OUEST

Le saviez-vous?

La qualité du bétail s'est améliorée au cours des années. Les producteurs canadiens d'animaux à viande s'efforcent constamment d'améliorer leur production de façon à rencontrer les exigences toujours croissantes des consommateurs.

MANTEAUX DOUILLETS
POUR DAMES FRILEUSES

VASTE CHOIX DE MANTEAUX DE

- CASTOR
- VISON
- PATTES DE VISON
- RENARD
- CHAT SAUVAGE
- LYNX
- LOUTRE

PRIX À PARTIR DE \$499 À \$800

NOUS POUVONS VOUS PROCURER UN BEAU MANTEAU DE FOURRURE QUI VOUS CONVIENTRA à compter de **\$299**

Nous ajustons et remodelons les collets de fourrure et chapeaux de toutes sortes.
Pour rendez-vous — 374-3771

Mme Arthur Lacerte
FOURRURES
TROIS-RIVIERES-OUEST
6456, NOTRE-DAME 374-3771

Institut de

YOGA

Directeur
Dr R.A. Goyette, D.C.
Tél.: 378-5922

Restauration d'un hôpital historique

Un immeuble vieux de 300 ans, et qui fut jadis l'hôpital général des Soeurs Grises dans le port de Montréal, a été ouvert au public. On veut ainsi susciter l'intérêt sur la restauration

de l'héritage culturel de ce quartier.

Les Soeurs Grises ont réouvert l'édifice, dans le cadre d'un projet de restauration de trois millions de dollars destiné à redonner l'aspect original à cet endroit de caractère historique.

En 1961, les frères Charron y avaient d'abord construit un refuge pour les malades et infirmes.

Mère Marguerite d'Youville prit la direction de l'hôpital en 1740 et fonda la communauté des Soeurs Grises.

Plus tard, lorsque les malades devinrent trop nombreux et l'espace trop restreint, les religieuses installèrent l'hôpital dans de nouveaux locaux, et la bâtisse fut transformée en entrepôt.

Le projet global de restauration, qui avait été annoncé en 1968, a traversé plusieurs stades successifs de planification, sous l'égide de la Société des Monuments Historiques de Montréal.

Visite industrielle de l'Echo Féminin

SHAWINIGAN (CP) — L'Echo féminin invite tous ses membres à participer à un mini-voyage, prévu pour mercredi, le 17 novembre et comprenant l'horaire suivant: 3h45, départ du terminus Place du Marché; 4h30, visite de l'usine "Matelas Suprême" à Saint-Narcisse; 6h30, souper à l'Hôtel Champlain de Batiscan. Le tout pour le prix minime de \$5.00. Pour réservations, communiquer avant le 12 novembre avec Mme Renée Bolduc, au numéro 537-0226.

VOTRE MANTEAU DE FOURRURE

- NETTOYAGE
- VENTE

Un nettoyage régulier est à conseiller pour protéger votre manteau et lui donner sa plus belle apparence.

P.H. Bédard vous offre le manteau qui convient à votre personnalité. Le prix à son meilleur sans sacrifier la qualité.

L'élégance des clients de P.H. Bédard est remarquée.

P.H. BÉDARD
FOURRURES • FURS

1706, rue Royale Tél.: 374-4155

Salon Michel

MANTEAUX AVEC OU SANS FOURRURE

AVANT D'ACHETER voyez et comparez pour la

QUALITÉ, LE STYLE, LE CHOIX, ET SURTOUT LE PRIX

AUSSI

- ROBES LONGUES ET COURTES
- COSTUMES DE TRICOT ET TWEED
- CHAPEAUX • LINGERIE
- ROBES DE MARIÉES

Salon Michel
ELEGANCE • DISTINCTION

1447, NOTRE-DAME 2e étage TROIS-RIVIERES

Le major André Rousseau accède au poste de commandant du 12e Régiment blindé

TROIS-RIVIERES (JPA) — Le quartier-général du district no 3 du Québec annonce la nomination du major André Rousseau au poste de commandant du 12e Régiment blindé du Canada (Milice), en remplacement du lieutenant-colonel Richard Duquet. Ce dernier termine donc son terme de 3 ans comme commandant de l'Unité trifluvienne. Par cette nomination, le major Rousseau sera promu au grade de lieutenant-colonel et il devient le 26e commandant de notre régiment depuis sa fondation le 24 mars 1871.

Le commandant Rousseau est âgé de 43 ans et fait partie du 12ième RBC (M), autrefois connu sous le nom de Régiment de Trois-

Rivières, depuis 1947. Il a occupé de nombreux postes au sein de cette unité avant d'être nommé responsable.

Gradué au Collège d'Etat-Major de milice de Kingston en Ontario, il fut appointé commandant adjoint du lieutenant-colonel Duquet jusqu'à sa nomination pour le remplacer.

Marié et père de quatre enfants, le futur lieutenant-colonel Rousseau est vice-président des Assurances funéraires Rousseau et Frères de Trois-Rivières. Il est aussi directeur de l'Aéro club Saint-Maurice, membre de l'Association des directeurs funéraires et des embailleurs de la province ainsi que de la Marina de Trois-Rivières.



C'est la troisième fois que le Régiment trifluvien (12ième RBC) se mérite le trophée décerné à l'unité blindée la plus efficace au Canada. Cidessus, le général Jean-Victor Allard et le lieutenant-colonel Richard Duquet. (Photo Roland Lemire)



Le lieutenant-colonel Richard Duquet félicite son remplaçant comme commandant du 12ième RBC (milice), le major André Rousseau. Au centre, le brigadier-général Pierre Charbonneau, une haute

personnalité militaire qui participait à la cérémonie de passation de pouvoir samedi dernier au Manège de Trois-Rivières. (Photo Roland Lemire)

MARDI SEULEMENT Poulet frit à la Kentucky. CASSE-CROÛTE

rég. 85¢

SEULEMENT

69¢

2 morceaux
de succulent
Poulet frit à la Kentucky
Frites dorées



COLONEL SANDERS LE FAIT
"BON À S'EN LÉCHER LES DOIGTS"

OUVERT DE 11 A.M.
À MINUIT

La Villa du Poulet®

MAGASINS POUR APPORTER:

TROIS-RIVIERES

CAP-DE-LA-MADELEINE

Boul. Des Recollets
(angle Papineau)

Rue Fussey
(angle Thibault)

Les enseignants des Vieilles-Forges dénoncent l'attitude du ministère

TROIS-RIVIERES (J.M.B.) — Le conseil exécutif de l'Association professionnelle des enseignants des Vieilles-Forges, par la voix de son président, M. Raymond Johnston dénonce vio-

lemment l'intervention du gouvernement du Québec, qui, par décret, a décidé "unilatéralement de modifier les conditions de travail d'un bon nombre d'enseignants par la décision

d'appliquer certains articles du règlement numéro sept depuis le premier septembre."

M. Johnston ajoute même que son conseil exécutif étudie présentement la possibilité d'une contestation légale de cette décision gouvernementale qui, "à plusieurs égards, va à l'encontre des dispositions de la convention collective en application".

Selon le président des enseignants, avec l'obligation d'appliquer diverses dispositions du règlement numéro sept qui est imposé aux commissions scolaires, le ministère de l'Éducation a réussi, malgré des dispositions contraires de la convention collective en application, à augmenter la charge collective et individuelle de travail de certains enseignants de 20 à 25 pour cent.

M. Johnston rappelle que selon l'entente collective, les conditions de travail appliquées en 1970-71 doivent être les mêmes en 1971-72. Or, en obligeant les commissions scolaires d'appliquer le règlement numéro sept, le gouvernement du Québec, se dit-on d'avis, a réussi à modifier unilatéralement les conditions de travail d'un bon nombre d'enseignants pour l'année en cours.

"Il s'agit là d'une modification importante à la portée de certaines dispositions de l'entente collective actuelle. Ce geste du gouvernement du Québec, de poursuivre M. Johnston, est la négation même du principe communément accepté selon lequel une convention collective est une fixation pour une durée déterminée des rapports employeurs-employés."

Directeur de l'hôtel Sheraton

TROIS-RIVIERES Un Trifluvien, M. Gérard Fortin, assume dorénavant le poste de directeur-gérant de l'hôtel Sheraton de Blois à Trois-Rivières. M. Fortin a auparavant acquis une vaste expérience, notamment pendant dix ans au Con-



M. Gérard Fortin

gress Inn de Québec et ensuite pendant neuf ans au motel Montclair de Trois-Rivières-Ouest. Sa nomination par la chaîne Sheraton, celle d'un Trifluvien à Trois-Rivières, couronne une longue carrière dans l'hôtellerie.

Avec le traitement Tectyl, l'hiver n'aura pas plus d'effet sur les Renault que l'eau sur le dos d'un canard!

Il y a deux sortes de traitements anti-rouille. Celui de quelques rares manufacturiers qui consiste à immerger la carrosserie dans une solution anti-rouille au cours de l'assemblage et il y a le procédé supplémentaire, après l'achat, qui consiste à appliquer sous pression (au moyen de trous perforés dans la carrosserie) un produit spécial destiné à garantir une protection maximum contre la rouille et à assurer une meilleure valeur de revente.

Renault Canada est le premier constructeur d'automobiles en Amérique du Nord à appliquer les deux traitements en usine, à St-Bruno, et à offrir l'option "protection totale" qui consiste en un plan complet incluant l'application du produit Tectyl, les vérifications annuelles et une garantie anti-rouille exclusive de 5 ans/50,000 milles qui vient s'ajouter à sa garantie normale de 12 mois/12,000 milles, pièces et main-d'oeuvre.

La protection Tectyl a été éprouvée pendant plusieurs années sur des véhicules militaires et sur des flottes commerciales au Canada, aux États-Unis et en Europe.

En fait, ce procédé est tellement efficace que Renault n'hésite pas à émettre avec chaque voiture neuve traitée au Tectyl une garantie anti-rouille transférable de 5 ans/50,000 milles.

Le concessionnaire Renault sera heureux de répondre à toute question touchant cette exclusivité Renault.



Recherchez le symbole "Traitement Tectyl" qui identifie les Renault portant la garantie anti-rouille 5 ans/50,000 milles.

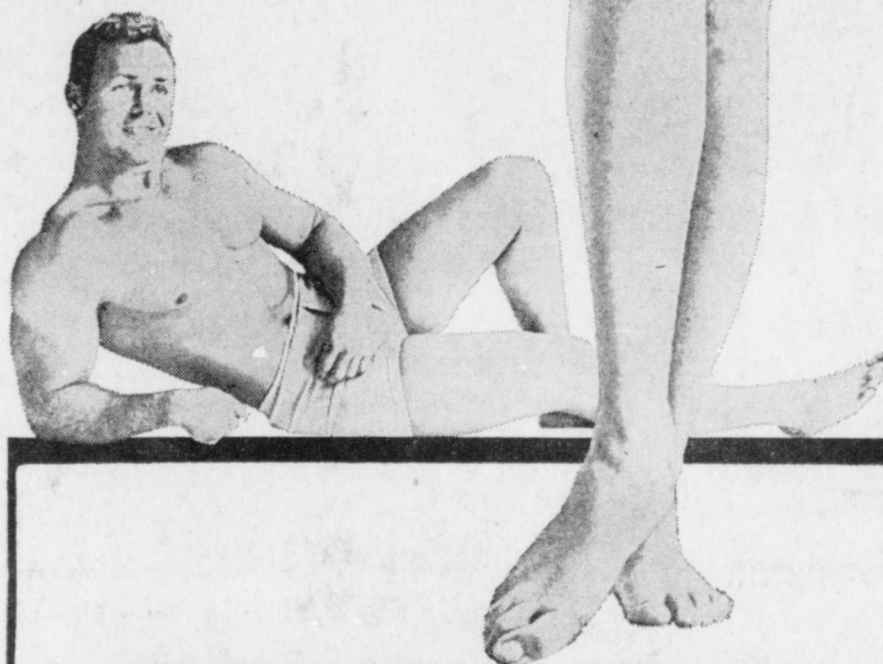
La raison du confort est toujours la meilleure.

Renault annonce la garantie anti-rouille 5 ans / 50,000 milles



Mesdames...
Messieurs...

Etes-vous
trop pesants?
et mal en point?



Recouvrez rapidement de nouvelles formes!



Si vous êtes empêché d'acheter de nouveaux vêtements parce que le style d'aujourd'hui ne convient pas à votre "carrure d'entre 2 âges", dites nous ce que vous voulez porter et nous vous indiquerons la façon facile d'atteindre à cette taille idéale. D'abord nous déterminons combien et où vous devez perdre du poids et des pouces et ensuite nous vous recommandons un programme individuel, afin d'éliminer ces livres et ces pouces en excès, sans effort inutile. Vous obtiendrez une nouvelle silhouette conforme aux styles de notre temps. Pour assurer ce résultat maximum, Silhouette s'est procuré un matériel de plus de \$200,000 en appareils et équipement et vous offre les facilités de la piscine tourbillonnante des bains saunas, des chambres de soleil pour ne mentionner que quelques avantages.

Les 25
premiers membres
priviliés
ne paieront que
1.50
PAR
SEMAINE
pour un cours
spécialement conçu
pour eux

ANALYSE GRATUITE
DE VOTRE SILHOUETTE

Appelez nous ou venez nous voir aujourd'hui pour cette analyse gratuite effectuée par nos experts. Nous nous tracerons un programme personnel afin de vous donner des résultats rapidement et facilement.

DEPARTEMENT SEPARÉ POUR DAMES ET MESSIEURS - OUVERT TOUS LES JOURS 10-10

375-4979



1014, ST-MAURICE

TROIS-RIVIERES

375-4979

A la piste de Blue Bonnets

Samedi				Dimanche			
PREMIERE COURSE				PREMIERE COURSE			
4. Lee Tap	5.30	3.40	3.30	8. Kinell Lodge	16.20	7.30	3.90
1. Earnscott	2.80	2.90		2. Joe Rodney	7.50	3.80	
5. Liberator Hanover	3.60			1. Clever Titan	2.90		
Temps: 2:10.1							
DEUXIEME COURSE				DEUXIEME COURSE			
7. Cheval Chanceux	12.80	6.40	2.80	5. Fast Brush	3.90	3.70	3.60
4. Craekide Jason	11.80	3.40		2. Shaw Harp	9.10	4.90	
1. Marien Spangler	2.30			9. Joy Flicka	3.30		
Temps: 2:08.1				Temps: 2:11.2			
Double: 4 et 7: \$54.60				Paris Double: 8-8: \$34.30			
TROISIEME COURSE				TROISIEME COURSE			
2. Effrat Lobell	3.60	3.70	3.00	3. Bewitched N.	6.60	3.50	2.50
5. Tom Tar	5.50	4.20		6. Onida Jessie	3.40	2.50	
7. Bachelor Gay	3.20			5. Golden Kenny	2.60		
Temps: 2:05.4				Temps: 2:07.3			
QUATRIEME COURSE				QUATRIEME COURSE			
9. Ambré Gimlet	4.90	3.40		9. Wealthy	9.60	6.40	
2. Gold Band	3.30			1. Syndy John	10.00		
3. Bravado Pick	7.80			Temps: 2:10.1			
Temps: 2:07				CINQUIEME COURSE			
Quinnella: 2 et 9: \$44.70				QUINNELLA: 1-9: \$89.70			
CINQUIEME COURSE				CINQUIEME COURSE			
7. Queens Lafayette	11.00	5.30	4.50	3. Hal Dew	7.80	4.60	3.10
4. Special Mixture	3.90	4.30		2. Su Mat Litz	10.10	3.80	
5. Inerall	6.90			Temps: 2:19.4			
Temps: 2:07.3				SIXIEME COURSE			
SIXIEME COURSE				SIXIEME COURSE			
6. Outfall	10.50	4.20		1. Lorinda's First	15.30	4.80	
9. Count Royal	5.00			Temps: 2:07.4			
Temps: 2:06				SEPTIEME COURSE			
Quinnella: 2 et 9: \$30.80				QUINNELLA: 1-9: \$24.00			
SEPTIEME COURSE				SEPTIEME COURSE			
4. Tupelo Lou	5.90	3.70	2.20	4. Belle Wilson	11.90	5.40	3.20
2. Greg Hanover	7.00	3.30		Temps: 2:08.1			
4. Supreme Yankee	2.10			2. Bare Foot Boy	5.40		
3. Michele Pride	2.30			Temps: 2:05.2			
Temps: 2:04.4				HUITIEME COURSE			
HUITIEME COURSE				HUITIEME COURSE			
4. Mr. Galophone	4.50	3.00		3. Cabonga Saunders	21.20	9.30	
6. Born Free	3.50			Temps: 2:08.1			
Temps: 2:03				NEUVIEME COURSE			
Quinnella: 2 et 6: \$5.50				NEUVIEME COURSE			
NEUVIEME COURSE				NEUVIEME COURSE			
3. Eden Flicka	10.70	5.10	4.20	2. Victory Hour	3.20	2.90	
2. Colonel Angus	8.90	5.50		Temps: 2:05.2			
6. Happy Century	3.30			DIXIEME COURSE			
Temps: 2:03.3				DIXIEME COURSE			
DIXIEME COURSE				DIXIEME COURSE			
5. Direct Stepper	37.40	13.70		2. Gordie Parker	15.90	8.20	
3. Hell Gate	6.00			Temps: 2:05.2			
Exact: 5 et 3: \$274.10				DIXIEME COURSE			
				DIXIEME COURSE			
				DIXIEME COURSE			

A la piste de Québec

Samedi				Dimanche			
PREMIERE COURSE				PREMIERE COURSE			
2. C. H. B.	4.10	2.40	2.80	3. Nossold Herman	11.00	4.80	2.80
6. Trevor Song	3.20	5.70		5. Carole Kay	10.00	3.70	
4. Billy Nef	2.30			6. Honey Brook Epic	3.00		
Temps: 2:15.4				Temps: 2:18.1			
DEUXIEME COURSE				DEUXIEME COURSE			
6. Rapid Rise	7.30	4.80	3.70	4. Miss Jane Brook	7.50	4.00	2.70
1. Cornelia Adios	3.90	3.10		1. Eliminator	5.00	4.80	
7. Valley View Ed	11.80			3. Super Lind	6.10		
Temps: 2:14.3				Temps: 2:18.1			
Double: 2 et 6: \$15.10				TROISIEME COURSE			
TROISIEME COURSE				TROISIEME COURSE			
1. Morris Burnell	5.50	3.80	2.40	3. Lusty Lawrence	11.20	5.10	3.20
6. Rocket Mir	4.10	3.00		2. Florian	7.90	5.60	
7. Augustine Way	2.40			1. Romelle Pointer	3.70		
Temps: 2:12.4				Temps: 2:16.2			
QUATRIEME COURSE				QUATRIEME COURSE			
7. Sally Abe	6.70	3.70		2. Glenns Tar	8.60	4.10	
Temps: 2:11				Temps: 2:18			
Quinnella: 2 et 7: \$25.10				CINQUIEME COURSE			
CINQUIEME COURSE				CINQUIEME COURSE			
4. Mr. Frontenac	7.90	3.30	2.80	3. Mon Steam	8.60	3.90	2.50
8. Rebel Brother	3.90			4. Success Buddy	3.50	2.50	
2. Mickey Joe Abbe	3.20			1. Atlantic Eton	2.70		
Temps: 2:07.3				Temps: 2:13.4			
SIXIEME COURSE				SIXIEME COURSE			
3. The Pride	4.50	2.50		6. Gaby Vionian	10.60	17.40	
5. Jones Comet	5.40			1. Marks Joann	7.90		
Temps: 2:09.4				Temps: 2:18.2			
Quinnella: 3 et 5: \$16.10				SEPTIEME COURSE			
SEPTIEME COURSE				SEPTIEME COURSE			
2. Armbré Larry	3.60	2.40	2.50	2. Birdie's Tack	12.80	5.20	3.40
1. Beautiful Katy	3.50	2.70		1. Sir I Win	4.60	3.10	
4. Belvedere Mir	3.10			1. Great Pride	3.00		
Temps: 2:09				Temps: 2:13.3			
HUITIEME COURSE				HUITIEME COURSE			
3. Long Q.	63.60	10.10		2. Princess Mir	7.70	5.20	
6. Two Mountains Move	4.40			4. Success Buddy	3.50	2.50	
Temps: 2:12.3				Temps: 2:15.1			
Quinnella: 3 et 6: \$45.90				NEUVIEME COURSE			
NEUVIEME COURSE				NEUVIEME COURSE			
2. Centennial Bell	11.10	3.80	4.10	2. Too Young Man	18.90	6.30	4.40
1. Marmouset	2.80	2.90		1. Super Counsel	3.30	2.70	
3. Bonjour Fernand	3.30			4. Steady Tack	5.00		
Temps: 2:08.1				Temps: 2:12.3			
DIXIEME COURSE				DIXIEME COURSE			
5. Clermont Drummond	4.90	5.50		1. Rebel Chief	12.60	8.10	
6. Stone Patch	24.20			Temps: 2:17.3			
Exact: 5 et 6: \$117.80				Exact: (1-2) à payé: — \$98.20			

Vendredi soir

Vancouver 4
Pittsburgh 2

Première période

1. Vancouver, Schmutz 3 (Kurtenbach, Maki) 0:15
2. Pittsburgh, Robert 4 (Edwards) 16:24
Punitions: Guèvremont 3:34, Robert 9:05

Deuxième période

3. Vancouver, Hall 4 (Schella) 3:00
4. Vancouver, Maki 4 (Kearns, Kurtenbach) 16:20
Punitions: Wilkins 8:15, Taylor 11:14, Wilkins 12:23, Hicke 14:26, Taylor 17:16, Robert 17:16, Boudrias 18:33, Burrows 19:59, Hestall (Maj.) 19:59, Wilkins (Maj.) 19:59

Troisième période

5. Pittsburgh, Shock 3 (Hextall, Edstrand) 10:13
Vancouver, Taylor 5 (Corrigan) 14:41
Punitions: Schmutz (Maj.) 11:56, Burrows (Maj.) 11:57, Popiel 16:40

Lancers par:

Pittsburgh 15 16 15-46
Vancouver 8 9 7-24
Gardiens: Pittsburgh, Edwards; Vancouver, Wilson
Assistance: 15,570

Vendredi soir

New-York 8
Californie 2

Nelson Jacques, président du 5e bonspiel annuel des Epiciers Indépendants de la

Mauricie, lançant la première pierre pour inaugurer la compétition. A l'arrière, le vice-président Gaston Bruneau, Jerry Côté, le maire Albert Landry, de Shawinigan-Sud; Paul Héroux, agent Molson de Grand-Mère; Henri-Paul Chevalier, agent Molson de Shawinigan et co-commanditaire du bonspiel; Normand St-Onge; Raymond Bruneau, vice-président et Adélard 'Del' Dugré, agent Molson de Trois-Rivières et co-commanditaire du bonspiel. (Photo Normand Rheault)

Au compte de 12-5 sur St-Raymond

Eclatante victoire des Bruins de Grand'Mère

GRAND-MÈRE — Les Bruins de Grand'Mère Junior "B" ont décroché hier après-midi, une victoire facile de 12 à 5 devant St-Raymond à l'aréna de la ville

André Argouin, Roger Perron, Roger Boucher et René Perron ont dirigé l'attaque des vainqueurs avec deux buts. Réjean Bérubard, Yvon Moisan, Louis Lorange et Pierre Doré ont été les autres francs-tireurs des gagnants. René Vincent et Gilles Cloutier se sont partagé la tâche dans les buts des Bruins.

Du Rocher. Près de 800 amateurs s'étaient donné rendez-vous à ce palais des sports de Grand'Mère pour applaudir leurs favoris.

Dans un verdict nul de 7-7

Tour du chapeau de Claude St-Louis, des Barons

par Claude MONGRAIN

CAP-DE-LA-MADELEINE — Il y a quelques années, un certain Michel Scalzo faisait sa marque avec une équipe de Shawinigan dans le circuit junior de la Mauricie dans le bon vieux temps des Reds de Jos Ferron. Hier après-midi, ce nom de famille a été en vedette dans le camp des Jets de Longueuil, alors que Mario Scalzo a fait des siennes dans le verdict nul de 7-7 avec les Barons du Cap-de-la-Madeleine.

En effet, Mario Scalzo, avec trois buts dans la troisième période, dont deux dans les trois dernières minutes de jeu du match, a vu Longueuil ravir une victoire aux hommes de Jack Paul.

C'était pour les Barons du géant Stan Lambert, une deuxième partie nulle en autant de journées ayant annulé 2 à 2 vendredi dernier contre Châteauguay. Ce soir, les Barons ont rendu la politesse aux Jets de Longueuil.

En avance

Les Barons du Cap-de-la-Madeleine du circuit Richelieu ont pris une avance de 3 à 1 dans le premier engagement et 5 à 2 au deuxième "vingt" mais ont failli lamentablement dans la troisième période. Au cours de cet engagement, les Jets de Longueuil ont fait plaisir à leurs fidèles supporters en marquant cinq buts.

La défensive des Barons a été faible sur plusieurs buts laissant souvent leur gardien Pierre Benoit. De plus, certains joueurs se croient encore dans les circuits mineurs, soit juvénile ou midjet, oubliant de contre-attaquer ou encore de fournir ce petit effort qui peut changer l'issue d'un match.

L'instructeur Jack Paul et le géant Stan Lambert n'étaient pas contents du tout de ce verdict nul surtout au Cap-de-la-Madeleine.

Claude St-Louis, capitaine des Barons a dirigé l'attaque des siens avec trois buts et une mention d'assistance pour participer à quatre des sept buts du club. Alain Thibault s'est aussi signalé avec deux filets pendant que Yves Barrette et Jean Lacerte ont complété le pointage.

Outre Scalzo avec trois buts, Claude Paul s'est signalé avec deux pendant que Daniel Lacoste et Daniel Mercier complètent.

rent le pointage.

Louis Chasson, qui a été tenu en échec, a raté deux belles chances dans la troisième reprise mais Dame Chance n'était pas avec lui.

Première période

1. Cap, Thibault (Gervais, Chasson) 7:03
2. Cap, St-Louis (Goudreau, Benoit) 7:41
3. Longueuil, Lacoste (Scalzo, Mercier) 12:24
4. Cap, Barrette (St-Louis) 14:35
Punitions — Thibault 1:26, 5:14, Robidoux 8:12, Bellerose 19:47

Deuxième période

5. Longueuil, Paul (Robidoux) 3:09
6. Cap, Thibault (Chasson, Robert) 12:53
7. Cap, St-Louis (Giguère) 19:49
Punitions — Goudreau 7:37, Kentline 10:21, Barrette 15:27, Roberge 18:47, Robidoux 18:23

Troisième période

8. Longueuil, Mercier (Scalzo) 5:52
9. Longueuil, Scalzo (Mercier) 6:11
10. Cap, Lacerte (Goudreau, Brousseau) 6:36
11. Longueuil, Paul (Raymond) 10:02
12. Cap, St-Louis (Giguère, Roberge) 11:25
13. Longueuil, Scalzo (Boutin) 17:45
14. Longueuil, Scalzo (Lacerte, Boutin) 18:43
Punitions — Goudreau 4:37, Roberge 5:00, Lacoste 5:40, Barrette min. et maj., Nadeau maj. 15:20, Gervais 18:58

La prochaine rencontre des hommes de Gervais est prévue pour vendredi prochain à Donnacona entre Patro Roc d'Amadour contre Grand'Mère alors que dimanche le 14, Ancienne Lorette sera dans la cité du maire Lafontaine. Steve Renko sera l'invité d'honneur.



Deux des meilleurs compteurs des Barons hier lors du verdict nul de 7 à 7 avec Longueuil. Ce sont, de gauche à droite, Claude St-Louis et Alain Thibault. (Photo Roland Lemire)

Dans deux parties hors-concours

Les Patriotes ont perdu et gagné aux Etats-Unis en fin de semaine

POSTDAM, E.-U. — L'équipe de hockey "Les Patriotes" de l'Université du Québec à Trois-Rivières a rehaussé encore son prestige en allant diviser les honneurs de la fin de semaine contre une des cinq (5) meilleures équipes de hockey collégial aux Etats-Unis, le Clarkson College en perdant, vendredi soir, 11-7 et en gagnant 6-4 devant

une foule évaluée à 2,500 spectateurs en chaque occasion.

La défaite de vendredi soir s'explique facilement par le fait qu'on a joué le règlement international de hockey en enlevant de plus la ligne rouge au centre de la glace. Les Patriotes ont pris deux périodes à s'habituer à ce style de jeu et pour employer l'expression de Guy St-

Jean instructeur des locaux: "Nous avons gagné les quatre (4) dernières périodes."

En effet, après deux (2) périodes vendredi soir, les "Golden Knights" menaient par un pointage assez décisif de 8-2 mais les porte-couleurs locaux ont porté le compte 9-7 avant la toute fin de la troisième reprise et finalement Clarkson marqua deux fois pour le pointage que l'on sait.

La foule nombreuse a souvent applaudi à tout rompre les exploits du gardien de but Robert Lafleur qui leur a servi un exhibition de son talent.

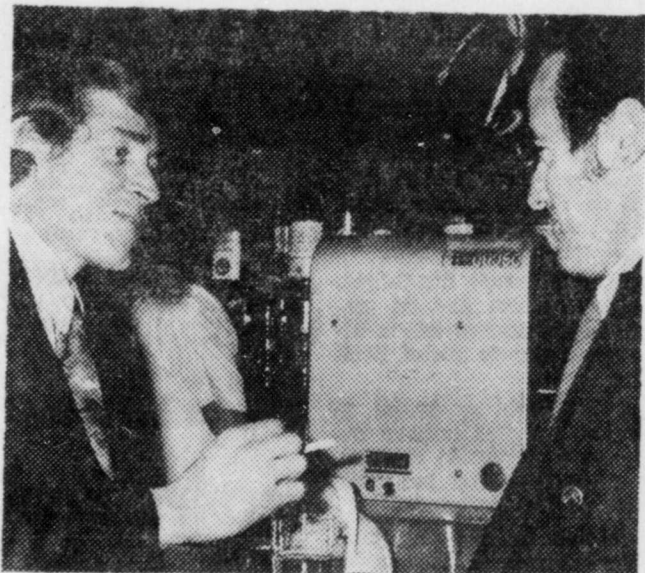
André Aubry fut aussi un des grands responsables des succès de l'équipe trifluvienne en sol américain. André a marqué deux buts dans chacune des deux joutes, à chaque fois sur des lancers foudroyants de la pointe. Dans la joute de vendredi, Réjean Mailhot et Bernard Nault répétaient l'exploit d'Aubry avec deux buts chacun tandis que René Marclé complétait le pointage. Samedi, Gaétan Corriveau faisait aussi bien que Aubry, avec deux buts également alors que les autres étaient marqués par Bernard Nault et Gérard Baril.

C'était la première défaite, en deux ans du Clarkson College sur sa palinoire. Ils ont gagné les Patriotes, après la joute de samedi, de: "Very thought team", non pas dans le sens de rude, mais bien plutôt au sens de combattive et talentueuse. Les Patriotes se préparent pour leur première joute du calendrier régulier, vendredi et samedi prochains à Kingston et pour leur ouverture locale le 26 novembre contre Sherbrooke au Colisée local.

Yvon Gervais et Michel Beaudry sur l'équipe canadienne

par Claude MONGRAIN

TROIS-RIVIERES — Yvon Gervais de Maskinongé et membre des Tigres de Maskinongé de la ligue Rurale de baseball, ainsi que Michel Beaudry, de Joliette, seront deux porte-couleurs de l'équipe du Canada qui participera à un tournoi de baseball à Cuba du 21 novembre au 5 décembre.



Une petite discussion amicale entre Yvon Gervais, de Maskinongé et Marcel Sanschagrin, du club St-Casimir. Gervais, qui fera partie de l'équipe du Canada à Cuba, a déjà joué pour Theford-Mines dans l'ex-ligue Provinciale pendant que Sanschagrin a déjà officié pour les Indiens de Québec. (Photo Roland Lemire)

Dans la ligue Nationale samedi

Toronto 3
Los Angeles 2

Première période



Un touché de Laurent Desruisseaux. Cette scène a été prise hier après-midi au stade local lors de la victoire des Diablos sur les Kodiaks du Vieux-Montréal dans la deuxième

jeu de la série semi-finale. Ici, nous voyons Laurent Desruisseaux qui pénètre dans la zone des buts suivi de Denis MacDonald (59).

En disposant des Pionniers de Grand'Mère

Les Vikings de La Tuque gagnent le championnat des séries éliminatoires

par Marcel AUBRY

LA TUQUE Les incroyables Vikings de La Tuque ont clôturé une saison de football de rêve, hier après-midi, lorsqu'ils ont remporté une septième victoire en autant de parties, cette fois-ci par le pointage de 15-0. De leur sept gains, celui d'hier était cependant le plus important de leur jeune carrière. Car il leur conférait le droit d'être désignés les grands champions de la saison 1971, non seulement du calendrier régulier, mais aussi des séries éliminatoires de fin de saison.

Ainsi donc, après une année complète dans la ligue interscolaire de la région de la Mauricie, les Vikings n'auront pas eu à goûter une seule fois le fruit amer de la défaite. Ils avaient entrepris la saison avec confiance sous la gouverne de leur instructeur en chef Guy Doré et cette confiance ne leur a jamais fait défaut.

La performance des Vikings au cours de toute la saison est un fait presque incroyable quand on pense qu'ils n'ont, à toutes fins pratiques, jamais été sérieusement menacés de perdre une partie depuis qu'ils évoluent dans cette ligue régionale.

Hier après-midi, les pionniers ont démontré qu'ils n'étaient plus les mêmes qu'à leur première visite à La Tuque, mais leur détermination s'est butée

contre un mur tenace et, il faut bien le dire, invincible, celui de l'excellence des Vikings.

Trois des quatre touchés de la partie ont été marqués vers la fin de la première demie. La Tuque avait d'abord pris l'avance sur Grand'Mère en marquant un premier touché. Puis, un peu plus de quatre minutes avant la fin de cette première demie, le quart-arrière Philippe Pilon complétait deux longs jeux magnifiques pour finalement pousser Bernard Gaudet dans la ligne des Buts. Sylvain Prince et Richard Jean ont compté les autres majeurs du La Tuque pendant que le seul touché des pionniers de Grand'Mère allait à Gérard Cossette. Philippe Pilon devait compléter le pointage en réussissant le botté converti à la suite du second touché.

L'offensive de l'équipe latuquoise s'est à nouveau grandement signalée au sol grâce aux feintes superbement du quart-arrière et à sa facilité de courir. La Tuque a nettement déclassé ses adversaires dans ce domaine en enregistrant des gains au sol de 248 verges contre seulement 77 verges pour les Pionniers. Dans les airs, c'est le contraire qui s'est produit: le quart des Pionniers, Alain Rhéaume, a réussi de belles passes pour un total de 95 verges.

La Tuque a légèrement dominé en récoltant 13 premiers essais contre 11 pour l'adversaire.

Sylvain Prince s'est à nouveau avéré le meilleur porteur du match avec 80 verges; il a été talonné de très près cependant par le non moins excellent Yvon Demers du Grand'Mère qui a récolté 78 verges.

Gérard Cossette s'est signalé comme le meilleur receveur de passes dans les deux camps avec des gains de 80 verges. Le meilleur du La Tuque dans ce domaine, a été Normand Rochette avec 25 verges.

Dans le circuit junior

L'équipe Vert et Or du STR s'incline 20 à 17 à Montréal

par Maurice GABIAS

TROIS-RIVIERES — Le Vert et Or du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières a dû s'avouer vaincu au compte de 20-17, contre les Cactus de Notre-Dame. Cette joute de la ligue de football intercollégiale junior met ainsi fin à la saison du Vert et Or puisqu'il s'agissait de la demi-finale.

Durant toute la seconde demie, les Cactus ont été quittes pour une bonne peur. Ceux que l'on considérait comme la terreur de la ligue en ont arraché plus que jamais auparavant. Les hommes des instructeurs Deshaies, Doucet et Lamothe ont fait de l'excellent travail tout au long de la joute en multipliant les jeux et l'enthousiasme.

A la première moitié, le Vert et Or a ouvert le pointage grâce à un majeur de Louis Dionne. Ce dernier ayant profité d'un mauvais jeu adverse a tout simplement recouvert le ballon dans la zone des buts adverses. Durant la deuxième moitié, le Vert et Or a dû se défendre pour ne pas laisser l'adversaire profiter de la conviction de ne pas s'en laisser imposer durant les deux derniers quarts. Michel Dubuc, qui a joué un match colossal a suivi l'excellent bloc de Roger Paulin pour marquer le deuxième majeur des Trifluviens, sur une course hors-ligne de 25 verges. Duranleau donna encore un point grâce à son pied précis. Par la suite la défensive du Vert et Or ne devait plus faire de cadeaux aux Cactus. Le STR domina complètement la partie à la suite de ce touché. Duranleau revint encore une fois à la charge avec un placement de la ligne de 28 verges, ce qui rendait le compte 19-17. L'autre point des vainqueurs fut enregistré par Robert Balleux sur un simple.

Vers la mi-temps du dernier quart, Michel Dubuc, l'excellent joueur offensif des Trifluviens, a dû quitter la rencontre à cause d'une vilaine blessure à la cheville gauche. Il fut remplacé par Pierre Allard qui a donné la frousse aux piquants Cactus en perçant la barrière adverse ce qui lui valut un gain de 40 verges.

Quoi qu'il en soit le Vert et Or peut être fier de cette partie car tous les joueurs adverses s'attendaient à une victoire facile et ce fut tout le contraire. Ils ne purent se tenir la tête haute, car ils ont moralement gagné la

partie. Dans la grande finale, les Cactus rencontreront les Cavaliers de Lasalle à Verdun, vendredi soir à 8h30.

En disposant du Vieux-Montréal

Les Diablos en grande finale

TROIS-RIVIERES

— Les Diablos du collège de Trois-Rivières ont atteint la grande finale du football intercollégial pour la troisième année d'affilée en infligeant un cinglant revers de 74-0 aux Kodiaks du collège du Vieux-Montréal, hier après-midi.

C'est devant une foule estimée à 1,200 spectateurs transis par le froid que s'est déroulé le match d'hier. Denis Trépanier et Omer Dostie ont été les vedettes de l'offensive avec quatre et trois touchés respectivement. La défensive a encore une fois apporté sa collaboration avec quatre interceptions et trois recouvrements de ballon échappés par les Kodiaks. Laurent Desruisseaux a même compté sur l'une des interceptions et Pierre Paquin a dirigé l'équipe dans les cinq dernières minutes de jeu, question de donner un repos bien mérité au quart régulier Donald Lajoie.

Première demie

C'est Omer Dostie qui a ouvert le pointage au premier engagement en saisissant une passe de 15 verges de Lajoie pour compter à la onzième minute. Au dernier jeu du quart, Denis Trépanier a enregistré le premier de ses majeurs avec une course de trois verges au centre de la ligne. Auparavant, Jean Nolet avait transporté le ballon près de la zone des buts en captant une passe de 25 verges de Lajoie.

Les Diablos comptèrent deux fois dans les trois premières minutes du deuxième quart, Pierre Paquin fut à l'origine de ce touché avec une interception à la ligne de 47 des Kodiaks. Puis, une passe de 27 verges à Jean Nolet et deux courses de 5 verges par Claude Montminy permirent à ce dernier de compter. Dès la reprise du jeu, soit au deuxième essai, Yvon Thibeault recouvra un échappé à la ligne de cinq verges des visiteurs. Une passe de cinq verges de Lajoie suffit alors à Denis Trépanier pour compter. Les locaux mirent fin au pointage à la douzième minute, après que deux touchés aient été annulés, et c'est

après avoir saisi une passe de 12 verges de Pierre Paquin.

Au total, les Diablos ont remporté quatre fois plus de verges que leurs adversaires, soit 404 contre 101, et ont obtenu deux fois de premiers essais. La joute fut dénuée de rudesse et Frank Gauthier s'est plus à l'aise l'esprit sportif des Kodiaks. Après les événements de la semaine dernière, je craignais un peu mais les Kodiaks ont su se montrer véritablement sportifs jusqu'à la fin", de déclarer le

mentor des Diablos.

Claude Montminy a fait le plus de gains au sol avec 137 verges tandis que Denis Trépanier et Omer Dostie ont été les meilleurs receveurs de passes avec 73 et 60 verges, les bottés d'envoi de Yvon Thibeault ont été remarquables avec une moyenne de 41,3 verges alors que les bottés de dégagement de Lajoie atteignaient une moyenne de 34 verges. Bref, tout a fonctionné pour les locaux qui attendent de pied ferme les Indiens d'Ahuntsic.

Dès la première minute du dernier quart, Denis Trépanier enregistra son dernier touché et Bernard Larouche mit fin au pointage à la onzième minute.

Commence Premier quart 1. Diablos, touché par Omer Dostie, 12,27

2. Diablos, converti par Donald Lajoie, 15,00

Deuxième quart 4. Diablos, touché par Claude Montminy, 2,21

Troisième quart 10. Diablos, touché par Omer Dostie, 3,51

11. Diablos, touché par Omer Dostie, 6,36

12. Diablos, converti par Donald Lajoie, 15,00

13. Diablos, touché par Laurent Desruisseaux, 7,09

14. Diablos, touché par Denis Trépanier, 13,24

15. Diablos, converti par Denis Trépanier, 1,05

16. Diablos, touché par Denis Trépanier, 1,05

17. Diablos, converti par Donald Lajoie, 1,05

18. Diablos, touché par Bernard Larouche, 11,28

19. Diablos, converti par Donald Lajoie, 11,28

Statistiques Kodiaks-Diablos (vgs)

Gains au sol 67 218

Gains dans les airs 34 186

Premiers essais 7 14

Passes tentées 16 25

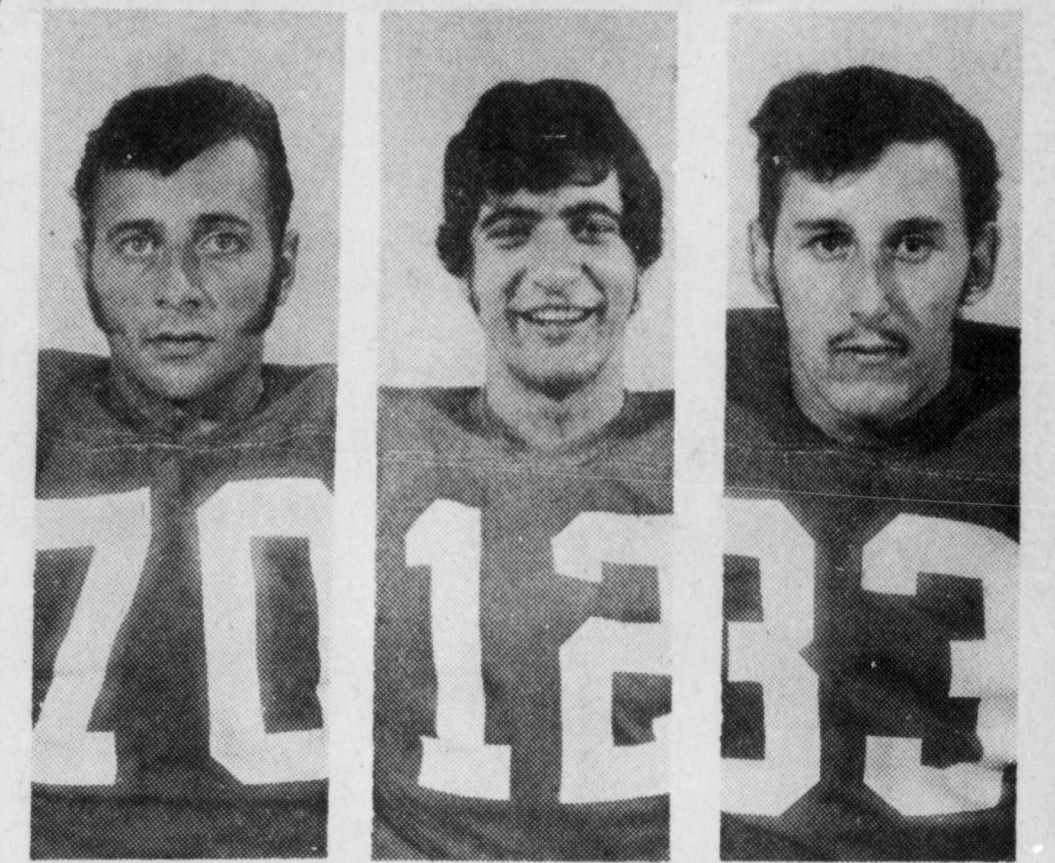
Passes réussies 4 13

Interceptions 1 4

Recouvres 2 5

Punitions 6 6

Verges en pun. 60 75



Omer Dostie

Donald Lajoie

Denis Trépanier

Ligue Intercollégiale de football

Senior "A"
Vieux-Montréal: 0 — Trois-Rivières: 74
(Dans la série: Vieux-Montréal: 18 — Trois-Rivières 115).
St-Jean: 6 — Ahuntsic: 13
(Dans la série: St-Jean: 19 — Ahuntsic: 30).

Senior "B"
André-Grasset: 85 — Granby: 0
Lionel-Groulx: 14 — Drummondville: 9

Junior
Trois-Rivières: 17 — Notre-Dame: 20
La Salle: 28 — Honoré-Mercier: 13

Les finales
Senior "A"
Dimanche 14 novembre, à 2h. p.m.: Ahuntsic vs Trois-Rivières

Senior "B"
Samedi 13 novembre, à 2h. p.m.: Lionel-Groulx vs André-Grasset (stade de Verdun).

Junior
Vendredi 12 novembre, à 8h30 p.m.: La Salle vs Notre-Dame (stade Verdun).

Benjamin
Vendredi 12 novembre, à 7h. p.m.: Gagnant St-Jean-Iberville vs Notre-Dame (stade Verdun).

A la régionale des Vieilles Forges

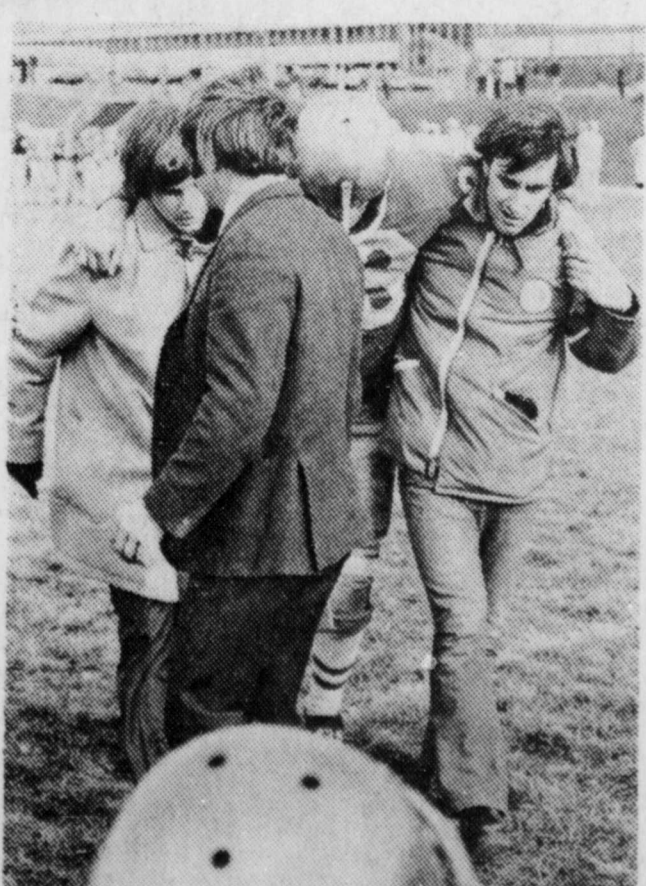
Du basketball au gymnase De La Salle ce soir et au Cap

TROIS-RIVIERES (CM) — Le nouveau gymnase de l'école secondaire De La Salle verra pour la première fois, ce soir des athlètes de basketball à l'oeuvre dans la division midget et junior au basketball.

Ce gymnase qui répond certes à un besoin nous présentera à 6h30 une joute de calibre midget chez les demoiselles entre le collège Marie de l'Incarnation contre l'école secondaire Louiseville. A 7h45, De La Salle recevra Louiseville dans la section juvénile garçon.

Une autre rencontre est prévue sur le second plancher entre Louiseville et l'école secondaire Ste-Ursule chez les filles midget pendant que Louiseville et Ste-Ursule croiseront le fer à 7h40 dans la juvénile filles.

A la polyvalente du Cap, à 6h30, De La Salle et Cap-de-la-Madeleine croiseront le fer dans la juvénile filles suivi à 7h45 de la joute entre STR et Cap dans la division juvénile garçon.



Le jeune Pierre Mélançon a dû sortir momentanément de la joute à cause d'une blessure à une jambe. Le physiothérapeute Fernand Bouchard aidé de l'entraîneur Gilles Doucet.

CENTRES GO GOOD YEAR

Amortisseurs

\$7.88

chacun
CETTE SEMAINE
SEULEMENT
(pose en sus)

Vous conduirez en toute sécurité et en tout confort grâce à ces amortisseurs à prix modique de marque connue!

■ Confort et maîtrise parfaite de la direction sur les routes cahoteuses
■ Plaisir amélioré de la conduite en ville

■ Stabilité et sécurité accrues
■ Garantie de 24 mois ou de 24,000 milles

Ne déboursez pas d'argent—dites simplement "Portez ça à mon compte"

Service parfait ou tout est refait!

Notre politique d'entretien des voitures vous assure entière satisfaction

Pas de comptant nécessaire - Dites simplement "Portez à mon compte" ou utilisez votre carte "Chargex"

CENTRES GO GOOD YEAR

UNE DIVISION DE THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY OF CANADA, LIMITED

1969, St-Philippe Trois-Rivières

Tél.: 375-8901

HEURES D'AFFAIRES:

LUNDI AU MERCREDI 8h.30 a.m. à 6h.00 p.m.

JEUDI, VENDREDI 8h.30 à 9h.00 p.m.

SAMEDI JUSQU'À 5h.00 p.m.



Basketball au CEGEP de Shawinigan

Une équipe déterminée à travailler jusqu'à la fin de la saison. Dans l'ordre, Robert Gélinas, Roger Francoeur, Jacques Girard, Michel Grenier, et Yvon Hallé qui veulent terminer la saison régulière avec succès. (Photo Normand Rheault)



Le Sourire de la victoire devrait demeurer longtemps sur les lèvres des jeunes filles du CEGEP de Shawinigan. Dans l'ordre habituel, Manon Lacasse, Sylvie Labrosse, Bernard Gastonguay, instructeur, Marie Labrosse, et Suzanne Boissonneault qui constituent une valeur sûre pour l'équipe de la ville de l'électricité. (Photo Normand Rheault)

Double victoire du CEGEP de Shawinigan au basketball

SHAWINIGAN (D.L.) — Le CEGEP de Shawinigan a remporté deux splendides victoires au dépens du Thetford-Mines, samedi après-midi, au gymnase du Séminaire Sainte-Marie. En effet, les équipes de basketball masculin et féminin ont triomphé de leurs adversaires grâce à des efforts collectifs. La seule ombre au tableau pour le CEGEP de Shawinigan est la défaite contestée de cette formation au handball par le pointage de 24 à 22.

Au basketball, l'équipe du CEGEP de Shawinigan a montré beaucoup de classe pour défaire le Thetford-Mines par le compte de 26 à 19. A la fin du premier quart, l'équipe adverse menait par 11 à 1. Mais les jeunes filles de la ville de l'électricité n'ont laissé aucune chance à l'adversaire par la suite pour accumuler 26 points. Sylvie et Marie Labrosse ont encore une fois mené l'offensive de leurs avec respectivement huit et sept points tout en fournissant une brillante performance. Manon Lacasse a brillé à l'offensive pour les protégés de Bernard Gastonguay tout en produisant cinq points.

Chez les garçons, la majorité des joueurs ont impressionné les spectateurs massés dans les gradins du gymnase en fournissant une tenue impeccable tout au long de la rencontre. Ainsi,

Michel Grenier a tout simplement ébloui les amateurs de basketball de la région en marquant 18 points en plus de compléter des jeux spectaculaires. Roger Francoeur et Robert Gélinas ont aussi bien fait avec respectivement 14 et 10 points pour la formation de Raymond Longpré. Cette victoire de 53 à 43 permet donc aux partisans de croire en des jours meilleurs pour l'équipe de Shawinigan.

Au handball l'équipe de Shawinigan a causé d'agréables surprises à la direction de la ligue en travaillant avec acharnement tout au long de la rencontre pour finalement être défait par le pointage de 24 à 22. Pierre Lemire a couronné son retour au jeu en comptant 8 buts pour les hommes d'Yvon Gagnon. Yvon Maranda et Benoît ont complété l'attaque des vaincus avec quatre et trois buts.

Statistiques

Hand-ball	Buts
Jean Leclair	16
Yvon Maranda	13
Benoît Soucy	11
Claude Gélinas	9
Basketball féminin	
Sylvie Labrosse	28
Marie Labrosse	25
Manon Lacasse	19
Basketball masculin	
Roger Francoeur	42
Michel Grenier	35
Jacques Girard	22
Robert Gélinas	22

Dans le circuit Kokominan

L'équipe de la Consol connaît du succès

GRAND'MÈRE (D.L.) — L'équipe de l'Association récréative de la Consol connaît beaucoup de succès dans la ligue Kokominan à Grand'Mère. Lors de leur dernière rencontre, les joueurs de cette formation ont facilement disposé de la Taverne Létourneau par le pointage de 10 à 4. Une rafale de rondelles a pénétrée dans les buts adverses pour concrétiser la supériorité offensive de la Consol.

Les joueurs de la Consol ont compté tour à tour, Edouard Grenier 2, les autres Jacques Laforme, René Saint-Louis, Gaston Saint-Ours, René Lacombe, Claude Janelle, Gaston Saint-Pierre, Herby Hayes, et André Bédard. Cette liste importante montre un travail d'équipe qui s'avère la clef du succès pour ce club. Pour les perdants les buts sont allés à André Chagné, Lucien Julien, Ernest Mailoux et René Caron. Cette partie a donné lieu à du jeu rapide et on apprécie de plus en plus le calibre de ce circuit de hockey.

Dans une autre rencontre l'Hôtel de la Salle a défit les

locations Bonaventure par le pointage de 4 à 0. Gilles Buisson, André Boucher, Claude Maurais et Gaston Lancourt ont compté chacun un but pour conduire l'Hôtel de la Salle à la victoire. Durant cette joute, Claude Maurais a subi de légères blessures à la figure et a dû être transporté à l'hôpital.

La direction de la ligue se réjouit de la venue en masse de plusieurs amateurs bons joueurs des circuits majeurs de hockey qui évoluent maintenant pour différentes équipes du circuit Kokominan. Ainsi les amateurs de hockey de la région demeureront surpris du très fort calibre de jeu présenté sur la glace de l'aréna de Grand'Mère.

Après deux périodes

Californie 4
Toronto 0

Première période:

1. Californie, Gilbertson 3 (McKechie, Ferguson) 5:45.
2. Californie, Sheehan 10 (Pinder, Hicke) 16:20.
3. Californie, O'Donoghue 2 (Croteau, Johnston) 19:45.
Punition — Baun Tor 10:59.

Deuxième période:

4. Californie, Shmyr 2 (Ferguson, Védnals) 13:04.

Hockey mineur

Un "blanc" de Lafrenière pour Les Rivières

TROIS-RIVIÈRES (RL) — Michel Tremblay a réussi l'unique filet de la partie et l'équipe Mosquito Les Rivières a blanchi le club St-Jean-Baptiste 1 à 0 dans une partie régulière du circuit Mosquito D du hockey mineur de Trois-Rivières.

Le cerbère Alain Lafrenière a obtenu le "coup de pinceau" pour son équipe.

Dans une autre rencontre, dans la catégorie bantam C, l'équipe Les Rivières a encaissé un revers de 5 à 1 aux mains du Séminaire.

Luc Carrière a réussi deux buts tandis qu'André Bertrand, Pierre Desbiens et Yves Bédard complétaient le pointage. Frank O'Mara a évité le blanchissage aux Rivières.



La ligue de baseball Rurale Albert Gauthier a procédé samedi dernier à la remise de ses trophées aux équipes et aux joueurs les plus méritants. Ci-dessus nous distinguons de gauche à droite, Denis Marion, lanceur du Champlain, Del Dugré, agent Molson, Jean Hamelin, instructeur des Marins de Champlain et Jules Lafrance, président du circuit. (Photo Roland Lemire)



Louiseville a de nouveau décroché les grands honneurs dans la ligue rurale. Il en a été question au cours de la dernière soirée de ce populaire circuit. Ci-dessus nous distinguons de gauche à droite, Georges Roy, de l'agence Molson à Joliette, Claude Boudreau, gagnant du trophée CHLN, comme joueur le plus utile en grande finale, Nelson Mineau, pilote et Fernand Ferron, gérant-général du circuit. (Photo Roland Lemire)



Une p'tite de Laurier Quessy, arbitre-en-chef, à Roland Gagnon, du Maskinongé, Robert Lessard, choisi le meilleur marqueur et Serge Larouche, grand champion cogneur du circuit. (Photo Roland Lemire)

Dans la ligue du comté de Maskinongé

Quatre buts d'Yvon Plante aident St-Paulin à écraser Yamachiche 11 à 5

SHAWINIGAN (RL) — Dirigés à l'attaque par Yvon Plante, qui a enfilé quatre buts, les As de St-Paulin ont remporté une écrasante victoire de 11 à 5 sur Yamachiche dans une partie régulière de la ligue de hockey du comté de Maskinongé disputée à Shawinigan.

André Bégin et Nelson Gauthier y sont allés de deux buts chacun dans ce match pendant que Denis et Luc Damphousse, de même que Michel Lavallée complétaient le pointage.

André Trudel, avec deux buts, Louis Noël, Marcel Trépanier et Yvon Pellerin furent les franc-tireurs du Yamachiche, réussissant à déjouer le cerbère Jean Bergeron. C'est René Pellerin qui était devant la cage du Yamachiche.

St-Léon triomphe
Réjean Lamy a réussi un tour du chapeau et Roch Latour a

enfilé deux buts pour aider les Lions de St-Léon à remporter une éclatante victoire de 9 à 6 sur les Bûcherons de St-Alexis. Robert Bédard, Claude Lamy, Rosaire St-Pierre et René Bédard furent les autres porte-coueurs des Lions à déjouer Alain Damphousse devant les filets des perdants.

Roger Landry, avec deux buts, fut le meilleur des Bûcherons tandis que François Proulx, Michel Rivard, Claude Cossette et Louis Frappier étaient les autres compteurs des perdants. Réjean Lamy était devant les filets des Lions.

Jobin en 2e place

MONTMAGNY (PC) — Un preuve en 3 heures, 10 minutes et 3 secondes, a remporté les honneurs du premier marathon de Montmagny, avec un temps de 3:24.52, tant dis que Laurent Bilodeau, de la municipalité de St-Jean-de-la-Rivière, dans le comté de Bellechasse, se classait troisième en 3:52.20. Dix coureurs ont participé à Imbeault a complété l'événement.

Les Tiger Cats en finale contre les Argonauts

par la PRESSE CANADIENNE

Les Tiger-Cats de Hamilton, dans l'Est, et les Roughriders de la Saskatchewan, dans l'Ouest ont atteint la finale de leur circuit en fin de semaine.

A Hamilton, les Tiger-Cats, aidés par deux touchés de Dave Buchanan, ont écrasé les Rough

Riders d'Ottawa 23-4 dans la demi-finale-suicide de la CFE hier après-midi.

Buchanan a capté des passes de 14 et 43 verges du quart Wally Gabler en permettant aux Cats d'affronter les Argos de Toronto dans la finale de l'Est.

deux matches au total des points, à partir de dimanche

prochain à Hamilton.

Tommy Joe Coffey a ajouté deux placements, deux transformations et un simple tandis que le botteur Paul McKay, remplaçant Joe Zuger blessé, y allait de deux simples.

Marcel Deleuw a botté un simple et Jerry Organ, un placement pour les vaincus.

Neige déblayée de 2 entrées de garage et 3 allées!

... Sans palpitations.

Voilà ce que vous promet un chasse-neige Lawn-Boy à deux lames, et ce qu'il vous donne. Il a du muscle pour dix personnes... sa grande vis hélicoïdale de 26" à roue à palettes de grande capacité de 10.5" mord dans les tas de neige et les déblaie en vitesse... sans vous donner de battements de cœur.

Comme la célèbre tondeuse à moteur Lawn-Boy, ce chasse-neige est construit pour durer des années. Et il est presque aussi maniable. Il comporte une seule commande de manoeuvre donnant plusieurs vitesses, le point mort et la marche arrière. Dispositifs Lawn-Boy importants, tels l'entraînement à friction qui permet d'éliminer courroie et chaîne, et les goupilles de cisaillement qui protègent la boîte d'engrenages. Passez chez votre dépositaire Lawn-Boy. Demandez à voir nos trois modèles automoteurs: le 4 cv 18", et les 5 et 8 cv 26" surpuissants. Quel que soit celui que vous achèterez, vous vous félicitez de votre choix des années durant.

Un produit d'Outboard Marine Corporation et Canada Ltd., Peterborough, fabricant des moteurs hors-bord Evinrude et Johnson, des semi-hors-bord OMC, des moteurs Evinrude et Johnson et des skis à chaîne Pioneer.

Bon investissement. Santé préservée.

Chasse-neige Lawn-Boy.

CAP-DE-LA-MADELINE
Gaston Béliveau & Fils Inc., 205 Dessureault
SHAWINIGAN-NORD
Shawinigan Marine Enr., 3303 de la Montagne

ST-TITE
J.-B. Pothier & Fils Inc., 140 rue Notre-Dame
TROIS-RIVIÈRES
A. Pélusier Enr., Machinerie, 329 rue Gervais

Just'un verre de Justin, et on digère un festin!

Cette eau minérale légère jaillit depuis près de cent ans d'une source située à St-Justin, au Québec. Embouteillée sur place, elle conserve toute sa saveur agréable, au goût légèrement salin. Avant, pendant et après les repas, buvez-la en toute confiance — elle est de bonne source!

Justin

EAU MINÉRALE LÉGÈRE

annonces classées

trois-rivières 378-6116 / shawinigan 537-1801 / grand'mère 538-1717

CONVOICATIONS

Lundi le 8 novembre 1971

Trois-Rivières	
9h.30 à 11h.30 — Clinique de vaccination, à l'Unité sanitaire.	—
2h. à 4h. — Clinique de vaccination, à l'Unité sanitaire.	—
2h. à 4h. — Clinique antituberculeuse, à l'Unité sanitaire.	—
12h.15 — Dîner Kiwanis, au Le Bar.	—
6h.30 — Souper Lions, au Carignan.	—
8h. — Réunion de l'AFAS Notre-Dame-de-la-Paix, à la résidence des	—

2- CARTES D'AFFAIRES

SABLAGES DE PLANCHERS, spécialistes planchers de bois franc. Jacques Guilbeault, 23 Fuscay, Cap-de-la-Madeleine. 378-3241. D 2 T 301-23

4- PROPRIETES A VENDRE

COMMANDEZ MAINTENANT pour le mois de mai
14 MODELES
Maison usinée
LATENDRESSE
NOVELEC
TEL: 374-8120
X D 4 T 06-08

RUBRIQUES DES ANNONCES CLASSEES

Accessoires d'auto	129
Accessoires de ferme - jardin	51
Accessoires électriques	33
Agents demandés	108
Aménagement de bureau	125
Animaux	141
Antiquités	39
Appartements à louer	25
Appareils de cuisine	26
Argent demandé	100
Articles de ménage	37
Articles de sport	52
Asphalte	80
Assurances	3
Autos à louer	124
Autos-camions à louer	125
Autos-camions demandés	126
A vendre ou échanger	98
Bicyclettes - motocyclettes	131
Bijoux	52
Bouillottes	67
Bouillottes - pâtisseries	68
Bouillottes - pâtisseries	68
Bouillottes - pâtisseries	68
Bureau à louer	31
Bureaux demandés	32
Cadeaux	40
Équipement et transport	103
Camping - Caravaning	105
Cartes d'affaires	2
Cartes professionnelles	1
Chalets	16
Chambres à louer	27
Chambres demandées	28
Chambres et pensions à louer	30
Chambres et pensions demandées	29
Chauffage	84
Chaudières	43
Climatisation	95
Timbres-monnaies (collection)	95
Commerces à louer	7
Commerces à vendre	7
Commerces demandés	8
Cordonniers	44
Cours privés	120
Équipement - ventilation	96
Décoration d'intérieur	90
Divers	98
Édile	119
Emballage et transport	103
Emplois demandés	106
Enca	142
Entrepôts	71
Entrepôts - constructeurs	87
Extermination	140
Femmes-filles demandées	109
Fer forge et ornemental	89
Ferronneries	45
Flourins	72
Fourneaux	66
Fruits et légumes	76
Garages	13
Gardiennes d'enfants	121
Grain et moulin	65
Hommes demandés	110
Hommes-Femmes demandés	111
Impression	53
Lingerie	93
Location	97
Locaux à louer	14
Locaux demandés	15
Logements à louer	23
Logements demandés	24
Machineries lourdes	134
Machineries - machines	135
Machines à coudre	46
Machines de bureau	47
Magasins à louer	11
Magasins à vendre	13
Magasins de coupures	73
Manufacturiers	42
Matériel de construction	82
Mercerie	55
Meubles neufs	55
Meubles usagés	36
Modistes - couturiers - tailleurs	79
Motoneiges	123
Musique	48
Nettoyage et pressing	74
Objets perdus et retrouvés	93
Occasions d'affaires	104
On demande	112
Paysagistes	81
Peinture	92
Personnel	107
Pharmacies	55
Photographies	49
Plâtres - Maçons	91
Pièces de rechange	88
Portes et châssis	83
Positions offertes	113
Pouspousiers	122
Prelats - tapis	99
Prêts	99
Propriétés à louer	6
Propriétés à vendre	5
Propriétés demandées	5
Radios - Téléviseurs	50
Rembourrage	34
Réparations diverses - entretien	133
Représentants	114
Représentants	115
Restaurants - Buffets	70
Robes de mariée	64
Roulottes - Tentes	128
Salle de réception	77
Salons de barbière	56
Salons de coiffure	57
Services de bonnes	118
Stations de service	136
Taxis - voyages	137
Terrains à vendre	17
Terrains demandés ou à louer	18
Terrains ou fermes à vendre	20
Terrains ou fermes demandés	19
Tracteurs - Autos	127
Vendeurs demandés	117
Vendeuses demandées	118
Vêtements	66

Frères. — O —
8h. — Réunion de l'AFAS St-Philippe, à la salle Deschênes.
— O —
En soirée — Ouverture du Bouspél de l'IOOE, au club de curling Trois-Rivières.
Trois-Rivières Ouest
6h.30 — Souper Kiwanis, au Montclair.
— O —
Cap-de-la-Madeleine
4h.30 — Souper Optimiste, au Sapin Bleu.
— O —
7h.30 — Réunion du Toastmaster, au Sapin Bleu.

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON JUMELLE NEUF. Près centre des Rivières. Située 3e rue, Trois-Rivières. 5 pièces, prêt de SCHL. Pour informations: Charles Guinac: 378-4248. E 4 T 07-36

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

4- PROPRIETES A VENDRE

MAISON 3 LOGEMENTS dont 2 chauffés, 220, à vendre. Pairelle St-Sacrement. Aussi terrain: 378-4819. E 4 T 05-08

125— AUTOS - CAMIONS
A VENDRE

GMC 1964, 10 roues, pompeuse, International 1962, 8 roues, pompeuse, Pick-up Chevrolet 1969 et 1965. Le tout en très bon ordre. Tél.: 418-289-2321 Ste-Thérèse. B 128 T 05-08

126— ROULOTTES-TENTES
REMORQUES-TENTES

MAISON MOBILE MEUBLEE, 48x12, 4 pièces. Pour renseignements téléphoner à 375-3203 ou 378-5317. B 128 T 05-08

MAISONS MOBILES
usagées

60 x 12 — 5 pièces
Cuisine avant
60 x 12 — 4 pièces
60 x 12 — 5 pièces
48 x 12 — 44 x 12 — 40 x 10

SPECIAUX SUR ROULOTTES
de voyage neuves et usagées

DIAMOND MOBILE INC.

Jacques Ouellet, prés.
700 Boul. St-Joseph
Drummondville
TEL.: (819) 472-5857

X D 128 T 07-13

En grand spécial
fin de saisonCHAMPLAIN 1971
A PRIX DE LIQUIDATION

ROULOTTES DE VOYAGE

USAGEES

(1) 23 pieds CORVAIR

\$2,595.00

Tout équipée

J.P. Rémillard Ltée

375-8431 — Rte 2 — T.-R.-O.

X B 128 T 08

140— EXTERMINATION

INSECTES, RONGEURS, ESTIME
gratuit. B.B. Extermination, Tél.: 334-
2900, 1805, 5e Avenue, Shawinigan-
Sud. B 140 T 307-29

141— ANIMAUX

MAGNIFIQUES FEMELLES ST-BER-
NARD, pur-sang, vaccinées, 3 1/2
mois. Beaux petits chiens maison, 3
mois. 378-2312. B 141 T 05-08

PETITS CHIENS CANICHES pur-
sang, enregistrés à vendre, 7 semai-
nes. Tél.: de 5 à 7 p.m. 379-1726.
D 141 T 05-09

PONEY A VENDRE ou à échanger, 1
1/2 an. Tél.: 375-7194. E 141 T 07-09

A VENDRE CHEVAL POUR chantier
ou ferme, 4 ans. Tél.: 374-4585.
E 141 T 07-10

LA COMMISSION SCOLAIRE
DE GENTILLY

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné à tous les propriétaires de biens-fonds de cette municipalité, que le rôle de perception des taxes scolaires fixées par les commissaires d'écoles de cette municipalité est déposé à mon bureau où il peut être examiné par les intéressés, pendant quinze jours, à compter de cet avis. Durant ce temps, tout contribuable intéressé peut porter plainte, par écrit, au sujet de ce rôle qui sera pris en considération et homologué, avec ou sans amendements, à la session des commissaires qui aura lieu le 2 décembre 1971 au lieu ordinaire des séances, à 7.30 heures de l'après-midi. A compter de ce jour, le rôle de perception sera en vigueur et tout contribuable est tenu de payer le montant de ses taxes au soussigné, à son bureau, sans avis ultérieur, dans les vingt jours qui suivront celui de l'homologation du rôle de perception.

René Deshaies

sec.-trés.

F Avis T 8

VILLE DE TROIS-RIVIERES

APPELS D'OFFRES

Des soumissions sont demandées par la Ville de Trois-Rivières pour:

10. L'achat d'une automobile, modèle 1972, pour le Service de la Police.

20. La vente d'une automobile de marque Ford, modèle 1971, millage 27,000 milles.

Les formules de soumission ainsi que les spécifications sont disponibles au bureau du Directeur des Achats, à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions devront être retournées au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville, avant 5:00 heures p.m., lundi, le 15 novembre 1971.

Réal FLEURY, o.m.a.,

Assistant-Greffier.

B Avis T 08

Avis

AVIS est donné aux contribuables de la commission scolaire de Grand'Mère qu'une résolution a été adoptée en date du 18 octobre 1971 décrétant un emprunt obligataire de \$250,000.00 pour acquitter des dépenses en immobilisation.

Les contribuables intéressés peuvent prendre connaissance de la dite résolution en se présentant à mon bureau, 401, 5e Avenue, entre 9.00 et 17.00 heures du lundi au vendredi, jusqu'au 5 décembre 1971.

Fernand Venne

Secrétaire général

Avis G 08

Scène disgracieuse chez les juniors

Deux buts de Daniel Horne chez les midgets
et deux de Réjean Yergeau chez les juniors

TROIS-RIVIERES — Les Ducs midget et juvénile de la ligue de hockey Inter-Cité ont remporté trois points sur une possibilité de quatre sur les Sélects de Grand'Mère hier au Colisée local. Le midget a triomphé au compte de 5-4, tandis que le juvénile faisait match nul au compte de 3-3.

Daniel Horne, avec deux filets, a été la grande vedette pour les trifluviens. Les autres buts du midget furent enregistrés par Serge Désilets, Denis Dumas et Robert L'Heureux. Ce dernier assura la victoire aux siens avec le but gagnant. Les buts des visiteurs furent marqués par Yvan Hamelin, Pierre Viboux, Pierre Beaulac et John Lane. Hamelin, en plus de son filet, a mérité une assistance.

Chez les juniors, le verdict a été nul. Les Ducs ont pris une avance d'un but à la première période grâce à Réjean Yergeau qui enfilait son premier

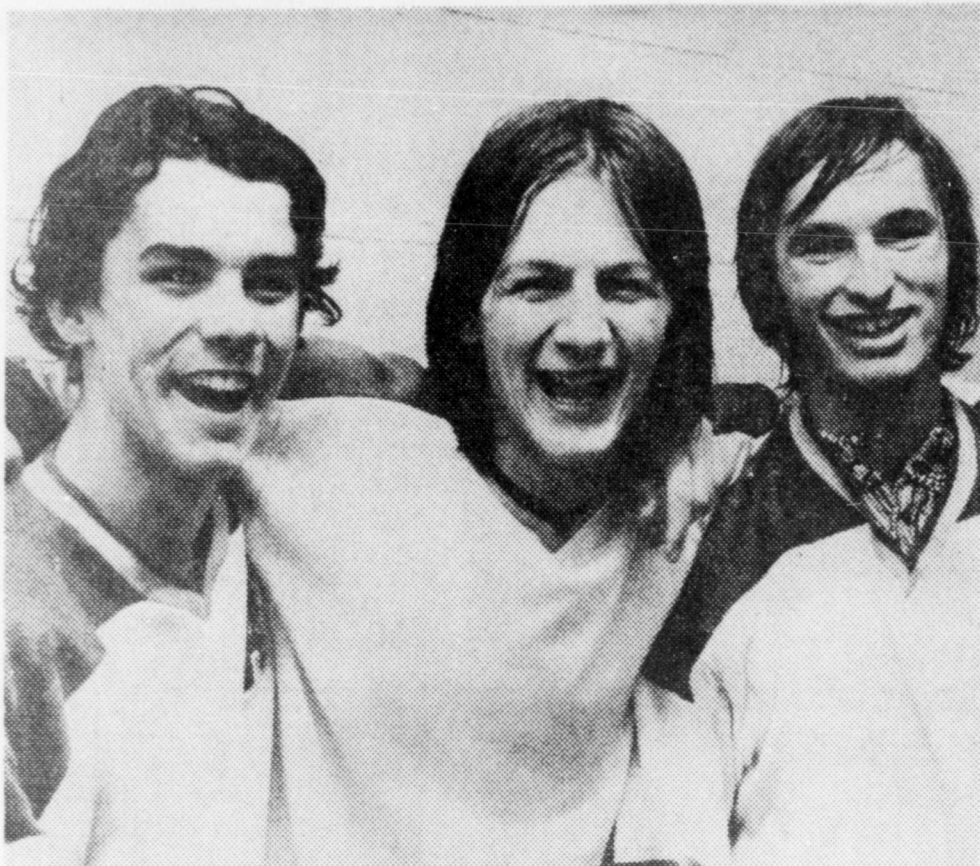
but de la rencontre. Les Sélects devaient riposter en deuxième période grâce à un but de Michel St-Pierre. En troisième période, les buts des trifluviens furent marqués par Réjean Yergeau une autre fois, et Jean Gabis. Les autres buts des Sélects ont été marqués par Raymond Beaulac et Michel Berrouard.

La figure dominante de cette rencontre a certes été Réjean Yergeau avec ses deux filets.

Une scène tout à fait disgracieuse a terni l'excellent match qui était en cours. Pierre Carrier, avec une de ses sorties détestables et inacceptables, a tout gâché. Carrier sera donc suspendu pour le prochain match de même que son frère Jacques pour avoir agi stupidement. Pierre Carrier était complètement déchaîné contre les joueurs adverses, les arbitres et même ses propres joueurs. Carrier put revenir au jeu cette saison grâce à la bonne volonté des magnats de la ligue puisqu'il devait être suspendu jusqu'à la saison prochaine. Cette stupidité pourrait lui coûter plus cher qu'une joute.

Les meilleurs
retours en 71

ST-LOUIS — Le lanceur Al Downing, des Dodgers de Los Angeles, et le joueur de premier but Norm Cash, des Tigres de Détroit, ont été désignés hier comme les deux joueurs ayant fait le meilleur retour au jeu de l'année, respectivement dans les ligues Nationale et Américaine.



Trois anciens joueurs de l'organisation Ste-Cécile qui ont connu des succès hier contre Grand'Mère midget dans le circuit inter-cité. Ce sont de gauche à droite, Daniel Horne, Serge Désilets et André Francoeur. (Photo Roland Lemire)

Balding croit que la saison
1972 sera une autre bonne année

TORONTO (PC) — Al Balding croit que 1972 sera "une autre très bonne année" pour la tournée canadienne de golf professionnelle surtout si certaines de ses idées en vue d'une amélioration sont réalisées.

Le professionnel de Toronto a analysé la tournée 1970 en tant que joueur et conseiller spécial des commanditaires de cette tournée de \$70,000.

"Ce fut un très bon début au point de vue des joueurs quant à la qualité des parcours, des assistances et de la publicité, mais cela aurait pu être mieux."

La tournée 1970 a attiré environ 50 pros du Canada, des USA, du Mexique, de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande.

"Ils ont évolué devant des assistances-records, a ajouté Balding, car plus de 40,000 amateurs ont assisté aux sept tournois, mais tous n'avaient pas payé leur admission et c'est là un point que les associations devront étudier l'an prochain."

En dépit de la restriction proposée sur la publicité des cigarettes, les commanditaires seront de retour l'an prochain, car ils étaient enchantés des résultats de cette année et ils songent à accorder un boni au vainqueur final cette année.

Manques

Balding ne voit pas moins des manques dans la tournée canadienne.

"Sans vouloir passer pour un critique continu, je désirerais constater une certaine uniformité l'an prochain au sujet des droits et dates limites d'entrée, exemptions, règlements locaux, jours d'entraînement, rondes de qualification et nombre maximum des participants."

Balding croit que le nombre de concurrents dans chacun des sept tournois devrait être limité à 130, y compris 30 dans les rondes de qualification.

Selon lui, les tournois devraient être disputés en fin de semaine, du vendredi au dimanche, avec heures limites locales d'admission au tournoi.

Balding aimerait la tenue de rondes de qualification chaque fois que le nombre d'inscriptions dépasse 130 afin de présenter les meilleurs concurrents.

A Québec, cette année, on comptait 276 inscriptions et les directeurs ont réduit le nombre à 210 en éliminant automatiquement, et non par rondes de qualification, les joueurs avec quatre ou cinq coups de handicap. Selon Balding, certains de ces derniers joueurs jouent parfois mieux que leurs supérieurs qui ne pratiquent pas.

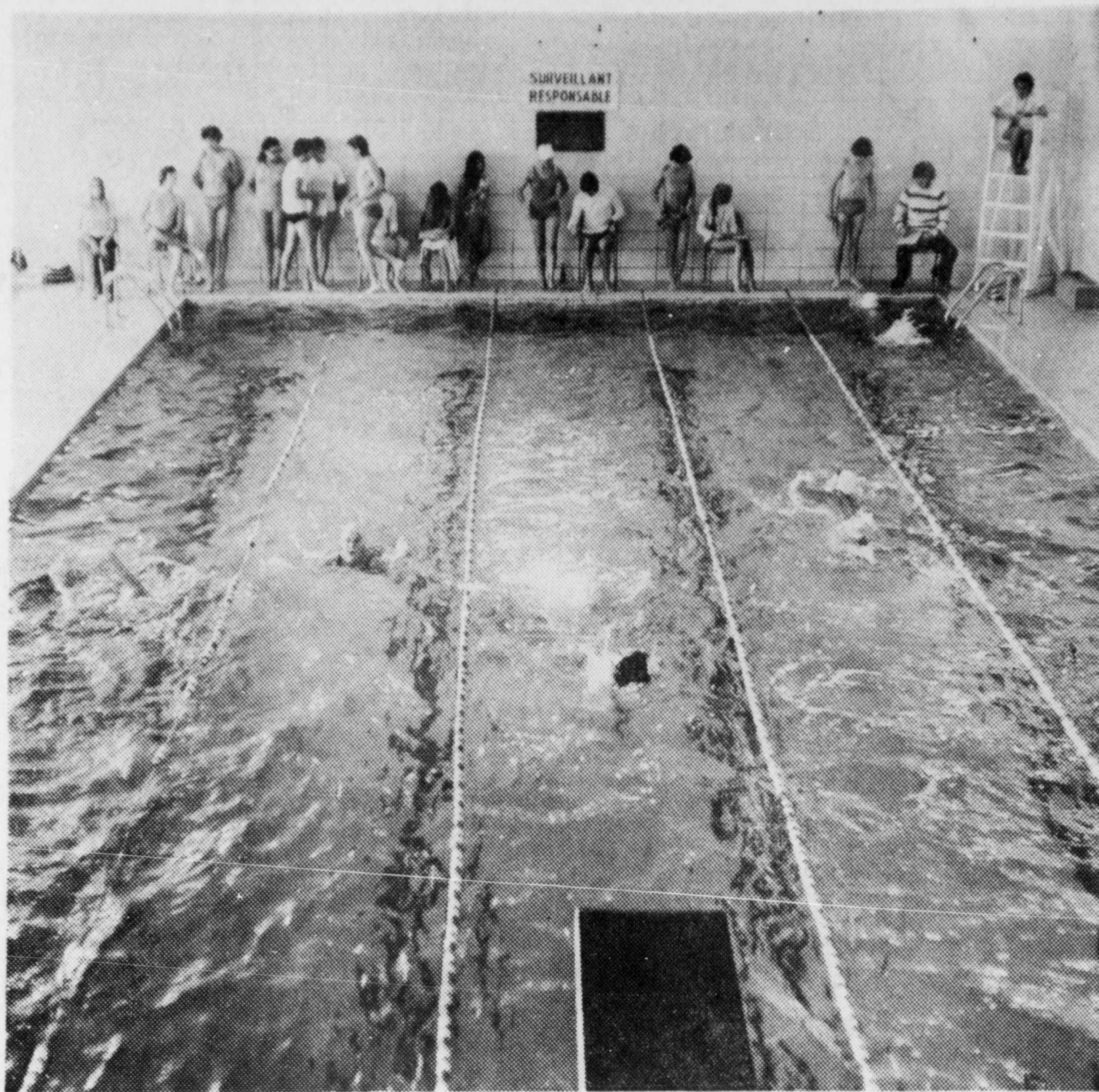
Exemptions

Balding suggère deux listes d'exemptions, une nationale et une provinciale comptant chacune au moins une douzaine de catégories.

"Puis les rondes de qualification complèteront le nombre de concurrents à chaque tournoi, ce qui assurerait une participation de première classe."

"Je crois aussi que certaine province devrait abandonner l'idée de leur omnium comme sélection pour la coupe Willingdon."

"Je sais que certains vont critiquer cette dernière idée, mais elle protégerait les amateurs qui sont tendus quand ils essaient de mériter un poste en jouant contre des pros lors des omniums", a conclu Balding.

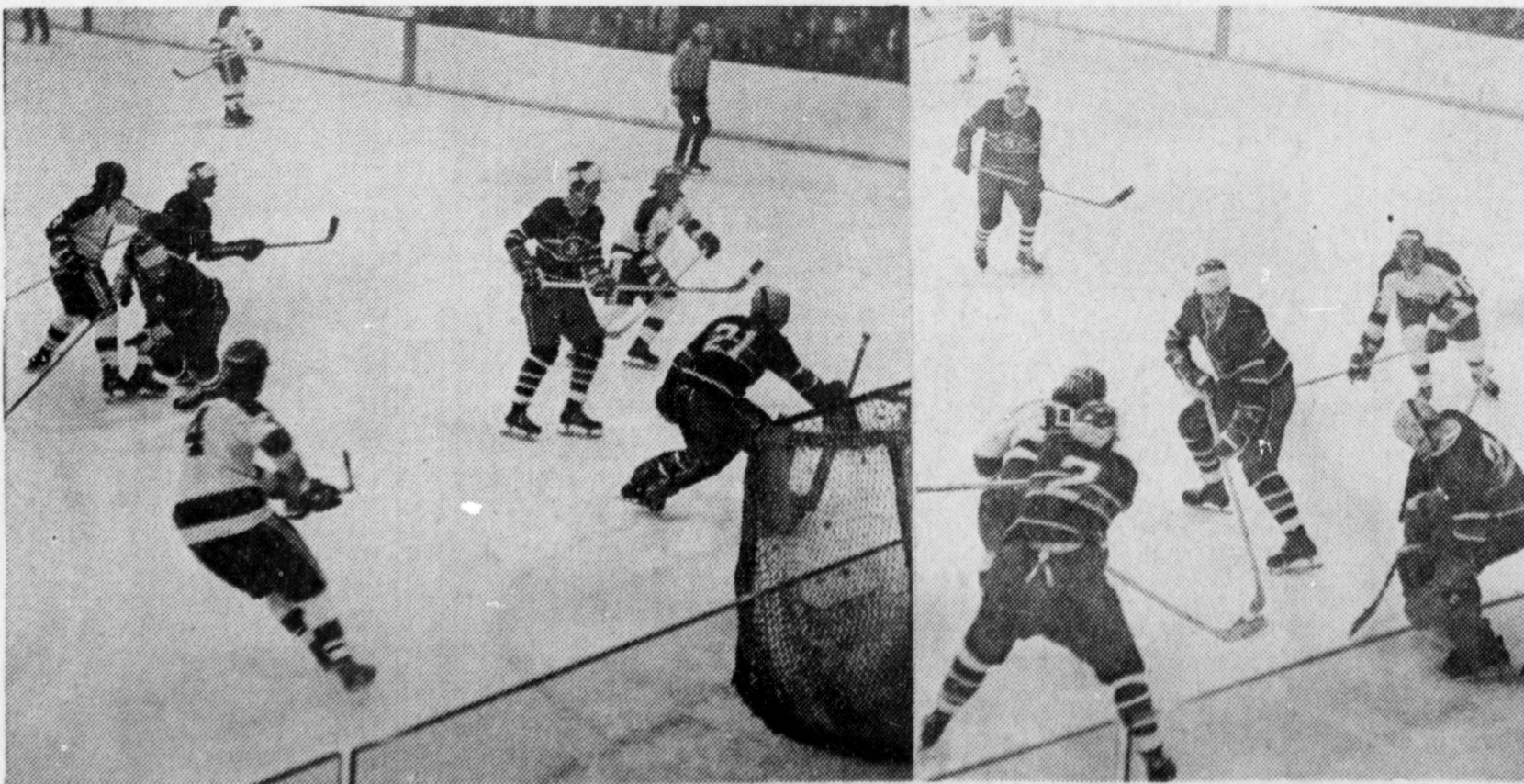


Au nageathon à la Marina de Trois-Rivières



Dans la photographie du haut, quelques-uns des concurrents du nageathon dans la piscine et dans la photographie du bas, un concurrent reprenant des forces en buvant du jus d'orange que lui offre Paul Charest sous

les yeux du commodore Dominique Lesieur, du secrétaire-administrateur Camille Bédard, Gerry Cotnoir et Clau- de Rivard, des jeux d'hiver du Québec '72 à Shawinigan. (Photos Roland Lemire)



Les Castors de Joliette à l'oeuvre

Les Castors de Joliette aux prises avec les Canadiens de St-Victor dans une partie de la ligue Montréal Junior. — Dans la photographie de droite: le cerbère du St-Victor tenant bon sous une attaque du Joliette

et dans la photographie de gauche, le jeu se déroule toujours dans le territoire du St-Victor. Les Canadiens ont toutefois remporté une victoire de 7-3 aux dépens des Castors.

Skions c'est l'heure... La Banque du skieur est là!

A la Banque de Montréal, nous aimons l'hiver.

Nous l'aimons au point d'être reconnus comme la Banque du skieur.

Plusieurs de nos clients aiment le ski. Il nous plaît de surveiller leurs intérêts. Si vous ouvrez un compte à la Banque de Montréal, vous avez droit à la pochette information-ski qui comprend le guide d'achats signé par Nancy Greene. Un compte à la Banque du skieur, c'est une porte ouverte aux joies de l'hiver et au prêt-ski. C'est formidable. Le sport du ski nous intéresse à bloc. A tel point que nous commanditons l'équipe nationale de ski. A tel point que nous vous demandons votre participation. Toutes nos succursales accepteront votre contribution, si petite soit-elle. En échange, vous recevrez l'écusson officiel de l'équipe de ski, prêt à figurer sur vos skis. Un petit coup d'œil à nos services offerts aux skieurs vous convaincra que nous sommes là pour vous aider à tirer le maximum de votre sport préféré.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?



Pour mieux profiter du ski

La gagnante de la Coupe du Monde, Nancy Greene, est certainement qualifiée pour parler ski. Dans son guide il est question d'aubaines, de leçons, d'équipement, de vêtements et de bien d'autres sujets qui peuvent vous faire mieux profiter du ski. Ce guide vous est offert quand vous avez un compte à la Banque de Montréal.

Notre pochette information-ski

Tout comme la brochure de Nancy Greene, notre pochette information-ski fourmille de renseignements précieux: une affiche pour le chalet, une carte d'identité, un numéro de Skimanie, notre bulletin périodique aux fervents de ski et bien d'autres choses encore. Ouvrez un compte et vous verrez ce qu'on peut faire pour vous.

L'équipe nationale de ski du Canada

Les jeunes de l'équipe nationale visent la victoire. Etes-vous prêt à les aider? La Banque du skieur vous donne l'occasion de le faire: toute succursale acceptera votre contribution à l'équipe nationale et vous remettra en retour un écusson à coller sur vos skis. Aidez votre équipe à vaincre le monde!

Argent comptant sur les pentes de ski

Que faire quand on se trouve sans le sou un samedi matin dans une auberge de ski? Avec *Bancardchek*, vous n'avez pas à vous en faire. Vous pouvez vous en servir n'importe où, même si votre compte en banque est à sec: *Bancardchek*, c'est un prêt automatique. En tout temps, vous pouvez profiter d'une aubaine, inviter un ami au restaurant ou acheter un billet de remonte-pente pour la saison.

Epreuve Banque de Montréal Internationale...

...c'est une des étapes en vue de la Coupe du Monde. Skieurs et skieuses d'élite du monde entier seront à Norquay, Banff, Alberta les 17, 18 et 19 février. Ils se disputeront le trophée Banque de Montréal. C'est le grand événement après les Olympiques d'hiver 1972. Plusieurs titulaires de médailles méritées à Sapporo vous en promettent.



Banque de Montréal

La Première Banque Canadienne